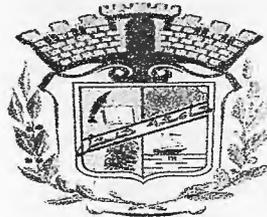


REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Université de Jijel
Faculté des Sciences
Département d'Ecologie Végétale & Environnement

جامعة جيجل
كلية العلوم
قسم علم البيئة و المحيط



ECO.05/02

01
01

Mémoire de fin d'Etude

*En vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur d'Etat en Ecologie Végétale
et Environnement*

Option : Ecosystèmes Forestiers

Thème

*Potentialités et contraintes dans la gestion
du Parc National de Taza - Wilaya de Jijel-*

Jury :

Président : Mr KISSERLI O
Examineur : Mr ROULA S
Encadreur : BENTERROUCHE I



Présenté Par :

BOUREFIS LOUIZA



Promotion : 2008

REMERCIEMENTS

*Je remercie ALLAH tout puissant qui m'a donné la force et la patience
pour mener à bien ce modeste travail.*

Mes remerciements s'adressent tout d'abord à

*Mon encadreur Mlle BENTERROUCHE I pour avoir accepté de
m'encadrer, aussi pour ses
précieuses aides et ses orientations, ses encouragements, et tout ce qu'elle a
pu m'apprendre.*

Aussi je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du jury.

Je remercie aussi Mm RAMDANE N pour ses aides et ses orientations.

Je remercie également tout le personnel du parc

*Enfin je remercie tous ceux qui ont contribué et m'encouragés de pré ou
de loin à la réalisation de ce modeste travail.*

DIDICACES

*A mes parents qui m'ont beaucoup aidé et m'encourager durant la
réalisation de ce modeste travail*

A mes frères :

Tarik, Nabil, Toufik et Salim

A toute la famille

A toutes mes amies

A toute la promotion Ecologie 2008

A tous ceux qui occupent une place dans mon cœur

LOUIZA

SOMMAIRE

Introduction.....	1
-------------------	---

CHAPITRE I : LES PARCS NATIONAUX/CAS DU PARC NATIONAL DE TAZA

1- Définition	2
2- Historique d s Parcs Nationaux.....	2
3- Objectifs généraux	3
4- Les parcs nationaux en Algérie	4
4-1- Rappel historique	4
4-2- Chronologie de création des parcs nationaux en Algérie.....	5
4-3- Nécessité d'un plan d'aménagement et de gestion	6
4-4- Régime juridique lié aux activités dans un parc	7
5- Le parc national de Taza.....	8
5-1- Bref historique.....	8
5-2- Localisation	8
5-3- Situation géographique	9
5-4- Situation juridique des terres	12
5-5- Situation administrative des terres	12
5-6- Présentation du zonage du parc national de Taza	15

CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

1-Introduction.....	16
2- Le climat	16
2-1- Les précipitations	16
2-2- Les températures.....	18
2-3- Synthèse climatique	19
2-4- Autres facteurs climatiques.....	21
3- La Pédologie	21
4- Hydrologie.....	22
5- Géologie, Géomorphologie	22
6- Orographie	22
7- Les infrastructures	25

CHAPITRE III : POTENTIALITES NATURELLES DU PARC NATIONAL DE TAZA

1- La flore.....	28
1-1- Les formations sylvatiques.....	28
1-1-1- Série de chêne zéen	30
1-1-2- Série de chêne liège	30
1-1-3- Autres Groupements.....	33
1-2- Flore terrestre remarquable.....	35
1-3- Flore marine.....	36
2- la faune.....	37
3- Biodiversité du parc national de Taza	39
4- Sites et paysages naturels remarquables.....	43
4-1- La forêt de Guerrouch.....	44
4-2- Les habitats.....	44
4-2-1- L'habitat du singe magot	44
4-2-2- L'habitat de la sittelle kabyle.....	44
4-2-3- L'habitat de la grande nacre	44
4-3- La corniche.....	44

4-4- Les grottes.....	45
4-4-1- La Grotte de Dar el Oued ou Grotte merveilleuse.....	45
4-4-2- Ghar el Baz	45
4-4-3- Autres formations karstiques	45
4-5- Les gorges.....	46
4-5-1- Gorges d'Oued Guellil ou de Dar-El-Oued	46
4-5-2- Gorges d'Oued Taza.....	47
4-6- Le site archéologique de Taza	47
4-7- Plages des Aftis, de Taza et de Dar El Oued	48
4-8- Djbel Taouanert	48
4-8-1- Pic du Djbel Taouanert	48
4-8-2- Le « U » du Djebel Taouanert	49
4-9- Ghar Sougueur	49
4-10- Sites sous marins d'importance biologique et esthétique	50

CHAPITRE IV : POTENTIALITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES

1- Introduction	51
2- Le flux touristique et son impact sur la zone	51
2-1- Les zones écologiques touristiques	51
2-1-1- Zone écologique de Dar El Oued	51
2-1-2- Zone écologique touristique des Aftis	52
2-1-3- Zone écologique touristique de Taza	52
2-2- Sites touristiques et curiosités naturelles	52
2-2-1- Un arrière pays pittoresque	52
2-2-2- Des eaux vives et de vastes forêts	53
2-2-3- La forêt de Guerrouch	53
2-2-4- Les formations karstiques.....	53
2-2-4-5- Grottes Merveilleuses.....	53
2-2-4-6- Ghar El Baz.....	54
2-2-5- Cimetière préhistorique	55
2-2-6- Plage de Dar El Oued	55
2-2-7- Littoral	56
2-2-8- La corniche Jijelienne.....	56
2-2-9- Le singe magot.....	57
2-2-10- La sittelle kabyle.....	58
2-2-11- Parc animalier	58
2-3- Types du tourisme : Diversité paysagère.....	58
2-3-1- Tourisme de découverte	59
2-3-2- Tourisme balnéaire	59
2-4- Les infrastructures touristiques	60
2-5- L'impact du tourisme dans la zone	60
3- Ressources culturelles et produits du terroir	61
3-1- Monuments archéologiques	61
3-2- Paysages culturels.....	61
3-2-1- Exploitations agricoles	61
3-2-2- Pratiques traditionnel	61
3-2-3- Élevage.....	62
3-3-4- Artisanat promettre	62
3-2-5-Art de la cuisine Jijelienne	62

CHAPITRE V : ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

1- La population riveraine du territoire du parc.....	64
1-1- Répartition de la population.....	64
1-2- Logement (habitation).....	66
1-3- Activités économiques.....	66
1-3-1- Exploitation agricole.....	66
1-3-2- L'exploitation forestière.....	66
1-3-3- L'exploitation halieutique.....	67
1-3-4- Le secteur tertiaire.....	67
1-4- Emplois.....	67
2- Degrés d'implication des autochtones.....	68
2-1- Connaissance du parc.....	68
2-2- La vulgarisation et la communication.....	68
2-3- Implication et consultation des populations locales.....	68
3- Les effets du PNT sur l'aspect socio-économique.....	68
3-1- Effets socio-économiques.....	68
3-2- Création d'emplois.....	68
4- Atouts du PNT à portée économique.....	69
4-1- Ressources naturelles renouvelables et exploitables.....	69
4-2- Espèces présentant une importance économique mondiale.....	69
4-3- Autre ressources économiques : le tourisme.....	70
5- L'empiétement de l'espace pastoral dans la zone.....	70
5-1- Les mouvements du troupeau.....	70
5-2- L'impact du pâturage.....	71
6- Les incendies.....	71

CHAPITRE VI : OBJECTIFS ET CONTRAINTES

1- Objectifs à long terme.....	73
1-1- Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine.....	73
1-1-1- Actualiser les inventaires exhaustifs du patrimoine biologique.....	73
1-1-2- Suivi écologique et identification des habitats, des paysages et des sites remarquables.....	73
1-1-3- Entretenir la diversité des habitats, des paysages et des sites.....	74
1-2- Objectifs relatifs à l'accueil du public et à la pédagogie.....	74
1-2-1- Faire connaître la politique nationale de conservation des aires protégées.....	74
1-2-2- Initier les programmes en matière de la protection et de respect de la nature.....	75
1-2-3- Développer l'écotourisme.....	75
1-3- Objectifs relatifs aux relations publiques et à la gestion de l'aspect socioéconomique.....	75
1-3-1- Renforcer les relations Parc – Riverains.....	75
1-3-2- Intégrer la gestion du site dans le contexte local et régional.....	76
1-4- Objectifs relatif à la recherche.....	76
1-4-1- Relancer la recherche multidisciplinaire dans le Parc.....	76
1-4-1-1- Identifier les axes prioritaires de recherche.....	76
1-4-1-2- Assurer les mesures d'accompagnements pour chercheurs et étudiants.....	77
1-4-1-3- Identifier les partenaires scientifiques.....	77

1-4-1-4- Exploitation des résultats de la recherche dans les programmes de gestion	77
2- Contraintes de la gestion.....	81
2-1- Contraintes liées à des tendances naturelles.....	81
2-1-1- Les attaques parasitaires.....	81
2-1-2- Les incendies	81
2-1-3- L'érosion hydrique	81
2-2- Contraintes liées à l'homme	81
2-2-1- Situation sécuritaire.....	81
2-2-2- Les risques de pollution	82
2-2-3- Le trafic routier.....	82
2-2-4- L'activité agropastorale.....	82
2-2-5- L'activité touristique.....	83
2-3- Contraintes liées aux aspects juridique et réglementaire.....	83
2-4- Autres contraintes de gestion.....	83
2-4-1- Statut des parcs nationaux	83
2-4-2- Les Consultants.....	85
2-4-3- Bureaux d'études spécialisés.....	85
2-4-4- La connaissance insuffisante de l'aire.....	85
2-4-5- Le manque d'expérience et l'insuffisance du personnel.....	86
2-4-6- L'insuffisance des moyens.....	89
2-5- Contraintes liées au vide institutionnel	89
3- Choix des stratégies de gestion du Parc.....	91
3-1- zoning et répartition territoriale	91
3-2- Les secteurs	96
3-2-1- La prévision de l'extension du Parc sur 50 000 ha (étude en cours).....	96
3-2-2- L'insécurité des lieux.....	96

CHAPITRE VII : DISCUSSION ET PROPOSITION

1- En ce qui concerne le patrimoine biologique.....	101
1-1- Réalisation des inventaires.....	101
1-2- Entretien de la diversité des habitats, des paysages et des sites.....	101
1-3- Réalisation des études et des recherches scientifiques.....	102
1-4- Mise en valeur et protection.....	103
2- En ce qui concerne la sensibilisation (accueil du public et pédagogie).....	103
2-1- Education écologique.....	103
2-2- Tourisme.....	104
3- En ce qui concerne l'aspect socioéconomique.....	104
4- En ce qui concerne l'aspect juridique et réglementaire.....	105
5- En ce qui concerne les autres contraintes de gestion.....	105
6- Protection et développement.....	106
6-1- Action d'aménagement et d'équipement	106
6-2- Action de protection et de développement.....	107
Conclusion générale.....	108
Perspective.....	110
1- 'A cour terme.....	110
2- A moyen terme.....	112

Références bibliographiques

Annexes

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : Carte de Situation générale du PNT.....	10
Figure n°2 : Carte de Délimitation du PNT.....	11
Figure n°3 : Carte de la nature des terres au PNT.....	13
Figure n° 4 : Carte administrative du PNT.....	14
Figure n°5 : Diagramme ombrothermique de la station d'Achwat au niveau de la maison Forestière de Guerrouch.....	19
Figure n°6 : Climagramme d'EMBERGER pour la maison forestière de Guerrouch.....	20
Figure n°7 : Carte du réseau hydrographique de surface du PNT.....	23
Figure n°8 : Carte d'esquisse géologique du PNT.....	24
Figure n°9 : Carte des unités écologiques du PNT.....	29
Figure n°10 : Carte de localisation du peuplement pur de chêne afarès à Guerrouch.....	31
Figure n°11 : les différentes forêts du PNT.....	32
Figure n°12 : Répartition de superficie des types d'occupation du sol du PNT.....	35
Figure n°13 : La flore du PNT	38
Figure n°14 : La faune du PNT.....	40
Figure n°15 : Répartition du nombre d'espèces floristiques du PNT.....	42
Figure n°16 : Répartition du nombre d'espèces faunistiques du PNT.....	42
Figure n°17 : Carte de Situation des différentes grottes du PNT.....	46
Figure n°18 : Oued de Dar-El-Oued.....	46
Figure n°19 : Oued de Taza.....	47
Figure n°20 : Site archéologique de Taza	47
Figure n°21 : Les plages de PNT.....	48
Figure n°22 : Pic du Djebel Taouanert.....	48
Figure n°23 : « U » du Djebel Taouanert	49
Figure n°24 : Ghar Sougueur	49
Figure n°25 : Paysages sous marin.....	50
Figure n° 26 : forêt de Guerrouch.....	53
Figure n° 27 : la Grotte Merveilleuse.....	54
Figure n°28 : Ghar El Baz.....	55
Figure n°29 : Pont de Dar El Oued.....	56
Figure n°30 : la corniche.....	56
Figure n°31 : Le singe magot	57

Figure n°32 : La Sitelle Kabyle.....	58
Figure n°33 : Carte de répartition des trois ZEST sur le territoire du PNT.....	84
Figure n°34 : Répartition territorial des cinq classes au PNT.....	94
Figure n°35 : Carte de zoning du PNT.....	95
Figure n°36 : Carte provisoire de délimitation et zoning de la zone marine du PNT.....	97
Figure n°37 : Répartition de la superficie des trois secteurs du PNT.....	99
Figure n°38 : Carte de l'organisation territoriale par secteur et du zoning de PNT.....	100

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Répartition des parcs nationaux en Algérie.....	6
Tableau n°2 : Répartition juridique des terres et de zone périphérique du PN.....	12
Tableau n°3 : Répartition administrative des terres du PNT.....	12
Tableau n°4 : Les classes et les zones du PN.....	15
Tableau n°5 : Répartition mensuelle des pluies au niveau de la wilaya de Jijel 1998-2007	17
Tableau n°6 : Répartition mensuelle des pluies pour la maison forestière de Guerrouch.....	18
Tableau n°7 : Répartition mensuelle des températures au niveau de la wilaya de Jijel . 1998-2007.....	18
Tableau n°8 : Répartition mensuelle des températures pour la maison forestière Guerrouch.....	18
Tableau n°9 : Tableau récapitulatif des principales infrastructures existantes dans le territoire du parc.....	26
Tableau n°10 : Production de la pépinière pour l'année (2006-2007).....	27
Tableau n°11 : Types d'occupation du sol du parc national de Taza.....	34
Tableau n°12 : Flore remarquable.....	36
Tableau n°13 : Biodiversité du parc national de Taza.....	41
Tableau n°14 : Appréciation comparée du patrimoine du parc national de Taza par rapport au patrimoine national	43
Tableau n°15 : Répartition des infrastructures touristiques.....	60
Tableau n°16 : Population et superficie du parc national de Taza.....	64
Tableau n°17 : Activités existantes dans la population selon les communes.....	67
Tableau n°18 : Les incendies (2000-2007).....	72
Tableau n°19 : Définition des objectifs de gestion.....	78
Tableau n°20 : Encadrement technique existant	87
Tableau n°21 : Besoins en personnel d'encadrement pour les départements.....	88
Tableau n°22 : Zoning et affectation.....	92
Tableau n°23 : Répartition territoriale par secteur.....	98

ABREVIATIONS

A.P.C : Assemblée Populaire Communale

A.P.F : Agent de la protection des forêts

BNEDER : Bureau National d'Etude pour le Développement Rural

BNEF : Bureau National des Etudes Forestières

B.T.P.H : Bâtiments, travaux public et hydraulique.

D.E.W : Direction de l'Emploi de la Wilaya

D.T.A : Direction du Tourisme et de l'Artisanat

Ha : Hectare

HT : Haute tension

Km : Kilomètre

KV : Kilo volte

L'U.I.C.N : l'Union International pour la Conservation de la Nature

L'UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation

(L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)

L'I.N.R.A : Institut National de le Recherche Agronomique

L'I.N.R.F : Institut National de la Recherche forestière

L'ISMAL : Institut des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral

m : Mètre

mm : Millimètre

MAB : Man And the Biosphère (Programme sur l'Homme et la Biosphère)

O.N.M : Office National de Météorologie

P.N.D.A : Programme National de Développement Agricole

P.N.T : Parc National de Taza

R.G.P.H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

R.N : Route National

T.P.F : Tranchées pare-feux

ZEST : Zone d'extension des sites touristiques

Introduction

INTRODUCTION

Par son extrême diversité écologique, l'Algérie se situe parmi les pays méditerranéens les plus originaux, sans égal sur les plans bioclimatique, morphologique, floristique et faunistique.

Une telle diversité a engendré une richesse de paysages et de milieux naturels de grande qualité, qui lui confère une valeur patrimoniale exceptionnelle dans le domaine de l'environnement naturel.

La biodiversité algérienne est considérée parmi les plus riches du bassin méditerranéen, rehaussée par l'existence des espèces très rares.

Afin de protéger ce patrimoine national, l'Algérie a identifié un réseau d'aires protégées constitué de 11 parcs nationaux et 5 réserves naturelles qui englobent des écosystèmes uniques et représentatifs de la diversité biologique du pays (ANONYME a, sd).

Les parcs nationaux ont été instaurés afin de conserver des échantillons représentatifs de la grande variété de paysages, de forêts, de plantes et d'animaux qui font la diversité de l'Algérie. Ils permettent de retrouver et de rechercher un meilleur équilibre entre l'homme et la nature. Ces terres sont parmi les plus précieuses des patrimoines pour l'homme d'aujourd'hui et pour les générations à venir.

Les parcs nationaux sont actuellement créés et protégés par décrets. Ces parcs abritent une flore impressionnante dont la diversité et la rareté sont peu communes. Un nombre important de mammifères ainsi qu'une multitude d'espèces d'oiseaux s'y côtoient, s'alliant aux formations rocheuses exceptionnelles, aux lieux historiques, aux ruines et gravures rupestres, chaque parc a sa spécificité (ANONYME b, sd).

Parmi ces 11 parcs nationaux, le Parc National de Taza qui se trouve à l'Est de l'Algérie, plus exactement dans la wilaya de Jijel, constitue le thème de mon travail, dont l'objectif est la présentation des potentialités de cet espace ainsi que les contraintes de sa gestion, en se basant sur un des facteurs les plus déterminants : « l'homme ».

Ceci pour donner une vue réelle sur l'état actuel de ce parc.

1- Définition :

En dépit des diverses définitions émanant de différentes institutions, la définition du Parc National reste quasiment la même :

Un Parc National est une zone naturelle ou peu modifiée par l'homme. Bien que les modalités et les raisons de création des Parcs Nationaux diffèrent selon les pays, la majorité d'entre eux ont adopté la définition proposée par l'Union International pour la Conservation de la Nature et de ses ressources (U.I.C.N) lors de la conférence qu'elle a tenu en 1969 à New Delhi. Cette définition est la suivante :

Les Parcs Nationaux sont des territoires de surface étendue, bénéficiant d'un statut de protection spécifique (RAMADE, 2002). Et la conservation des beautés panoramiques naturelles de la flore et de la faune, à caractéristiques national, et dont le public pourra jouir d'avantage lorsqu'elles seront placées sous surveillance officielle (BRAULIO, 1976). Dans lesquelles toutes exploitations des ressources naturelles minérales ou biologiques est interdite (a fortiori la chasse), ainsi que tout aménagement industriel ou d'infrastructures routières – exceptées celles permettant l'accès à des sites naturel remarquables que le Parc protège et dont l'impact doit être toutefois réduit au strict minimum. De même, l'exploitation agricole est interdite mais un pastoralisme extensif y est toléré sous réserve qu'il préexiste à la création du Parc et que cette exploitation ne soit pas mise à profit pour accroître son intensité (RAMADE, 2002).

En revanche, la vocation touristique est l'un des objectifs reconnus des Parcs Nationaux et cette réglementation prévoit que, dans la zone périphérique de ces derniers, des aménagements (construction d'hôtels et de terrains de camping) soient prévus pour accueillir les visiteurs. Cependant, la réglementation des Nations Unies précise que le nombre annuel de visiteurs doit être plafonné à la "capacité limite d'accueil du milieu", pour éviter une érosion humaine des différents biotopes protégés que provoque inmanquablement une sur fréquentation touristique.

2- Historique des Parcs Nationaux :

A l'échelle de l'histoire de l'humanité, la nécessité de gérer globalement la nature n'apparaît que tardivement, les parcs et les réserves naturelles sont nés de la nécessité de plus en plus vivement ressentie de placer certaines régions naturelles remarquables à l'abri des convoitises humaines (DUPONT, 1976).

Les premiers parcs naturels sont apparus dans la seconde moitié du XIX siècle avec la création du parc national de Yellowstone en 1872 aux Etats-Unis (HOUGH, 1988 in ALBAN, 2003). A l'origine, le classement en réserve naturelle ou parc national relevait d'une approche romantique de la nature, il s'agissait de mettre en valeur les paysages à des fins récréatives.

L'accent porté sur la conservation de l'écosystème et de la biodiversité n'est apparu qu'au cours du XX^e siècle. Le concept de conservation qui a lui-même beaucoup évolué, passant d'une sacralisation de la nature à un objectif de développement durable (HOUGH, 1988 in ALBAN, 2003).

Au cours de la moitié du XX^e siècle, de nombreux parcs Nationaux furent établis dans les divers territoires de l'ancien empire Britannique, en particuliers en Afrique et en Asie du Sud.

Ultérieurement, après leur indépendance, les nations concernées continuèrent à créer de nouvelles aires protégées à un rythme soutenu. C'est toutefois après la Deuxième guerre mondiale que le rythme de création des parcs Nationaux et des autres aires protégées analogues connut une importante accélération, laquelle n'a commencé à fléchir qu'au cours des années 1990 (RAMADE, 2001).

3- Objectifs généraux :

Les parcs nationaux poursuivent quatre objectifs communs et qui sont : Conservation, restauration, recherche scientifique, et satisfaction des besoins de la population (LACHAUX, 1980).

Ces types d'espaces classés sont sous la direction des services spécialisés afin d'atteindre les objectifs qui leurs sont attribués :

a. la conservation :

Le but du conservateur n'est pas d'arrêter le monde, mais d'entrer dans le jeu de l'évolution (CROWN, 1977). L'objectif de la conservation est le dénominateur commun de tous les parcs : la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, des gisements des minéraux, des fossiles, des paysages et en général de tout lieu présentant un intérêt particulier à préserver.

b. la restauration :

Les mesures de conservation ne sont pas suffisantes pour la préservation du milieu contre les interventions artificielles et les effets de dégradation naturelle. La restauration a pour objectif d'améliorer la valeur du territoire apparemment très dégradé, elle constitue la forme active de la restauration (LACHAUX, 1980).

c. la recherche scientifique :

L'écologie est une science qui peut se définir comme l'étude des milieux ou vivent et se reproduisent les êtres vivants ainsi que les rapports de ces derniers avec ces milieux.

Les parcs sont des espaces d'observation et d'étude du développement de la nature et de l'équilibre écologique. Ces types d'espaces constituent des fournisseurs idéaux pour la nature : des terrains d'investigation pour les scientifiques de diverses disciplines, les laboratoires en plain air pour toutes sortes d'expérimentation de recherches. La réunion des résultats de toutes ces recherches, même les plus minimes, pourrait permettre un jour de disposer d'une banque de donnée d'une valeur incomparable dont l'exploitation aidera à la récupération de territoires apparemment perdus ou compromis (FOX, 1977).

d. La satisfaction des besoins de la population :

Cet objectifs peu être divisé en deux sous objectifs : le tourisme et l'activité socioéconomique.

D'après BOURLIERE (in OZENDA, 1982), le tourisme dans les aires protégées concerne les pays développement croissant de l'urbanisation incite les citadins en nombre de plus en plus important à bénéficier des richesses offertes surtout par les parcs nationaux pour la récréation, la promenade et l'évasion. Mais ce tourisme doit être planifié pour qu'il ne porte pas atteinte aux ressources de valeur, donc il fallait un type d'aménagement approprié (BUDOWSKI, 1977).

La population locale, résidente dans le parc, doit bénéficier également des ressources de leur environnement, donc leur intégration dans le programme de gestion constitue un objectif primordial pour le parc. Cette intégration s'effectue par la vulgarisation et la promotion des diverses activités socioéconomiques ne portant pas préjudices aux ressources des parcs.

4- Les parcs nationaux en Algérie :

4-1- Rappel historique :

La création des parcs nationaux en Algérie a été envisagée en 1912. Ayant fait l'objet d'un examen spécial de la grande commission du tourisme de 1916, elle fut étudiée de nouveau en 1919, à l'occasion du congrès général du tourisme et de l'agriculture. En 1920, treize projets de parcs nationaux sont retenus.

En application des statuts définis par un arrêté gouvernemental pris en date du 17 février 1921, un réseau de 10 parcs nationaux fut créé entre 1923 et 1929. De taille relativement faible cependant, la superficie totale de ces 10 parcs nationaux n'était que de 24639 hectares. Seul le parc national de Djurdjura avait à peu de près la même superficie qu'aujourd'hui (16.000/18.000 ha). C'étaient donc plus des "lieux de villégiatures" que de véritables parcs nationaux au sens actuel du terme.

Parmi eux, quatre parcs seront repris par la législation algérienne de 1983 avec toutefois des superficies beaucoup plus importante.

X

4-2- Chronologie de création des parcs nationaux en Algérie :

Le Ministère de la culture a créé le premier parc national en Algérie, celui du Tassili, classé depuis 1972 Patrimoine Mondial de l'humanité. Ce parc national basé surtout sur un patrimoine culturel, de caractère unique, se situe dans l'écosystème saharien.

La création de huit autres parcs nationaux a commencé dès la publication de la loi du 5 février 1983 et de son décret d'application du 23 juillet 1983 dont l'élaboration et la mise en œuvre ont été confiée à l'administration des forêts et de la protection de la nature.

En 1983, avec la promulgation de la loi relative à l'environnement et ses textes d'application, une première tranche de 4 parcs dans le Nord du pays a vu le jour :

-Theniet El Had (wilaya de Tissemsilt), Djurdjura (wilaya de Bouira et Tizi Ouzou), Chréa (wilaya de Blida et de Médéa), et El Kala (wilaya d'El Tarf).

En 1984, une deuxième tranche a permis la création de 3 autres parcs nationaux :

-Belezma (wilaya de Batna), Gouraya (wilaya de Béjaia) et Taza (wilaya de Jijel).

Les parcs nationaux de Taza et de Gouraya, par leur situation ouverte sur la mer Méditerranée, partagent avec le parc national d'El Kala l'écosystème marin.

En 1987, le Ministère de l'administration des forêts procède à la création du dixième parc national, le parc national l'Ahaggar, dans le massif de l'Atakor, situé également dans le Sahara.

En 1993, l'administration des forêts procède à la création du dixième parc national, le parc national de Tlemcen. (ANONYME, 1999)

En fin en 2003 le Ministère de l'aménagement du territoire et du développement durable a classé l'onzième et dernier parc national, le parc national de Djebel Aissa (wilaya de Naâma).

Aujourd'hui on compte donc 11 parcs nationaux, 8 au nord du pays, un en zone steppique et deux dans le grand sud. Le parc national du Tassili est classé patrimoine mondial de l'humanité, celui de l'Ahaggar en Réserve de la Biosphère (MAB), comme Djurdjura, El-Kala, Chréa, Gouraya et Taza. (ANONYME, 2006).

Tableau n°1 : Répartition des parcs nationaux en Algérie

Espace naturel	Parc national	Wilaya
Littoral	El Kala Gouraya Taza	d'El Tarf Bejaia Jijel
Montagne	Theniet El Had Djurdjura Chr��a Belezma Tlemcen	Tissemsilt Tizi Ouzou et Bouira Blida-M��d��a Batna Tlemcen
Steppe	Djebel Aissa	Naama
Sahara	Tassili l'Ahaggar	d'Illizi Tamanrasset

Source : BNEDER, 2007

4-3- N  cessit   d'un plan d'am  nagement et de gestion :

Un plan d'am  nagement est con  u par un sch  ma directeur afin d'assurer la bonne gestion des parcs nationaux    travers une politique de zonage qui organise les aires naturelles en classe de diff  rentes zones   cologiques homog  nes, dont l'aspect et la composition biotique et abiotique sont diff  rentes d'un parc    un autre.

Ce classement est fonction du degr   de protection dont elles ont besoins et de la capacit   potentiel d'accueil. Chaque classe est r  g  e par un r  glement sp  cifique de gestion et d'organisation de toute forme d'activit   et r  glementant l'acc  s et la circulation routi  re. Ainsi d'apr  s le sch  ma directeur (BNEF, 1987), il existe cinq classes :

- Classe 1 : zone de r  serve int  grale ;
- Classe 2 : zone primitive ou sauvage ;
- Classe 3 : zone    faible croissance ;
- Classe 4 : zone tampon ;
- Classe 5 : zone p  riph  rique.

Classe I : R  serve int  grale

La classe dite zone de r  serve int  grale comprend des ressources    caract  re unique ou particulier et celle qui m  rite une attention sp  ciale, en vue de conserver certaines ressources particuli  res ou uniques.

Entrent dans cette zone, notamment la plupart des lieux historiques, des sols mouilleux, des marais, des estuaires. Cette zone sert de laboratoire pour les observations scientifiques.

Classe II : Primitive ou sauvage

Dans cette classe sont interdites toutes constructions de routes, d'ouvrages ainsi que toute autre transformation susceptible d'altérer l'ambiance naturelle. La circulation automobile y est interdite, l'activité principale est orientée vers l'interprétation de la nature.

Classe III : A faible croissance

C'est une classe où quelques transformations sont réglementaires, et ce, sans porter préjudice aux ressources à caractère unique ou particulier. Elle constitue la transition entre les classes I et II, où la fréquentation humaine est réduite et classe V dite périphérique on y prévoit les routes d'accès et des activités récréatives.

Classe IV : Tampon

La classe dite tampon sert à protéger la zone primitive ou sauvage et la zone à faible croissance. Elle peut servir de lieu de camping.

Le rôle de cette zone est la protection des territoires les plus protégés (réserves, terrestres,...).

Classe V : Périphérique

C'est une classe à forte croissance avec les complexes hôteliers, installations de certains équipements récréatifs et moyens de communication importants.

Cette classe peut être traversée par des routes importantes. Fiche monographique pour l'inventaire de la flore. (ANONYME, 1994).

4-4- Régime juridique lié aux activités dans un parc :

Selon le BNEF, (1987) la vocation et les activités de chaque classe sont définis par un régime juridique comme suit :

- Zone de la classe 1 et 2 : sont juridiquement soumises au régime de protection le plus sévère : la fréquentation, la transformation et la construction y sont interdites.
- Zone de la classe 3 et 4 : le tourisme à pied est prévu ainsi que l'installation d'équipement légers, les activités sylvicoles sont entreprises telles que les coupes sanitaires d'amélioration et les reboisement pour protéger les classes 3 et 4 contre les différentes formes de dégradation. Les activités agricoles sont exercées en tenant compte des besoins de la population.

- Zone de la classe 5 : c'est la classe la plus accessible aux activités touristiques et aux traitements sylvicoles mais la création de nouvelles activités industrielles non conformes aux objectifs du parc y est interdite.

5- Le parc national de Taza :

5-1- Bref historique :

Le 28 août 1923 fut la date du premier arrêté gouvernemental de création du parc national de Dar-el-Oued et Taza, modifié par celui du 3 septembre 1927. Situé dans la petite Kabylie des Babors, le parc national avait une superficie de 230 ha, répartie entre les forêts domaniales de Dar-El-Oued (130ha), de Guerrouch (70ha) et des terrains melks (30ha), dépendant ainsi des Communes mixtes de l'Oued Marsa et de Djidjelli (ancien nom de Jijel) qui fut un arrondissement de Bougie. Après l'indépendance, a été signé un décret présidentiel n° 84-328 novembre 1984 portant création du parc national de Taza sur 3807 ha, incluant ainsi les deux zones "Dar-El-Oued" et "Taza". Il est géré conformément aux dispositions de la loi n° 83-05 du 5 février 1983, relative à la protection de l'environnement, au décret n° 83-458 du 23 Juillet 1983 fixant le statut type des parcs nationaux et à l'arrêté ministériel n° 358/SPM/DPPF/88 fixant le zoning du parc national de Taza.

Les objectifs de sa création ont été fixés comme suit :

- la conservation de toutes les richesses en général et de tout milieu naturel présentant un intérêt particulier ;
- la préservation du milieu contre toutes les interventions artificielles et les effets de dégradations naturelles ;
- l'observation et l'étude du développement naturel et des équilibres écologiques ;
- la coordination de toutes les études entreprises au sein du parc ;
- la promotion des activités de loisir et de détente respectueuses de l'environnement ;
- la sensibilisation et l'éducation écologique.

5-2- Localisation :

Le parc national de Taza est situé dans la partie nord-est de l'Algérie, dans les revers septentrionaux de l'Atlas Tellien les plus francs par rapports à la mer, il appartient à la subdivision biogéographique de la petite Kabylie. Dans le Golf de Bougie, il s'ouvre à la mer sur 9 Km de plage et de corniche. Il est situé entièrement dans la wilaya de Jijel à 30 Km à l'ouest de la ville de Jijel, à 60 Km à l'est de Bejaia et à 100 Km au nord-est de Sétif.

Vu son importance en matière de diversité biologique, il a été classé Réserve de Biosphère par l'UNESCO lors du conseil international de coordination du MAB (programme sur l'homme et la biosphère) qui s'est tenu en Octobre 2004 (voir figure n°1).

5-3- Situation géographique :

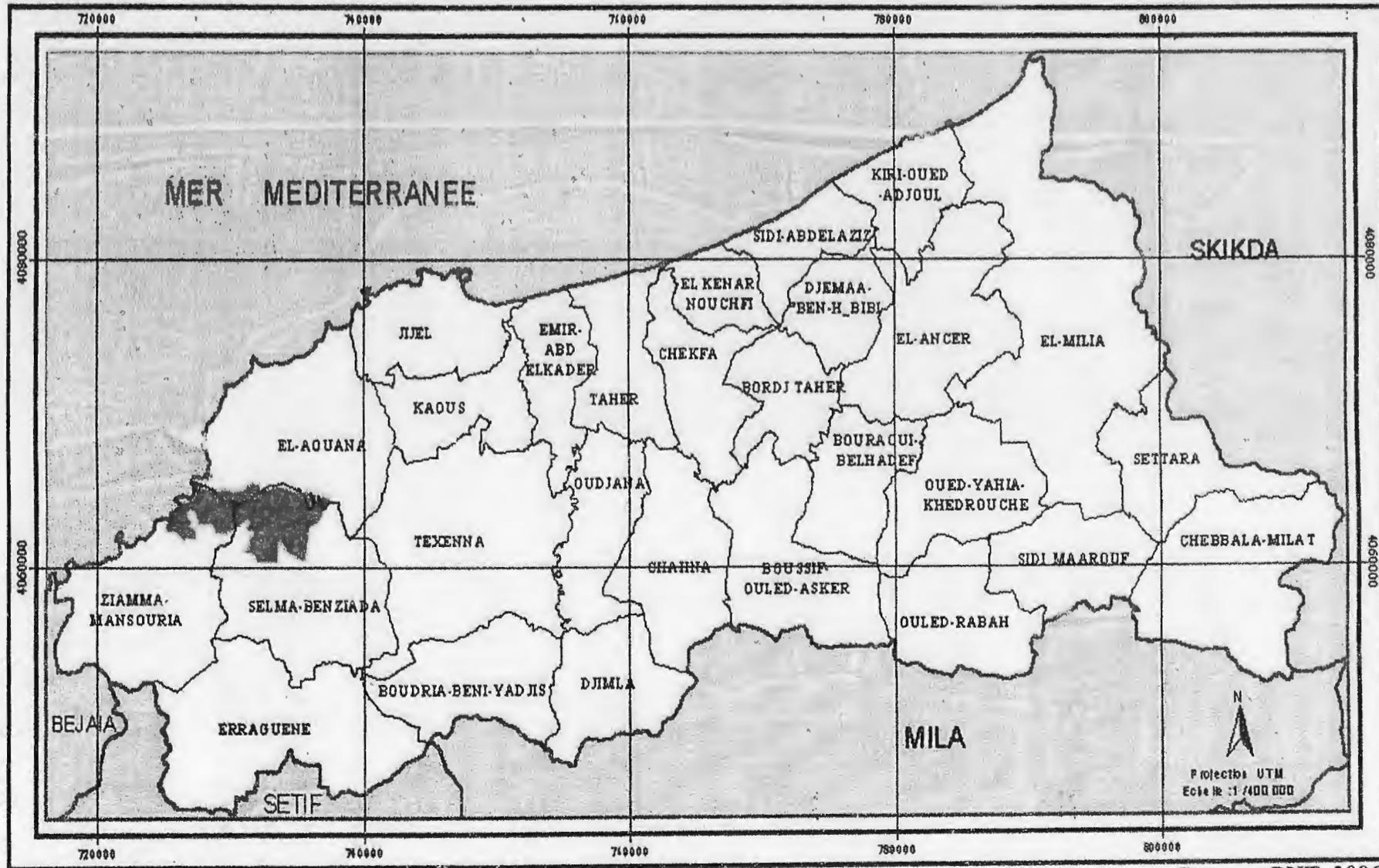
Le parc national de Taza est limité :

- **Au Nord**, par la mer, puis longe la route nationale 43 en suivant la ligne de crête de Djebel Taounert, puis l'Oued T'boula jusqu'au sommet de Djebel El-Kern.
- **A L'Est**, par une ligne de partage des eaux de l'Oued T'boula, situé à l'intérieur du Parc et l'Oued Kissir situé à l'extérieur. Cette limite est une ligne de crête orientée NNE- SSO partant de Djebel El-Kern, jusqu'au sommet de Djebel Bou-Rendjes.
- **Au sud**, par une ligne qui emprunte un thalweg, puis une ligne de crête et enfin la limite des terrains domaniaux, pour enfin rejoindre la mer.
- **A l'ouest**, la limite est constituée par la côte connue sous le nom de corniche jijelienne.

Les limites du parc sont représentées par les points cotés aux coordonnées UTM (Kilométriques) suivants :

- | | | |
|--------------|--------------|---------------|
| • Nord Est | $x = 737,47$ | $y = 4064,58$ |
| • Nord Ouest | $x = 728,47$ | $y = 4066,87$ |
| • Sud Est | $x = 733,09$ | $y = 4060,24$ |
| • Sud Ouest | $x = 725$ | $y = 4062,94$ |

Une carte de Délimitation du PNT est représentée dans la figure n°2



Source : PNT, 2006

Figure n°1 : Carte de Situation générale du PNT



Source : PNT, 2006

Figure n°2 : Carte de Délimitation du PNT

5-4- Situation juridique des terres:

Selon l'étude de BNEF (1987) sur la répartition juridique des terres, indique que : la forêt domaniale de Dar-El-Oued et Guerrouch occupe 70,6 % de la surface totale, avec 29 % des terrains melks.

Les terrains communaux occupent dans le secteur de pré-parc que 1 % de la superficie totale et se présente sous forme d'espace urbanisé de certains lieux comme l'agglomération de Taza.

Le tableau n°2 et la figure n° 3 illustrent la répartition juridique des terres au PNT.

Tableau n°2 : Répartition juridique des terres et de zone périphérique du PNT

	Forêts Domaniales		Terrains Melks		Terrains communaux		Total	
	Superficie (ha)	Taux (%)	Superficie (ha)	Taux (%)	Superficie (ha)	Taux (%)	Superficie (ha)	Taux (%)
Parc	3197.00	82	688.24	18	-	-	3885.24	100
Pré-parc	1282.09	53.00	1122.55	46	23.36	1	2428	100
Total	4479,09	70.6	1810.79	29,4	23.36	-	6313.24	100

Source : B.N.E.F, 1987

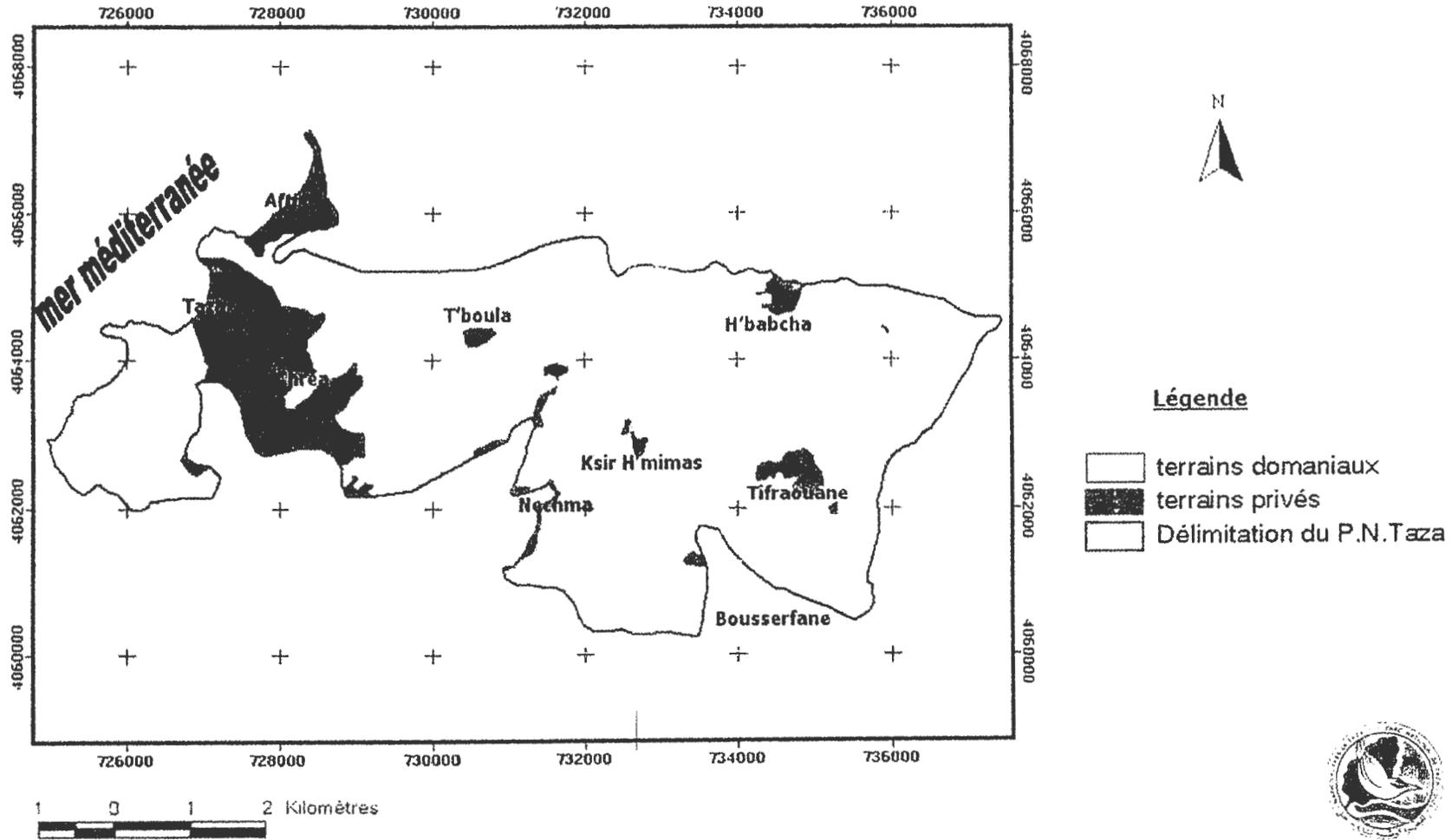
5-5- Situation administrative des terres :

Sur le plan administratif, le parc national de Taza chevauche sur trois 3 communes appartenant à deux 2 Dairates (Tableau n°3) et (figure n°4).

Tableau n°3 : Répartition administrative des terres

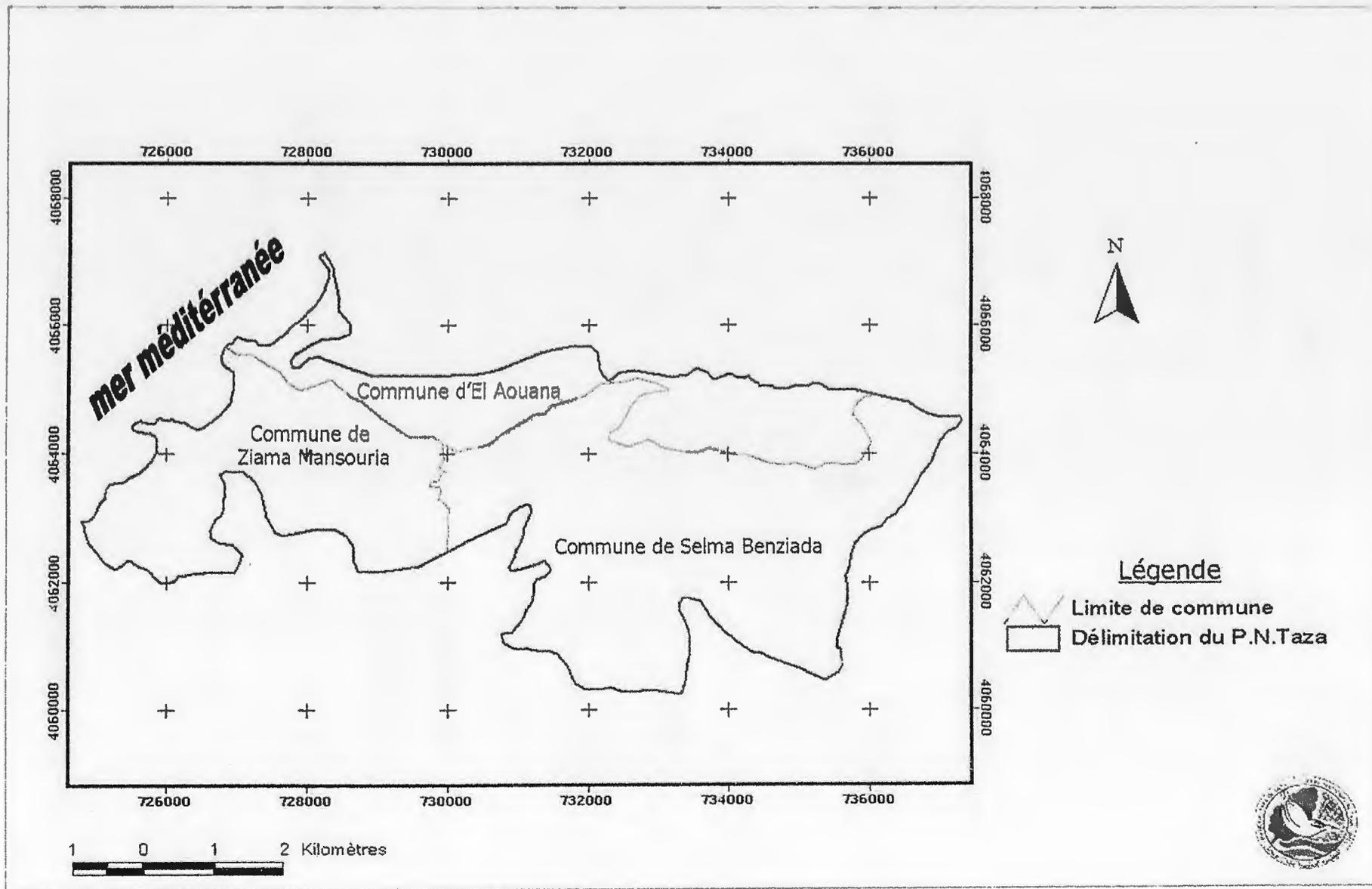
Daira	Commune	Superficie (ha)	%
- Ziama-Mansouriah	-Ziama-Mansouriah	1.025	27
- El-Aouana	- El-Aouana	837	23
	- Selma	1.945	50
TOTAL		3.807	100

Source : PNT, 2006



Source : PNT, 2006

Figure n°3 : Carte de la nature des terres au PNT



Source : PNT, 2006

Figure n° 4 : Carte administrative du PNT

5-6- Présentation du zonage du parc national de Taza :

Le parc national de Taza est partagé en cinq classes de différentes zones écologiques bien précises à partir sur plan d'aménagement réalisé par : B.N.E.F et présenté dans le schéma directeur (1987).

Tableau n°4 : Les classes et les zones du PNT

Classe	Zone	Superficie (ha)	Taux (%)	Capacité d'accueil
-I- Réserves intégrales	1-réserve naturelle mixte (flore, faune et géomorphologie)	249.4	6.5	0
	2-réserve naturelle forestière (chênaie mixte).	467.1	12.3	
-II- Primitives ou sauvages	1-chêne zeen dans les gorges de Taza	126.1	4.2	0
	2-chêne zeen dans les gorges de Oued Tboula	204.9	5.4	
	3-chêne zeen dans les gorges de Oued Boufassiou	273.2	7.2	
	4-zone d'altitude chênaie mixte (zeen-afares)	197.8	5.2	
	5-zone d'altitude chênaie pure d'afares.	88.7	2.3	
-III- A faible croissance	1-garrigue et pelouse	325.0	8.5	718
	2-terrains agricoles	13.8	0.4	
	3-terrains nus et agricoles	92.0	2.4	
	4-terrains d'habitations éparées.	17.6	0.5	
-IV- Tampon	1-zone de protection des curiosités naturelles	239.2	6.3	
	2-zone de protection du chêne zeen			
	3-zone de protection de la réserve naturelle	669.7	17.6	
	4-zone de protection de la chênaie mixte	374.3	9.8	
		198.7	5.2	
-V- Périphérique	1-zone d'activité	108.5	2.9	2335
	2-zone de loisir	90.5	2.4	
	3-zone de curiosité	34.5	0.9	

Source : B.N.E.F, 1987

Chapitre II:

Caractéristiques de la zone d'étude

1- Introduction :

Le parc national de Taza est constitué de deux aires naturelles :

- Aires naturelles terrestres.
- Aires naturelles maritimes.

* Aires naturelles terrestres :

-L'étage littoral est constitué par un peuplement naturel, où la roche mère affleure, le diss couvre des surfaces importantes.

Entre les touffes d'*Ampelodesma mauritanica* poussent beaucoup d'annuelles.

-L'étage montagnard humide est représenté par chêne Afares pratiquement pur sur la partie la plus élevée du parc sur une petite superficie.

Le chêne Zeen occupe, la plus grande partie de la forêt de Guerrouch, aux expositions sud, le chêne Zeen cède la place au chêne Liège, espèce plus adaptée à la sècheresse (BNEF, 1987).

* Aires naturelles maritimes :

Les herbiers à Posidonies représentent des formations importantes dans la zone marine dans sa partie sud-ouest, où ils se situent essentiellement aux fonds des baies et des criques.

En plus, les forêts à *Cystoseires* et à *Dictyopteris membranacea*, les formations à Coralligènes et à Maërl représentent des écosystèmes marins de hautes importances sur le plan éco biologique.

2- Le climat :

L'étude climatique a pour but essentiel d'analyser les deux principales caractéristiques du climat, à savoir ; la pluviométrie et la température. Ces deux données permettent de déterminer la durée au cours de l'année, des périodes de croissance des végétaux.

Quant aux autres données climatiques tel que l'intensité des précipitations, les gelées, les vents, le sirocco... etc, elles permettent d'avoir une idée, tant soit peu, sur les potentialités et les contraintes que peut receler la région pour les travaux sylvicoles ou autres (B.N.E.F, 1987).

Par manque de station météorologique au niveau du P.N.T, nous nous sommes référés à la station de l'aéroport Achwat situé à 10 m d'altitude et à 20 Km au Nord-Est du parc. Nous avons pris en considération les paramètres les plus déterminants sur une période de 10 ans (1998-2007).

2-1- Les précipitations :

La région du parc national de Taza est l'une des plus arrosée de toute l'Algérie. Il tombe en moyenne plus de 1000 mm/an. (B.N.E.F, 1987).

Le tableau n°5 nous révèle les moyennes mensuelles et annuelles des précipitations sur une période de 10 ans soit de 1998-2007.

Tableau n°5 : Répartition mensuelle des pluies au niveau de la wilaya de Jijel 1998- 2007

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total annuel
P (mm)	155,6	113,5	71,5	72,7	61	12,3	3,1	18,3	85,5	58,3	182,9	200,2	1034,9

Source : ONM de Jijel, 2007

Selon SELTZER (in HALIMI, 1980), les précipitations annuelles augmentent de 40 mm chaque 100 m d'altitude sur exposition Nord, donc notre station située à 710 d'altitude, il faut ajouter 40×7 soit 280 mm de pluies, ainsi, la hauteur des précipitations annuelles sera de $1034,9 + 280 = 1314,9$ mm.

Le coefficient de corrélation se calculera alors comme suit :

$K = 1314,9/1034,9 = 1,27$; il ne reste qu'à multiplier les hauteurs mensuelles obtenues au niveau de la station Achwat par le coefficient de corrélation K, pour trouver celle de notre point de référence, soit la maison forestière de Guerrouch, ce qui permet d'établir le tableau n° 6.

Tableau n°6 : Répartition mensuelle des pluies pour la maison forestière de Guerrouch

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total annuel
P (mm)	197,61	144,14	90,8	92,32	77,47	15,62	3,93	23,24	108,58	74,04	232,28	254,25	1314,32

Source : ONM de Jijel, 2007

Les précipitations, abondantes sont supérieures à 1000 mm par an pour les deux stations. Elles augmentent avec l'altitude, passant de 1034,9 mm pour la station de Jijel, à 1314,9 mm pour la station d'altitude de la Maison forestière de Guerrouch. L'augmentation de la pluviosité reflète l'existence d'un gradient pluviométrique altitudinal. Si la pluviométrie annuelle est importante, sa répartition n'est pas homogène. Les minima se situent en juin-juillet et août et les maxima en novembre-décembre et janvier.

On constate donc que la région du parc national de Taza bénéficie de précipitations abondantes, c'est d'ailleurs dans cette région que l'on rencontre les espèces forestières les plus exigeantes en eau.

2-2- Les températures :

La température présente un facteur limitant de toute première importance, car elle contrôle l'ensemble des phénomènes métaboliques et conditionne de ce fait la répartition de la totalité des espèces et des communautés d'être vivant dans la biosphère (RAMADE, 1984).

Le tableau n°7 suivant nous résume la moyenne des minima (m), la moyenne des maxima (M) et la moyenne mensuelle $(M+m/2)$ pour l'aéroport Achwat.

Tableau n°7 : Répartition mensuelle des températures au niveau de la wilaya de Jijel 1998-2007

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
M	16,19	16,67	18,93	20,86	23,85	27,94	30,86	31,74	28,79	26,28	19,84	17,42
m	6,25	6,1	8,27	10	13,4	16,8	19,4	20,5	18,2	15,3	10	7,3
M+m/2	11,22	11,38	13,6	15,43	18,62	22,37	25,13	26,12	23,49	26,79	14,92	12,36

Source : ONM de Jijel, 2007

De même que pour les températures, on procède à la correction des données recueillies de l'aéroport d'Achwat pour les faire correspondre à la maison forestière de Guerrouch.

D'après SELTZER (1946 cité par HALIMI, 1980), les températures minimales (m) diminuent de 0,4°C chaque 100 m d'altitude, et les températures maximales (M) diminuent de 0,7°C chaque 100 m d'altitude. Notre point de référence est à 710 m d'altitude, donc les températures minimales vont diminuer de $0,4 \times 7 = 2,8^\circ\text{C}$, et les températures maximales diminuent de $0,7 \times 7 = 4,9^\circ\text{C}$, ce qui nous donne, d'après le tableau n°8 :

Tableau n°8 : Répartition mensuelle des températures pour la maison forestière Guerrouch

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
M	11,29	11,77	14,03	15,96	18,95	23,04	25,96	26,84	23,89	21,38	14,94	12,52
m	3,45	3,3	5,47	7,2	10,6	14	16,6	17,7	15,4	12,5	7,2	4,5
M+m/2	7,37	7,53	9,75	11,58	14,77	18,52	21,28	22,27	19,64	16,94	11,07	8,51

Source : ONM de Jijel, 2007

La région est caractérisée par des températures assez douces, d'après nos données le mois le plus chaud, est généralement Août et le mois le plus froid est Février.

2-3- Synthèse climatique :

Nous essayons, par les méthodes classiques de Gausсен et d'Emberger, de combiner les données climatiques de la région par une synthèse climatique pour mieux évaluer la nature du climat.

* Diagramme ombrothermique de BAGNOULS et GAUSSEN :

Ce diagramme nous permet d'évaluer l'intensité et la durée de la période de sécheresse. Cette présentation graphique de sécheresse a été proposée par BAGNOULS et GAUSSEN (1953) qui soulignent que la sécheresse n'est pas nécessairement l'absence totale de pluies. Elle se manifeste quand de faibles précipitations se conjuguent avec une forte chaleur.

Pour ce diagramme, les mois de l'année sont représentés sur l'axe des abscisses, il regroupe en même temps la courbe des précipitations représentée en ordonnée à droite en mm selon une échelle double de celle des températures représentées à gauche en °C.

La zone de croisement entre les deux courbes permet d'apprécier la durée et l'importance de la période sèche qui s'étend dans notre cas entre le mois de Juin jusqu'au mois d'Août, qui coïncide avec les fortes chaleurs et les plus faibles précipitations de l'année. La période humide s'étale du mois de septembre au mois de mai (voir figure n°5).

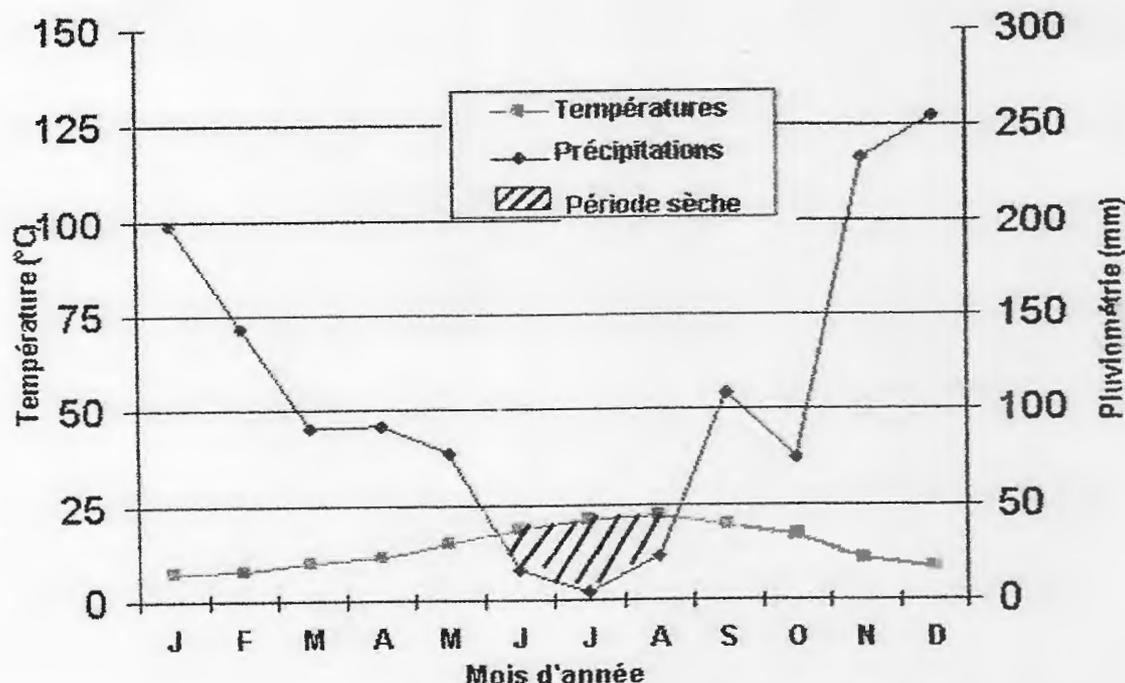


Figure n°5 : Diagramme ombrothermique de la station d'Achwat au niveau de la maison forestière de Guerrouch

***Climagramme pluviométrique d'EMBERGER :**

Il permet de déterminer l'étage bioclimatique auquel appartient la région. Ce climagramme est établi à partir de la moyenne des températures du mois le plus froid placée en abscisse et autre part la valeur du coefficient pluviométrique d'EMBERGER "Q2" placée en ordonnées. Ce dernier pour le calculer on doit appliquer la formule simplifiée de STEWART (1969) : $Q2 = 3,43.P/M-m$.

P : pluviométrie annuelle. M : température moyenne maximale du mois le plus chaud. m : température moyenne minimale du mois le plus froid. P = 1314,9 mm, M = 26,84. m = 3,3.

Donc $Q2 = 191,59$. Ce qui nous permettons de placer notre région d'étude dans l'étage bioclimatique humide comme le montre la figure n°6.

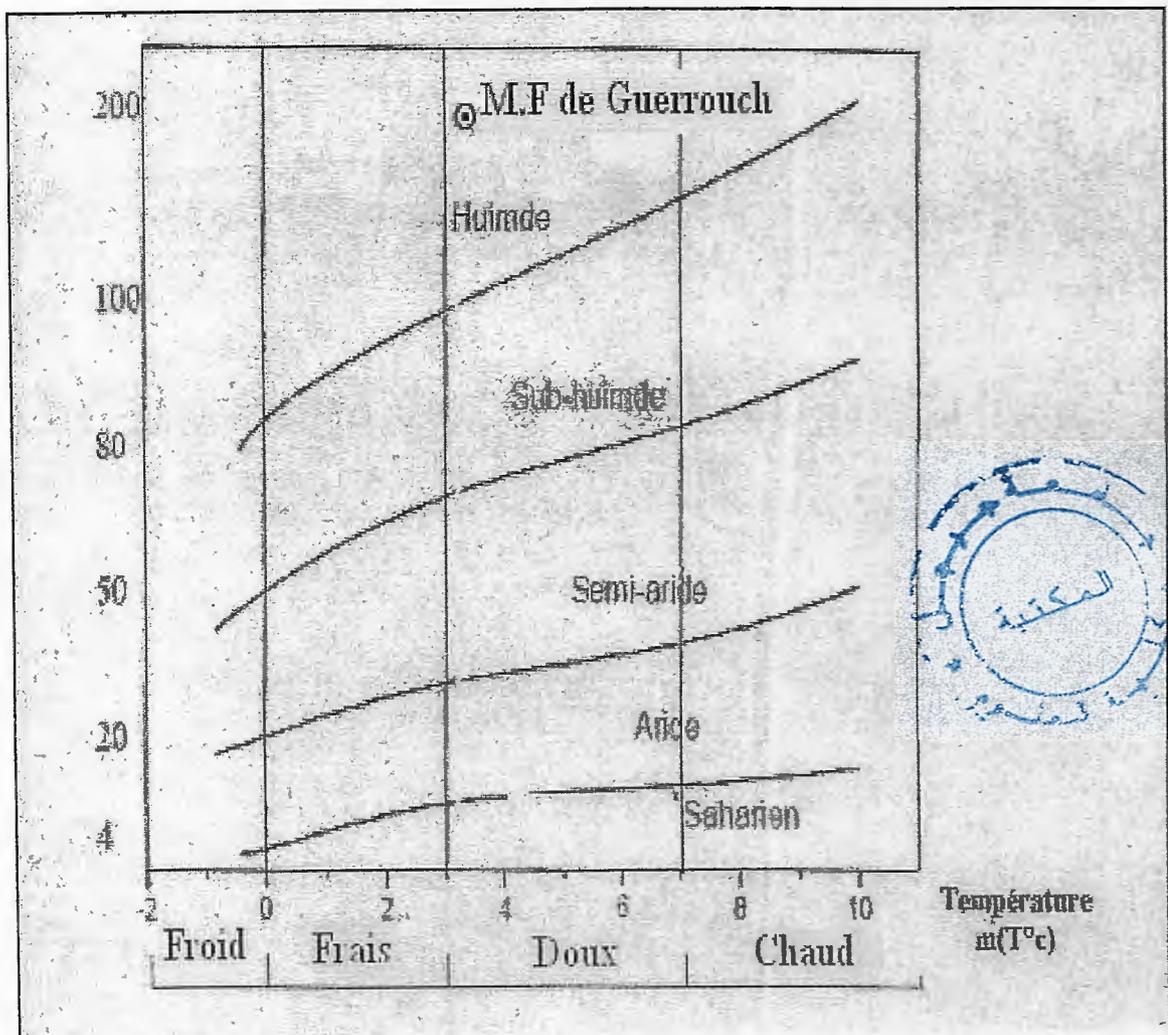


Figure n°6 : Climagramme d'EMBERGER pour la maison forestière de Guerrouch

2-4- Autres facteurs climatiques :

En l'absence d'une station météorologique dans le Parc, les autres paramètres climatiques sont appréciés selon des observations faites sur le terrain :

- Les vents du Nord Ouest sont les plus dominants dans la région.
- La neige tombe fréquemment, mais seulement à partir de 700 m d'altitude, sont environ 25% du territoire du Parc.
- Le Brouillard se manifeste surtout durant les mois de mars, avril et mai.
- Les gelées sont rares en raison de l'influence maritime.
- L'humidité de l'air est importante, elle est entretenue par la proximité de la mer.
- Le Sirocco se manifeste durant les mois de juillet et août.

* Résumé sur le climat :

En définitive, le parc est caractérisé par un climat méditerranéen de type humide, à hiver tempéré et été sec, dont les caractéristiques sont les suivants :

- Des précipitations considérables résultant de la proximité des reliefs montagneux des Babors,
- Des pluies d'hiver abondantes provoquant un ruissellement important,
- Une humidité de l'air assez importante et des vents dominants d'ouest.

Le parc offre de très bonnes conditions écologiques pour le développement et la conservation d'une importante biodiversité (faune, flore, habitats). Beaucoup de plantes trouvent ici des conditions qui leur permettent de se développer même à très basse altitude.

A titre d'exemple, nous citons le cas du chêne zéen, qui normalement se rencontre en Algérie entre 800 et 1600 m d'altitude et qui prospère ici presque au niveau de la mer, comme par exemple, dans les gorges de Taza.

3- La Pédologie :

Vu le manque de travaux relatifs aux aspects pédologique et géologique, on ne dispose actuellement que de quelques études sommaires n'ayant touché que certaines parties de l'aire protégée.

Les sols sont aussi généralement issus de l'évolution pédologique des formations superficielles des versants argileux et gréseux du Numidien. Ces sols forestiers à texture argilo sableuse à sablo argileuse, acides à faiblement acides relativement profonds, se caractérisent par l'accumulation de matières organiques sur un matériau colluvial à texture grossière et paraissant avoir une meilleure fertilité chimique aux types de formations de chêne zéen et chêne liège. (LATRÉCHE, et al, 1990).

4- Hydrologie :

Le site est drainé d'Est en Ouest par un réseau hydrographique constitué par l'Oued principal de Taza, alimenté par trois affluents : l'Oued Bou-Merar, l'Oued Bou-Fessiou et l'Oued T'boula. Indépendamment de ce réseau, s'ajoute l'Oued Guellil (appelé aussi Oued Dar El Oued dans son tronçon proche de la mer) qui se localise dans la partie Sud-ouest et qui se déverse dans la mer au niveau des grottes merveilleuses. On signale aussi la richesse en cours d'eaux temporaires et en sources (voir figure n°7).

5- Géologie, Géomorphologie :

La tectonique se résume en une série d'anticlinaux et de synclinaux sensiblement parallèles. La stratigraphie est dominée par des terrains sédimentaires relevant essentiellement du quaternaire.

Le secondaire est présenté par l'argile et le calcaire du lias (jurassique), de calcaire et dolomite, où s'est formée la grotte merveilleuse, de Flyschs formés d'argiles, de bancs gréseux et de marnes schisteuses.

Le tertiaire, où l'on trouve marnes plissées à bancs gréseux, schistes, marnes argileuses et grès numidiens. Ces formations constituent l'assise géologique dominante. A cela s'ajoutent des terrains éruptifs localisés dans la partie septentrionale (voir figure n°8).

6- Orographie :

6-1- Le relief :

Le parc national de Taza est situé dans une région connue sous le nom de "Corniche Jijelienne".

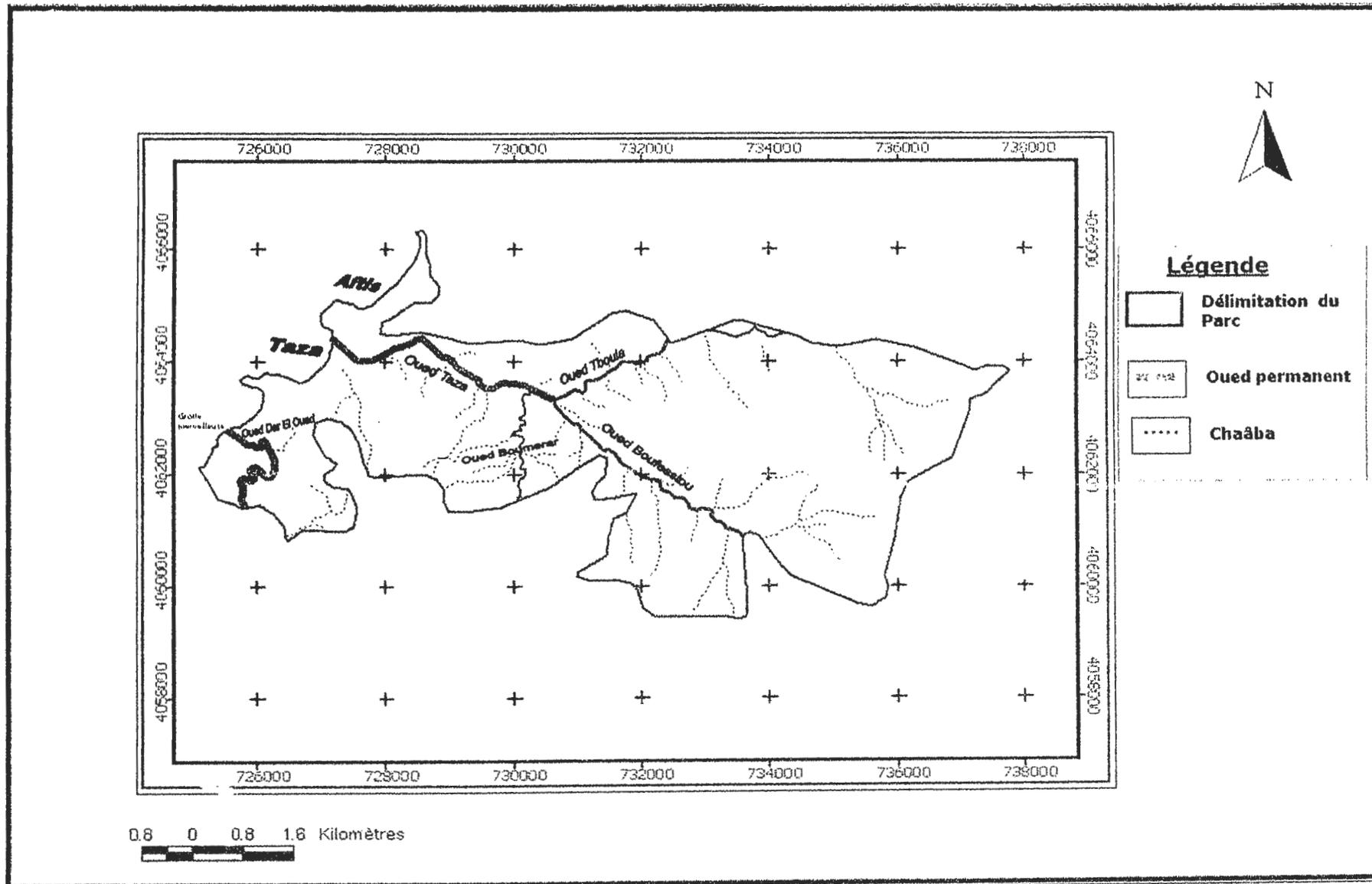
C'est une région qui fait partie de la chaîne côtière d'Algérie et par la même se situe dans le domaine tellien.

C'est une zone montagneuse où se combinent des dénivellations importantes, des altitudes relativement élevée et un relief caractérisé par des pentes raides.

La montagne tombant à pic dans la mer, dessine une côte extrêmement découpée ou se succède caps, baies et presqu'îles.

Au point de vue orographique, la zone du parc national de Taza englobe :

- Le versant sud du djebel Taouanert qui est orienté d'Ouest en Est et culmine à 776 m d'altitude.
- Le chaînon montagneux du djebel el Bel, orienté également d'Ouest en Est et séparé du djebel Taouanert par oued Taza, Teboula. Son point le plus est situé à 1074 m au nord du djebel Bou Rendjes.



Source : PNT, 2006

Figure n°7 : Carte du réseau hydrographique de surface du PNT

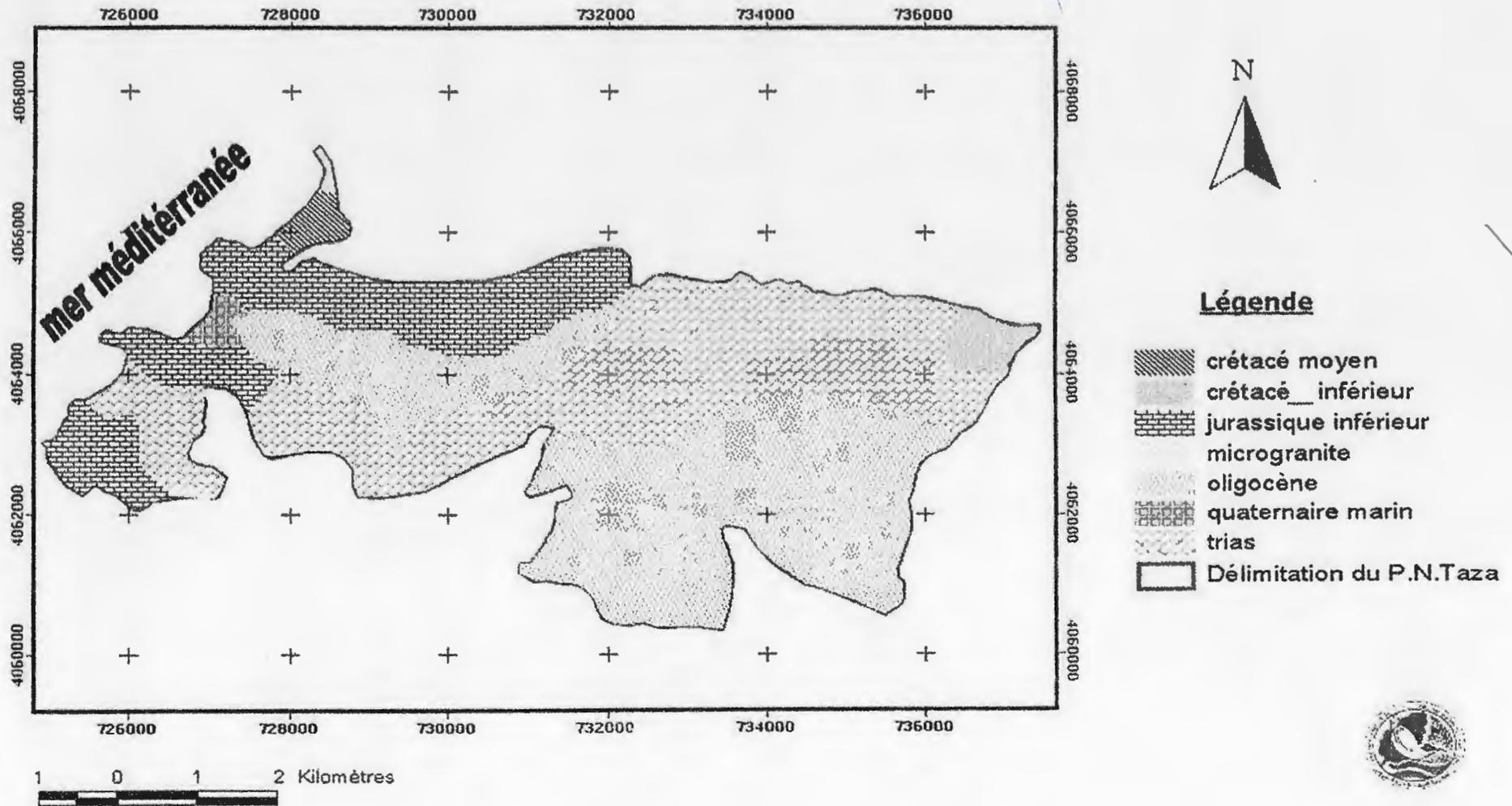


Figure n°8 : Carte d'esquisse géologique du PNT

Source : PNT, 2006

6-2-Caractères du relief :

Les caractères du relief sont déterminés par l'altimétrie, la pente et l'exposition.

a- Altimétrie :

L'un des traits dominant de la topographie de ce parc est l'accentuation du relief. A quelques centaines de mètres du bord de la mer le djebel Taouanert dépasse les 700 m d'altitude.

Le point le plus bas du parc est situé au niveau de la mer, et le point le plus haut 1121 m est situé à la limite nord-est du parc.

b- Les pentes :

Le parc de Taza étant situé dans une zone montagneuse, se caractérise par des pentes très raides. Une carte des pentes a été établie où trois classes de pente apparaissent.

c- Exposition :

L'exposition joue un rôle non négligeable dans le développement des espèces végétales. L'exposition nord par exemple permet à certaines espèces forestières de devenir moins exigeantes en altitude. Ceci a permis au chêne zeen, dans le parc de Taza, de descendre jusqu'à 500 m d'altitude. La carte si après nous révèle les différentes expositions et leur localisation. (BNEF, 1987)

7- Les infrastructures :

Les différentes infrastructures qui se trouvent au parc de Taza se résument dans le tableau suivant :

Tableau n°9 : Tableau récapitulatif des principales infrastructures existantes dans le territoire du parc

N°	Désignation	Volume	Localisation	Observation
1	Infrastructures routières : - RN 43 - RW 137 - RC - Pistes forestières	62,9 km 9 km 7 km 3 km	Territoire du parc	Sur le total des routes et pistes qui desservent le territoire du parc, seul le réseau routier de la zone périphérique est utilisé.
2	Infrastructures d'accueil du parc : - Maison du parc - Sièges de secteurs - Centres d'information - Musées de la nature et salles d'exposition - Maisons forestières (MF)	1 3 2 2+1 3	- Kissir - Guerrouch, Taza et Selma - Dar el Oued et Aftis - Maison du parc, parc animalier et musée Kotama à Jijel - Guerrouch, Nechma et Ain Djenane	- Un secteur fini, un autre en cours de finalisation et le troisième en projet non lancé (choix de terrain en cours). - Toutes les MF ont été détruites pendant la période d'insécurité.
3	Infrastructures touristiques : - Hôtels - Camps de toiles	1 6	Territoire du parc - Aftis - Aftis, Taza et Dar El Oued	- Hôtel côtière - Activité saisonnière en période estivale uniquement.
4	Etablissements scolaires	4	Taza, Aftis, Chréa et Khracha	Ecoles primaires.
5	Centres de santé	3	Taza, Aftis et Chréa	Le centre de santé de Chréa est fermé.
6	Antennes des P et T	2	Taza et Aftis	Structures fermées.

Source : PNT, 2006

-Il existe d'autres infrastructures telles que la pépinière. Le tableau n°10 nous donne une idée sur les différentes plantes qui sont soumis dans la pépinière du centre du parc national de Taza.

Tableau n°10 : Production de la pépinière pour l'année 2006-2007

L'espèce	Zone de récolte de graines ou de boutures	Quantité planté	Genre de semence
<i>Jacaranda ovalifolia</i>	Ziama-Mansouriah	450	à grains
<i>Robinia Pseudo acacia</i>	Ziama-Mansouriah	1000	à grains
<i>Lantana Rouge</i>	Parc animalier	23	à boutures
<i>Ligustrum Vulgare</i>	I.N.R.F	40	à boutures
<i>Myrtus Communis</i>	Parc animalier	30	à boutures
<i>Jasminum</i>	Parc animalier	40	à boutures
<i>Rosa marinus officinalis</i>	El-Aouana	80	à boutures
<i>Erythrina caffra</i>	Kissir	24	à boutures
<i>Lierre</i>	Jijel centre	2	à boutures
<i>Sytarae Cilone</i>	Parc animalier	18	à boutures
<i>Morus alba</i>	Andreu(maison jeune)	90	à boutures
<i>Rosier</i>	Parc animalier	60	à boutures
<i>Salix Pendula</i>	P.N.T	130	à boutures
<i>Papulus Alba</i>	P.N.T	260	à boutures
<i>Wistaria Sinensis</i>	P.N.T	24	à boutures
<i>Cupressus Sempervirens</i>	P.N.T	2400	à grains
<i>Casuarina</i>	El-Aouana	2400	à grains
<i>Phytolacca dioica</i>	Ziama-Mansouriah	345	à grains
<i>Machiriaum tipu</i>	Kissir	915	à grains
<i>Fraxinus Oxyphylla</i>	Mila	84	à grains
<i>Biota orientalis</i>	Jijel	1575	à grains
<i>Gledishia Triacanthos</i>	El-Aouana	300	à grains
<i>Acer obtusatum</i>	Ziama-Mansouriah	270	à grains
<i>Eucalyptus</i>	I.N.R.F	270	à grains
<i>Pittosporum</i>	Andreu	300	à grains
<i>Tecomaria Capensis</i>	Alger (Ben-Aknoun)	480	à grains
<i>Enterolobuim Timbova</i>	Messila	60	à grains
<i>Myrtus Communis</i>	El-Aouana	150	à grains
<i>Cercis Siliquastrom</i>	Ziama-Mansouriah	390	à grains

Source : PNT, 2008

Chapitre III:

**Potentialités naturelles
du parc national de Taza**

1- La flore

Les formations végétales sont constituées en majorité de chênaies caducifoliées à Chêne zéen (*Quercus faginea*) et Chêne afarès (*Quercus afares*) et de chênaies sclérophylles à Chêne liège (*Quercus suber*).

Le Chêne liège se trouve généralement dans les basses altitudes contrairement au Chêne zéen qui préfère les hauteurs. Le Chêne zéen se rencontre soit à l'état pur soit en mélange avec le Chêne afarès et le Chêne liège et même parfois les deux à la fois.

Comme espèces secondaires, on cite : les ripisylves à peupliers noir et blanc (*Populus nigra*) et (*Populus alba*), l'Orme (*Ulmus campestris*), l'Aulne (*Alnus glutinosa*), le Merisier (*Prunus avium*), le Saule (*Salix pedicellata*), le Frêne (*Fraxinus angustifolia*) et les Erables (*Acer Obtusatum*, *Acer campestris*), le Chêne Kermès (*Quercus coccifera*), l'Oléastre (*Olea europea*) ainsi que plusieurs espèces arbustives.

La strate herbacée, très diversifiée aussi est représentée par le carex espacé (*Carex remota*), la violette (*Viola sylvestris*), Polypode vulgaire (*Polypodium vulgare*) et la Pervenche (*Vinca difformis*),...

1-1- Les formations sylvastiques : (voir figure n°9)

1-1-1- Série de chêne zéen :

a- Groupement à *Quercus afares* :

Occupe pratiquement la partie la plus élevée du parc, il se trouve à partir de 700 m jusqu'à 1000 m d'altitude et même d'avantage. Il est caractérisé par la présence d'espèces de l'étage supérieur humide et d'espèces humifères (*Viola sylvestris*).

- Le chêne zéen :

Le chêne zéen (*Quercus Faginea*) est une espèce ombrophile, dont la hauteur moyenne est 22 m et une circonférence moyenne de 1,70 m, il tolère l'acidité du sol, cherche l'humidité et la fraîcheur des hautes altitudes.

Le PNT présente l'unique localité où le chêne zéen occupe d'un seul tenant un vaste étendu 1670 ha. La forêt de chêne zéen a la particularité d'être presque dépourvu de sous-bois, ce qui limite considérablement la vitesse de propagation des feux lors des incendies (ANONYME, 2006). Dans les limites actuelles du parc on a 467,1 ha qui sont classés au niveau du parc dans les réserves intégrales et plus de 684,2 ha qui sont intégrés dans les classes primitives (RAMDANE, 1994).

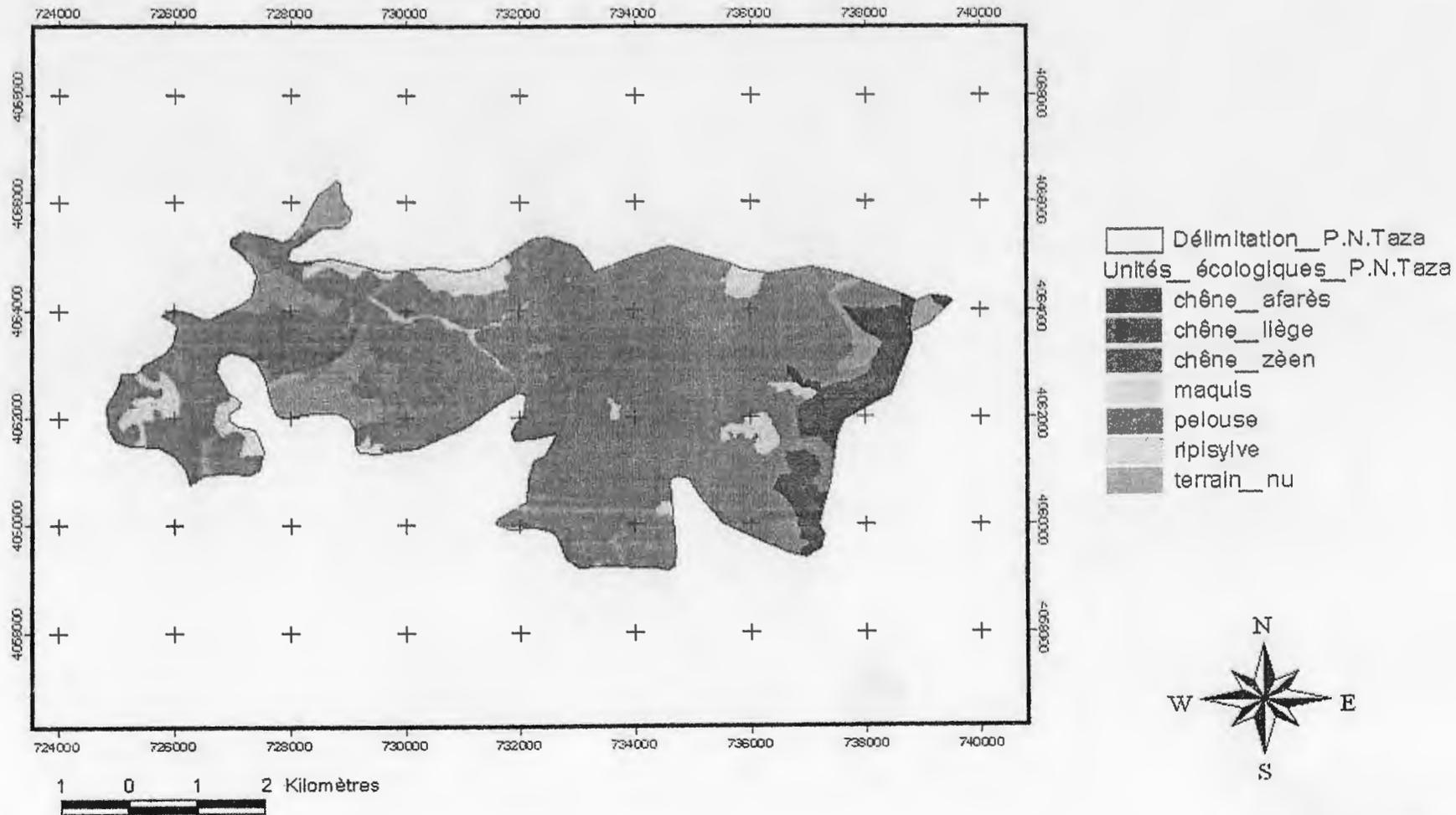


Figure n°9 : Carte des unités écologiques du PNT

Source : PNT, 2006

- Le chêne afarès :

On y trouve aussi le chêne afares (*Quercus Afares*) sur une étendue de 265 ha, avec la particularité de présenter des peuplements purs (ANONYME, 2006), ils ne forment des peuplements purs qu'à partir de 850 m, mais peut descendre jusqu'à 500 m. Dans le versant de Guerrouch, il descend jusqu'à la limite de 600 m (PNT, 1999).

Selon MERTEBY (1990), la futaie a une hauteur moyenne de 15 m et une circonférence de 1 à 1,5 m. Sa xérophile est plus élevée par rapport au chêne zéen, il occupe les endroits les plus exposés au vent et à la sécheresse avec un sol relativement pauvre et peu profond, ce chêne présente de grande difficulté dans sa régénération, ce qui nécessite sa préservation intégrale (et ça pour des raisons scientifiques) (voir figure n°10).

- La forêt de Guerrouch :

La plus belle forêt de chêne zéen à l'échelle national composée de formations climaciques de chêne zéen pur et de chêne afares pur ainsi que des formations de chêne liège présent en belles formations avec ces différents groupements, des formations de mélange entre chêne zéen et chêne afares existent également (voir figure n°11).

b- Groupement à *Quercus faginea* et *Vinca difformis* :

Situé sur le versant nord à 650 m, les arbres ont 20 m de hauteur et le sous bois est inexistant. La strate herbacée est constituée de *Vinca difformis*. La majorité des espèces du groupement appartient à l'étage de végétation humide (*Agrimonia*, *Cyclamen*,etc) et montagnard (*Illex aquifolium*).

c- Groupement à *Quercus faginea* et *Laurus nobilis* :

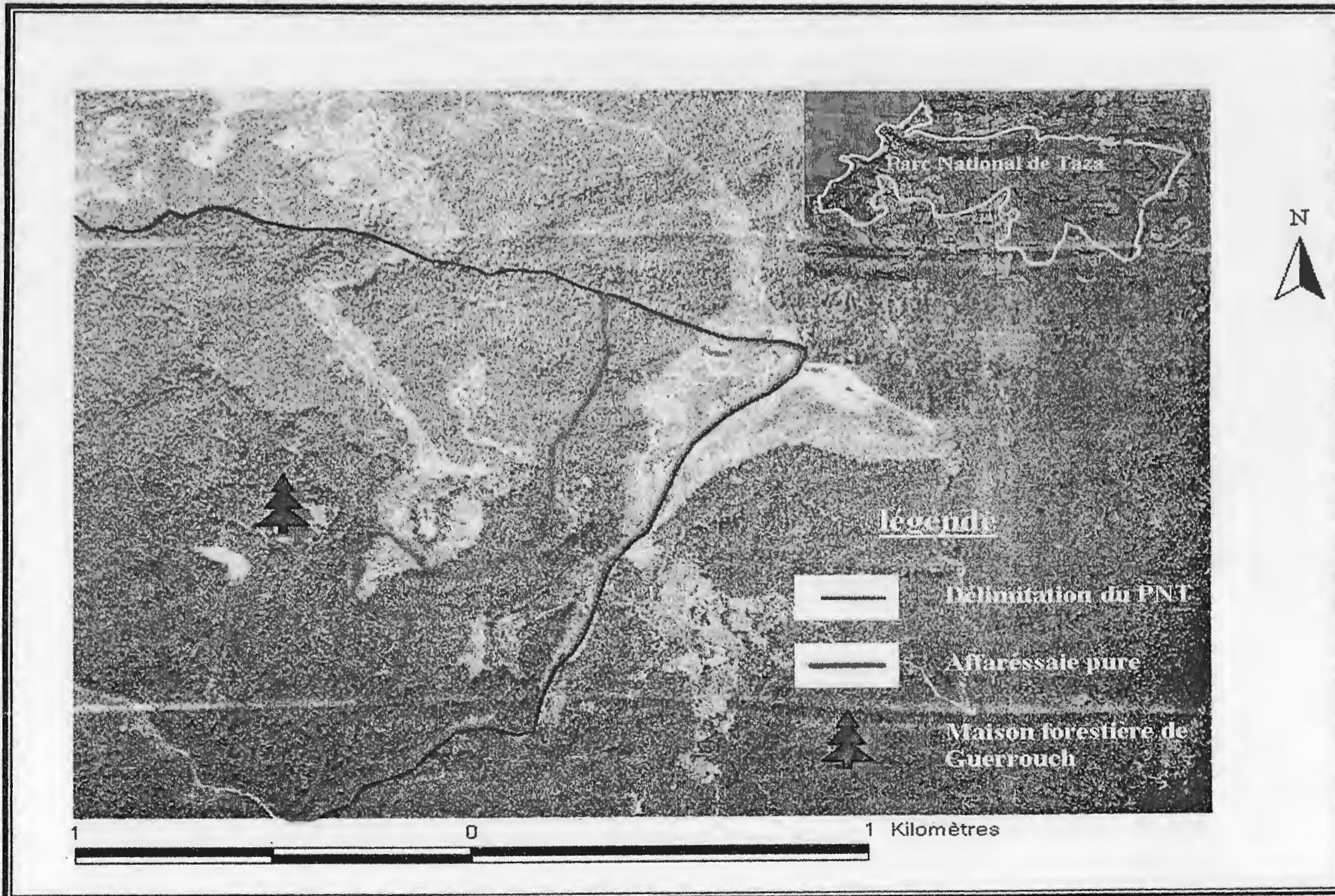
Localisé dans les gorges de l'Oued Taza, le cortège floristique est dominé par *Laurus nobilis* avec la présence de *Hedera helix*, *Acantha mollis*, *Prunus avium*, ainsi que des espèces basses altitudes comme, *Smilax aspera*, *Prunus insititia*.....etc.

d- Groupement à *Quercus faginea eupatoria* :

Il possède un territoire éparpillé lié à des conditions particulières (pluie, expositions). La strate arborescente est composée de *Quercus faginea*, *Quercus suber* et un sous-bois formé d'*Erica arborea*, *Arbutos unedo*, *Crataegus monogyna* et *Rosa sempervirens*.

1-1-2- Série de chêne liège :

Aux expositions sud, le chêne zéen cède la place au chêne liège plus adapté à la sécheresse.



Source : PNT, 2006

Figure n°10 : Carte de localisation du peuplement pur de chêne afarès à Guerrouch



Forêt de chêne zeen



Forêt du chêne afarès



Forêt de chêne liège

Figure n°11 : les différentes forêts du PNT

- Le chêne liège :

Le peuplement de *Quercus Suber*, avec une étendue de 756 ha, occupe la seconde place après ceux du chêne zéen de la tranche d'altitude 800 à 900 m, le chêne liège se trouve à l'état pur, les arbres peuvent atteindre 12 à 15 m de hauteur, le sous-bois est généralement dense (MERIBBY, 1990), on le trouve aussi en peuplement mixte avec le chêne zéen sur 155 h. Il représente par contre l'essence dominante par rapport à l'ensemble de la wilaya de Jijel, sa production peut atteindre parfois 50% de la production nationale totale. La qualité de son liège est la plus recherchée dans la monde (ANONYME, 2006).

L'âge d'exploitation du chêne liège est fixé à 12 ans ce qui fait l'intérêt économique et la source de revenue pour l'activité socio-économique (KEHILA, 2002).

- Groupement à *Quercus suber* et *Cytisus triflorus* :

Ce groupement est caractérisé par une strate arbustive composée d'*Erica arborea*, *Cytisus triflorus*, *Arbutus unedo* et *Rosa sempervirens*. On trouve deux faciès :

- Faciès à *Viburnum tonus* ; où dans les stations les plus fraîches le chêne liège se mélange avec le cortège floristique de la zéenaie : *Tanus communis*, *Cyclamen*.....etc.

- Faciès à *Pteridium aquilium* ; avec la présence de fougères aigles dans les subéraies claires.

1-1-3- Autres Groupements :**a- Groupement à *Ampelodesmos mauritanica* (Diss) :**

Dans les subéraies dégradées où la roche affleure, le Diss (*Ampelodesmos mauritanica*) colonise des surfaces importantes.

b- Les ripisylves :

Le long des ravins et des rivières de la forêt se trouve des formations ripisylves qui suivent le cours d'eau, en altitude, elles sont constituées d'*Alnus glutinosa*, *Prunus avium* (Meurisier), *Salix pedicellata* (Saule), *Fraxinus augustifolia* (Frêne).

En basse altitude, des fragments de forêts galeries à peupliers essentiellement *Populus nigra*, le milieu est très ouvert d'où une forte infiltration d'espèces rudérales.

c- Végétation du bord de mer :

La partie ouest du parc, longe la mer Méditerranéenne par une jolie corniche dont la montagne descente à pic dans l'eau. Sur ce littoral un maquis à chêne kermès se forme à l'abri des vents desséchant, dans les ravins.

C'est le domaine de l'*Oleo-Pistacietum* avec divers faciès.

L'association à *Pistacia lentiscus* et *Olea europea* est la première végétation arborescente vivant au bord de mer.

Dans une strate formée de Lentisque, Bruyère, Phillaire et *Olea* se forme une couverture où se développe une strate dominée par *Ampelodesma* ou *Chamerops*, par endroit une strate lianoïde abonde avec : *Lonicera implexa*, *Clematis flamula*, *Clematis cirrhosa*, *Prasium majus*, *Asparagus acutifolius*, *Tamus communis*.

La strate herbacée est formée d'espèces de bord de mer et de maquis (BNEF, 1987).

- Le tableau n°11 et la figure n°12 donnent les superficies des terrains du sol du PNT et le type d'occupation.

Tableau n°11 : Types d'occupation du sol du parc national de Taza

Types d'occupation	Superficie (ha)	Superficie (%)
Chêne zéen	1670	43,86
Chêne liège	756	19,85
Chênaie mixte : chêne liège et chêne zéen	155	4,07
Chêne afarès	265	6,72
Ripisylves : Saule, Frêne, Houx, Orme, Aulne, Merisier, Peuplier noir et Peuplier blanc	50	1,31
Maquis et garrigues	368	9,66
Affleurements rocheux, pelouses	281	7,38
Terrains nus, terrasses d'oueds, plages	93	2,44
Terrains cultivés	32	0,84
Terrains d'habitations	137	3,59
Total	3807	100
Total forêts	2896	76,07

Source : PNT, 2006



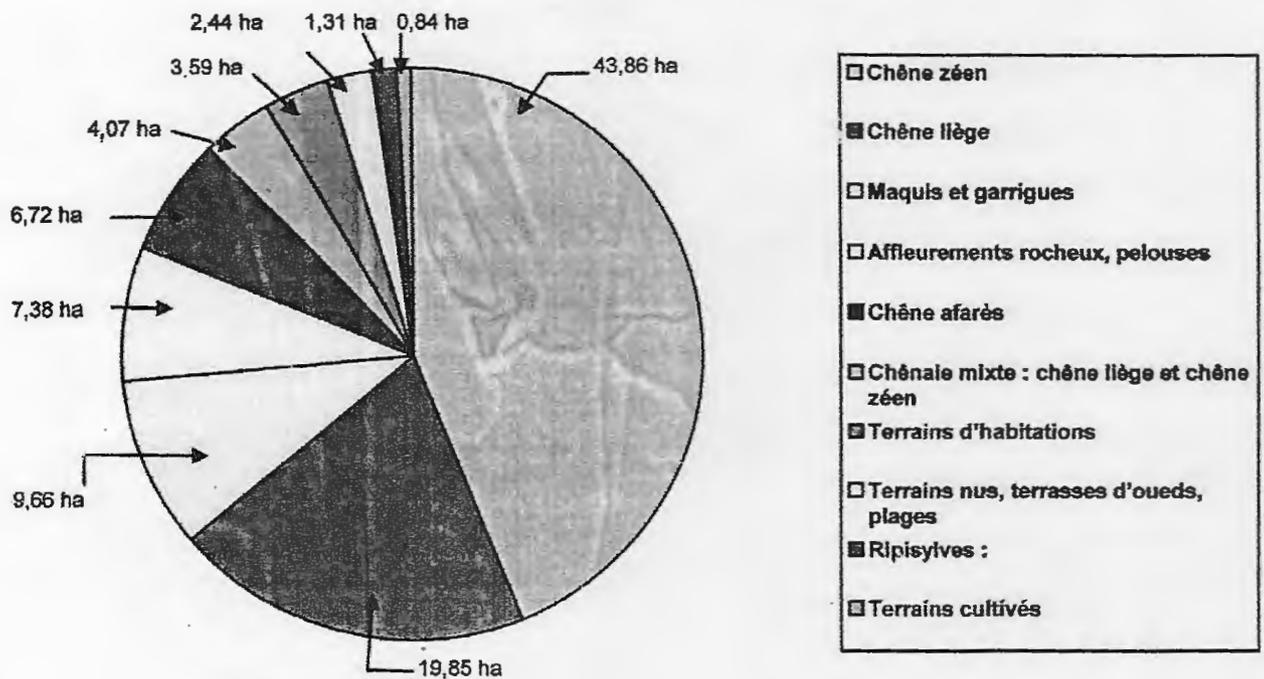


Figure n°12 : Répartition de superficie des types d'occupation du sol du PNT

A savoir :

- Le parc national de Taza est le seul à l'échelle nationale à avoir une telle étendue d'un seul tenant occupée par le chêne zeen.
- Le parc national de Taza est la seule région d'Algérie à abriter un peuplement pur de chêne afarès !
- Le zeen a longtemps été exploité sous domination turque pour servir la flotte marine puis durant la seconde période de la colonisation française.

1-2- Flore terrestre remarquable :

414 espèces végétales ont été inventoriées, parmi elles on distingue :

- 7 espèces protégées par la loi.
- 7 espèces endémiques à l'Algérie.
- 3 espèces endémiques à l'Algérie et à Tunisie.
- 1 espèce endémique à l'Algérie et Maroc.
- 9 espèces endémiques à l'Afrique du Nord.
- 9 espèces très rares.

Ces espèces sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau n°12 : Flore remarquable

Espèce végétale	Statut de l'espèce
<i>Erable champêtre</i> , <i>Erable obtus</i> , <i>Genista vepres Pomel</i> , <i>Scrofulaire</i> , <i>Origanum floribundum Munby</i> , <i>Germandrée de Kabylie</i> , <i>Orchis Punaise</i> .	Protégées par la loi.
<i>Genista ulicina Spach</i> , <i>Genista vepres Pomel</i> , <i>Lonicera Kabylica Redder</i> , <i>Lysimaque</i> , <i>Scrofulaire</i> , <i>Origanum floribundum Munby</i> , <i>Germandrée de Kabylie</i> .	Endémiques à l'Algérie.
<i>Carthamus pectinatus Desf.</i>	Endémiques à l'Algérie et Maroc
<i>Sedum pubescens Vahl</i> , <i>Scilla aristidis Coss</i> , <i>Iris unguicularis Poiret</i> .	Endémiques à l'Algérie et à la Tunisie.
<i>Dauphinelle</i> , <i>Arabette</i> , <i>Violette très grêle</i> , <i>Lin à petites corymbes</i> , <i>Genista tricuspida Desf</i> , <i>Galium tunetanum Poiret</i> , <i>Chrysanthemum fontanesii (B. et R.) Q. et S</i> , <i>Centaurea algeriensis Coss</i> , <i>Et Dur</i> , <i>Carthamus multifidus Desf</i> , <i>Cyclamene d'Afrique</i> .	Endémiques à l'Afrique du Nord.
<i>Nerprun Bourdaine</i> , <i>Doryccnium hirsutum (L) Ser</i> , <i>Vesce à fleurs jaunâtres</i> , <i>Lonicera arborea Boiss</i> , <i>Aspérule odorante</i> , <i>Armoise vulgaire</i> , <i>Véronique des montagnes</i> , <i>Véronique de Perse</i> , <i>Germandrée de Kabylie</i> .	Très rares.

Source : PNT, 2006

1-3- Flore marine :

La richesse spécifique en termes de flore marine s'estime à 149 espèces. Parmi les espèces floristiques menacées et protégées par les lois internationales, les algues marines (*Cystoseira ercegovicii*, *Cystoseira spinosa*, *Cystoseira stricta*, *Hypnea cervicornis*, *Lithophyllum lichenoides*) et phanérogames (*Posidonia oceanica*). Parmi les peuplements rares et menacés on note :

Les herbiers à Posidonies qui représentent des formations importantes dans la zone marine dans sa partie sud-ouest, où ils se situent essentiellement aux fonds des baies et des criques.

Ces formations hautement menacées et protégées par les lois internationales sont à la base de plusieurs chaînes alimentaires et constituent une frayère et une pépinière pour beaucoup d'espèces marines.

Par l'importance de sa production primaire, par la richesse de sa flore et de sa faune, par son rôle déterminant pour l'ensemble des équilibres biologiques et sédimentologiques du littoral, l'herbier à posidonies et actuellement considéré comme l'écosystème pivot de la méditerranée.

En plus, les forêts à *Cystoseires* et à *Dictyopteris membranacea*, les formations à coralligènes et à maerl représentent des écosystèmes marins de hautes importances sur le plan écobioécologique.

On note l'existence de 07 unités écologiques selon la classification de Pérès et Picard (1964) qui identifie les macros habitats marins associés des groupes d'espèces distincts :

- 1- les herbiers à *Posidonia oceanica*,
- 2- les peuplements des substrats rocheux,
- 3- les peuplements des graviers,
- 4- les peuplements des sables,
- 5- les peuplements des sables envasés,
- 6- les peuplements des vases sableuses,
- 7- les peuplements des vases.

Les espèces protégées sont rapportées dans le tableau n°13.

Quelques espèces végétales sont illustrées dans la figure n°13.

2- la faune:

La richesse spécifique de la faune s'estime à 757 y compris la faune marine. Sur les 18 espèces de mammifères inventoriés, 15 espèces protégées par la loi (décret n°83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées) dont le singe magot (*Macaca sylvanus*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), la genette commune (*Genetta genetta*), la hyène rayée (*Hyaena Hyaena*),...

Une biodiversité particulièrement intéressante en faune marine évaluée à 468 espèces composée de : 158 espèces de zooplancton, 145 espèces de zoo benthos, 09 espèces de céphalopodes, 153 espèces de poissons, 01 espèces de tortue et 02 espèces de mammifères, le dauphin commun (*Delphinus Delphis*) et le dauphin souffleur (*Tursiops truncatus*).

Un nombre de 131 espèces d'oiseaux a été inventorié dont 71 passereaux, 23 rapaces, 20 espèces d'eau et 17 autres espèces d'oiseau. Parmi elles, 46 sont protégées par la loi (08 passereaux, 23 rapaces, 05 oiseaux d'eau, 02 oiseaux marins et 08 autres).

Parmi les espèces protégées par la loi, on cite la sitelle kabyle (*Sitta ledanti*), le vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), l'aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le cormoran huppé (*Phalacrocora aritotelis*), la huppe fasciée (*Upupa epops*),...



Houx à feuilles épineuses



Fougère



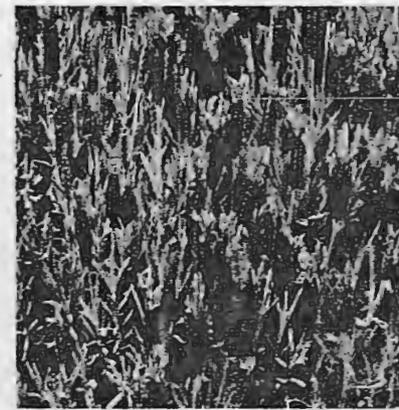
Erable champêtre



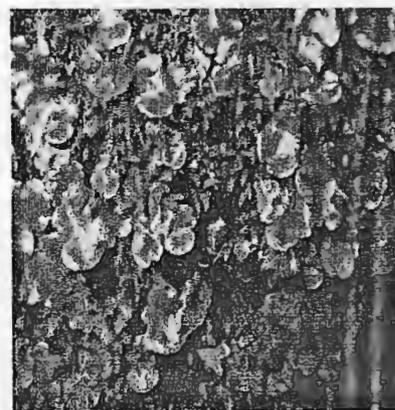
Belladone



Houlque molle



Lavande



Mousse et lichen



Champignons supérieurs



Pivoine sauvage



Posidonia oceanica



Forêt à Dictyopteris membranacea



Forêt à Cystoseira

Figure n°13 : La flore du PNT

Toutefois, trois nouvelles espèces d'oiseaux ont été récemment observées par les éléments du parc dont la présence reste à confirmer; le faucon d'Eléonore, le merle bleu et le puffin cendré.

Les batraciens (ou amphibiens) et les reptiles du parc sont encore peu connus; on citera 04 espèces de batraciens : la grenouille rieuse (*Rana ridibunda*), le discoglose peint (*discoglossus pictus*), le crapaud commun (*Bufo bufo*) et la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

Pour les reptiles, on note 06 espèces : la tortue mauresque (*Testudo graeca*), la Tarente de Mauritanie ou Gecko (*Tarentula mauritanica*), le caméléon commun (*Chamaelo vulgaris*), la couleuvre vipérine et la couleuvre fer à cheval (*Coluber hippocrepis*) en plus d'une espèce marine; la tortue marine (*Caretta Caretta*).

En matière de conservation, les 02 espèces de reptiles terrestres, à savoir, le caméléon commun et la tortue mauresque bénéficient d'une protection en Algérie. (Décret n°83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées en plus de l'ordonnance n ° 06-05 du 15 juillet 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition): En plus de la tortue marine ou tortue caouanne qui est une espèce menacée et protégée par les lois internationales (conventions de Washington (1985), de Bern (1979), de Bonn (1979) et de Barcelone (1976). Dans le domaine de l'entomofaune, on ne dispose que de données fournies par l'étude d'inventaire des lépidoptères réalisée en 1991 par l'I.N.R.F. d'Alger en collaboration avec l'I.N.R.A. de France; au total, 131 espèces ont été inventoriées et identifiées à l'I.N.R.A de Versailles.

La figure n° 14 illustre quelques espèces animales du PNT.

3- Biodiversité du Parc National de Taza :

L'inventaire de la flore et de la faune du parc national de Taza (voir tableau n°13 et figure n° 15 et 16) regroupe une biodiversité remarquable estimée à 1453 espèces réparties sur les différents écosystèmes terrestres et marins. Cette richesse en nombre d'espèces floristiques et faunistiques peut augmenter par le biais d'investigation et d'études plus affinées.



Chardonneret



Aigrette Garzette



Aigle de Bonelli



Tortue caouane



Grande étoile de mer



loutre commune



Grenouille –amphibien



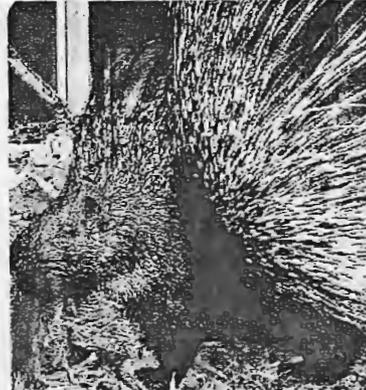
Cameleon-Commun



Papillon



Renard



Porc-épic



Chat sauvage

Figure n°14 : La faune du PNT

Tableau n°13 : Biodiversité du parc national de Taza

		Nombre d'espèces	Espèces protégées par les textes réglementaires nationaux et/o internationaux
F L O R E	Végétaux terrestres	414	<i>Genista vepres</i> Pomel- <i>Origanum floribundum</i> Munby- <i>Teucrium kabylicum</i> Batt- <i>Scrofularia tenuipes</i> Coss et Dur- <i>Acer obtusatum</i> W et K- <i>Acer compestre</i> L- <i>Orchis coriophora</i> L (07)
	Végétaux marins :	149	<i>Posidonia oceanica</i> - <i>Cystoseira ercegovicii</i> - <i>Cystoseira spinosa</i> - <i>Cystoseira stricta</i> - <i>Hypnea cervicornis</i> - <i>Lithophyllum lichenoides</i>
	-Phytoplancton	66	(06)
	-Phytobenthos	83	
	Champignons	135	Absence de textes de lois nationales
F A U N E	Mammifères terrestres	16	Le renard- le Singe magot- l'Hérisson- le Chat sauvage- le Lérot- le Porc épic- l'Hyène rayée- la Loutre- la Belette- la Mangouste- la Genette- la Chauvre souris. (13)
	Mammifères marins	02	Le Dauphin commun- le Dauphin souffleur. (02)
	Passereaux	71	Cinque plongeur- Bruant ortolan- Chardonneret élégant- Gros bec- Serin cini- Sittelle kabyle- Etourneau unicolore- Lorient d'Europe. (08)
	Rapaces	23	Aigle de bonelli- Aigle botté- Aigle royal- Aigle des steppes- Buse féroce- Buse variable- Bondrée apivore- Balbuzard pêcheur- Busard des roseaux- Busard cendré- Cicraète jean de blanc- Epervier d'Europe- Faucon crécerelle- Faucon émerillon- Hibou grand duc- Hibou petit duc- Milan noir- Milan royal- Vautour fauve- Vautour percnoptère- Chouette effraie- Chouette chevêche- Chouette hulotte. (23)
	Oiseaux d'eau	13	Aigrette garzette- Grand aigrette- Cigogne blanche- Héron pourpré- Martin pêcheur. (05)
	Oiseaux marins	07	Cormoran huppé- Grand cormoran. (02)
	Autres oiseaux	17	Coucou gris- Martinet à croupion blanc- Guêpier d'Europe- Huppe fasciée- Pic vert- Pic épeiche- Pic épeichette- Torcol fourmilier. (08)
	Invertébrés(lépidoptères diurnes)	131	Absence de textes de lois nationales.

Reptiles marins et terrestres	06	La tortue marine- le Caméléon commun- la tortue mauresque. (03)
Batraciens ou Amphibiens	04	Absence de textes de lois nationales.
Poissons	153	Absence de textes de lois nationales.
Zooplancton	158	Absence de textes de lois nationales.
Zoobenthos	145	Absence de textes de lois nationales.
Céphalopodes	09	Absence de textes de lois nationales.
Nombre total des espèces	1453	(71) espèces protégées par la loi nationale.

Source : PNT, 2006

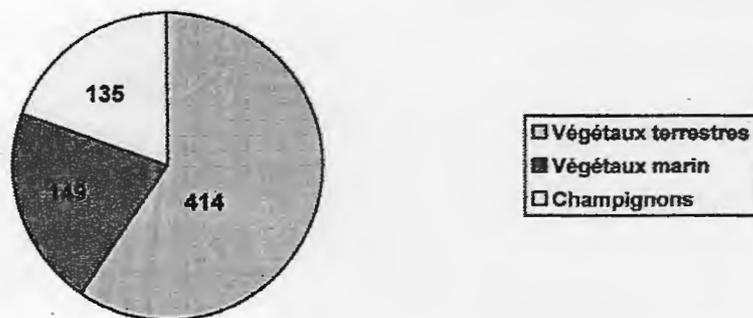


Figure n°15 : Répartition du nombre d'espèces floristiques du PNT

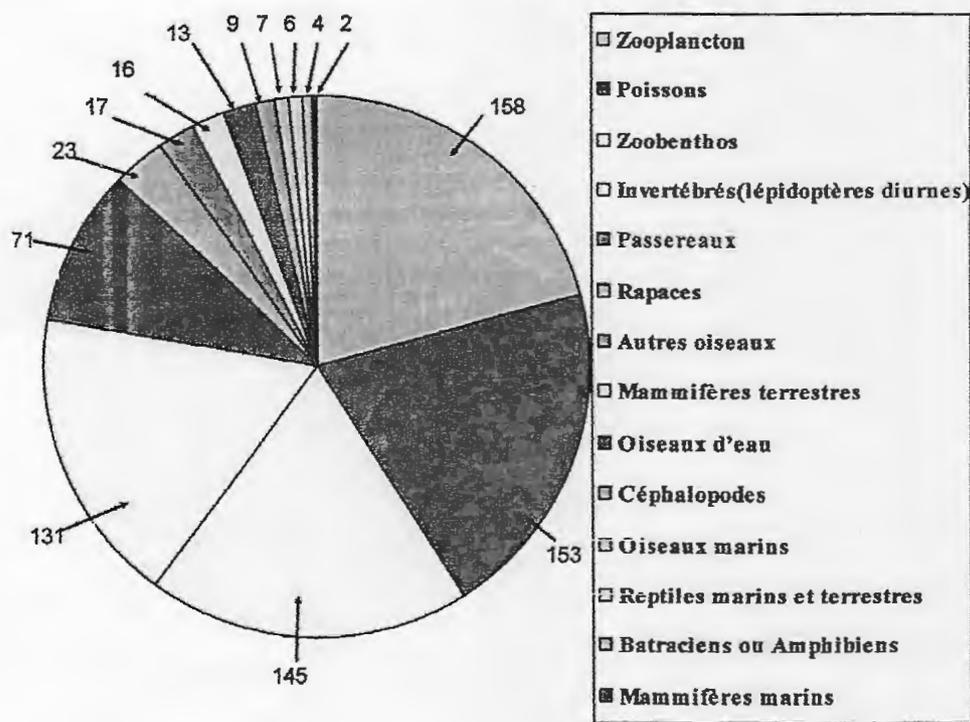


Figure n°16 : Répartition du nombre d'espèces faunistiques du PNT

On peut constater l'extrême richesse ornithologique, où plus du tiers du patrimoine national y est représenté ; ceci d'autant plus que l'aire à une superficie relativement restreinte.

Par ailleurs, le parc national de Taza est l'unique aire classée à l'échelle nationale renfermant des zénaies et la Sittelle kabyle unique espèce d'oiseau endémique strict d'Algérie.

Ce patrimoine est mieux apprécié quand on l'évalue par rapport au patrimoine national.

Tableau n°14 : Appréciation comparée du patrimoine du parc national de Taza par rapport au patrimoine national

Classification	Patrimoine national	Patrimoine du parc	taux
Végétaux terrestres	3139	414	13,15
Végétaux marins	/	149	/
Champignons	/	135	/
Mammifères terrestres	107	16	14,95
Mammifères marins	/	02	/
Oiseaux (passereaux, rapaces, oiseau d'eau, oiseaux marins, autres oiseaux)	336	131	38,89
Reptiles terrestres	/	05	/
Reptiles marins	/	01	/
Batraciens ou Amphibiens	/	04	/
Invertébrés (lépidoptères diurnes)	/	131	/
Zooplancton	/	158	/
Zoobenthos	/	145	/
Céphalopodes	/	09	/
Poissons	/	153	/

Source : PNT, 2006

4- Sites et paysages naturels remarquables :

Intéressant à plus d'un titre, le site se caractérise par plusieurs milieux naturels des plus attrayant, d'un grand intérêt esthétique et écologiques : curiosités naturelles, vues panoramiques exceptionnelles, paysages riches en faune et flore bien conservées et parfois uniques.

4-1- La forêt de Guerrouch :

Ce lieu dit est l'une des plus importantes forêts de la petite Kabylie. Caractérisée par les formations de chênes les mieux conservées d'Algérie, au milieu de magnifiques peuplements de chêne zeen, de chêne afares à l'état pur et en mélange. En plus de ces belles formations de chêne zeen, la forêt de Guerrouch abrite la niche écologique de la sittelle kabyle espèce endémique à Taza et au Babors en plus de quelques groupes de singe magot et une biodiversité fascinante en oiseaux.

4-2- Les habitats :

4-2-1- L'habitat du singe magot :

Les groupes de singe magot vivant sur le territoire du parc peuvent être séparés en deux catégories bien distinctes :

- Des groupes vivants à l'état sauvage sur les hauteurs de Djebel Taouanert, dans les gorges de Taza et dans les chênaies de Guerrouch, loin de tout contact avec les humains.
- D'autres groupes par contre se sont familiarisés avec les passants empruntant la route nationale 43 adoptant ainsi un comportement de dépendance alimentaire aux dépens de leur caractère sauvage.

4-2-2- L'habitat de la sittelle kabyle :

Espèce endémique stricte d'Algérie, elle n'a été observée à ce jour qu'au niveau de la forêt de Guerrouch (parc national de Taza) et dans la future réserve naturelle des Babors à Sétif.

La connaissance de cette espèce et de l'étendue de son habitat se heurte pour le moment à l'inaccessibilité du terrain pour des raisons purement sécuritaires.

4-2-3- L'habitat de la grande nacre :

Ce mollusque (*Pinna nobilis*) endémique à la méditerranée est le deuxième plus grand coquillage au monde et peut atteindre un mètre de longueur. Il est malheureusement détruit par les chalutages de fond et certains plongeurs le récupèrent pour la décoration.

Cette espèce filtre l'eau pendant plus de 20 années, durée moyenne de son existence.

L'étude réalisée par l'ISMAL démontre sa présence. Des études plus poussées seront engagées sur la connaissance de cette espèce et son habitat dans la zone marine du parc.

4-3- La corniche :

Evoquer Jijel c'est parler d'abord de sa « Corniche d'or », « Cote de Saphir », ses surnoms attestent la splendeur de cette portion du littoral algérien considérée comme une des plus belles au

monde. La route sinueuse, toutes en boucles et en tunnels, suit la mer et offre de très beaux panoramas sur cette cote rocheuse coupée çà et là de criques de sable.

4-4- Les grottes :

4-4-1- La Grotte de Dar el Oued ou Grotte merveilleuse :

L'architecture naturelle interne de cette grotte qui renferme de belles formations de stalagmites et stalactites et les paysages environnants sont d'une rare splendeur. Plusieurs paysages à la fois s'offrent à nos yeux : la forêt de chêne liège, les falaises rocheuses, la plage et l'embouchure de Dar El Oued.

Après la création du parc national de Taza en 1983, le site naturel des grottes merveilleuses a été maintenu comme patrimoine naturel de cette institution.

Une étude récente du milieu naturel des grottes merveilleuses, élaborée par le bureau d'étude HYDROG-ALGER pour le compte du parc national de Taza, a fait ressortir l'existence d'une dizaine d'autres grottes, dont « Ghar El Baz » qui devait justement connaître un aménagement dans un futur proche (voir figure n°17).

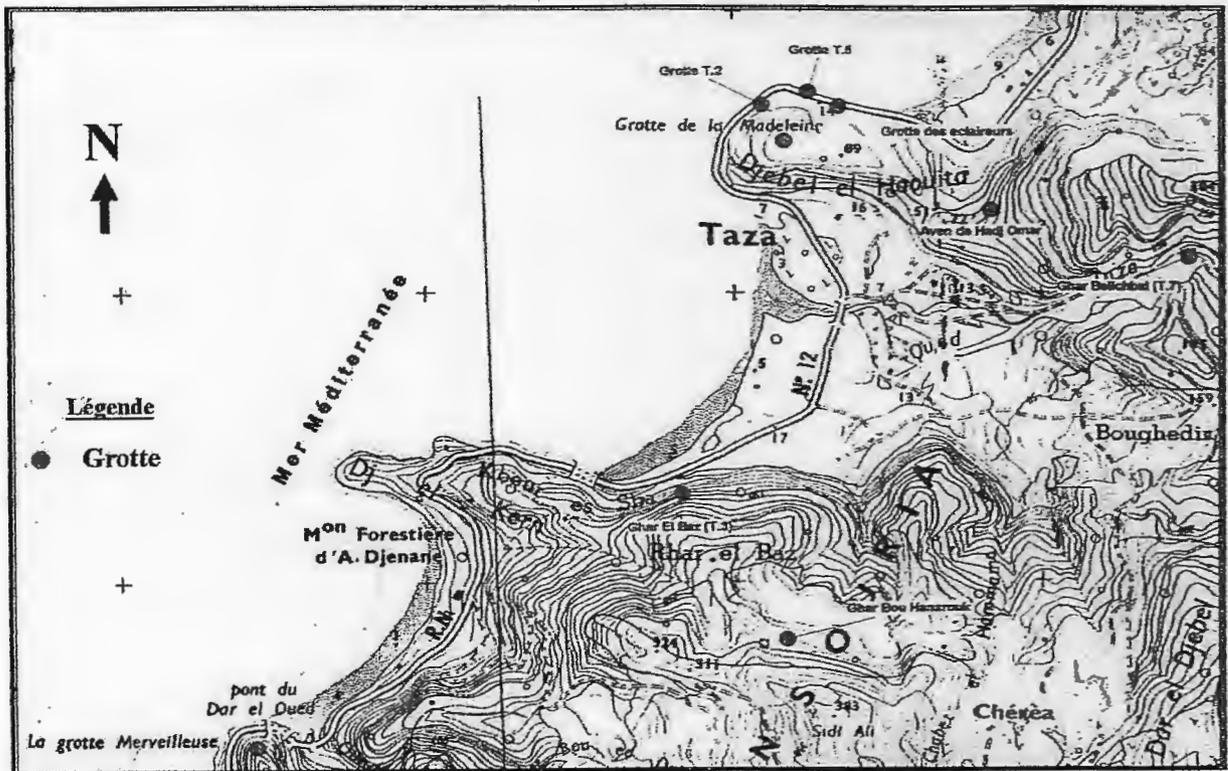
4-4-2- la grotte de Ghar el Baz :

Appellation locale de « grotte du faucon », ce nom est en rapport avec la forme naturellement façonnée de la roche intérieure dont la ressemblance rappelle étrangement celle du cimetière préhistorique.

Cette grotte est de formation marine comme la majorité des grottes inventoriées sur la frange littorale du parc. Elle est formée d'une grande salle à plafond haut arrondi et des parois polies. On y trouve au fond deux galeries avec une cheminée assez consistante vers le haut de la voûte. Elle est extrêmement sèche en hiver et douce en été. Nous trouvons dans cette cavité des concrétions en calcaire très curieuses mais de moindre importance par rapport à celles de la grotte merveilleuse. La partie inférieure est recouverte par des apports successifs de sables et d'argiles.

4-4-3- Autres formations karstiques :

L'étude du milieu naturel de la grotte merveilleuse, réalisée en 2002, nous informe sur l'existence d'un ensemble de grottes en plus de la grotte merveilleuse et Ghar el Baz ainsi que des grottes sous marines dans la zone littorale des Aftis, Taza et Dar el Oued. Certainement d'autres formations existent et sont à découvrir.



Source : PNT, 2006

Figure n°17 : Carte de Situation des différentes grottes du PNT

4-5- Les gorges :

4-5-1- Gorges d'Oued Guellil ou de Dar-El-Oued :

Ce sont des gorges très étroites, à végétation luxuriante. Les falaises rocheuses sont presque à pic où coule un oued à eau limpide, riche en sources et à cours rapide. On signale que ce site fait aussi partie du biotope naturel du singe magot.

La gorge de Dar-El-Oued est illustrée dans la figure n°18.

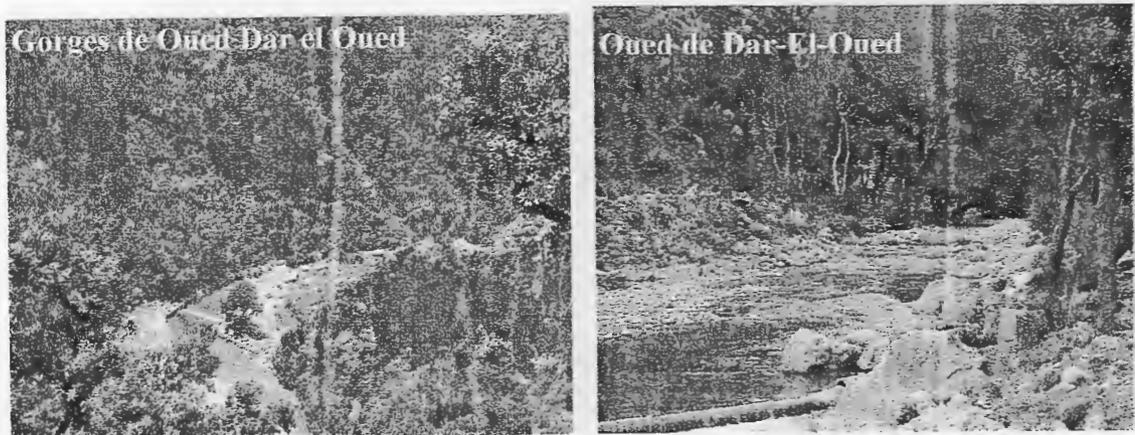


Figure n°18 : Oued de Dar-El-Oued

4-5-2- Gorges d'Oued Taza :

Ces gorges de 400 à 500 m de longueur sont constituées par des roches calcaires, dont la hauteur atteint une centaine de mètres (voir figure n°19).



Figure n°19 : Oued de Taza

4-6- Le site archéologique de Taza :

Situé en bordure de la RN 43, sur le grand virage entre Taza et Aftis à 1 Km des deux chefs lieux d'agglomération des deux localités, c'est un site d'une valeur karstique et archéologique particulières où des traces de l'homme préhistoriques des cavernes ont été découvertes (ossements d'humains et d'animaux, traces d'industrie lithique, coquillages...) (voir figure n°20).



Figure n°20: Site archéologique de Taza

4-7- Plages des Aftis, de Taza et de Dar El Oued :

La plage de Dar El Oued est un magnifique site représenté par une crique enserrée entre le bleu de la mer et le vert de la végétation de la forêt en plus de la curiosité géologique naturelle qui date de milliers d'années : la grotte merveilleuse de Dar El Oued.

La richesse et la beauté de la plage des Aftis est caractérisée en plus par la couleur d'orée de son sable fin (voir figure 21).



Figure n°21 : Les plages de PNT

4-8- Djebel Taounart :

4-8-1- Pic du Djebel Taouanert :

Situé en amont du village des Aftis à une altitude de 700 m. De splendides vues panoramiques sont à admirer autour de ce site (voir figure n°22).



Figure n°22 : Pic du Djebel Taouanert

4-8-2- Le « U » du Djebel Taouanert :

C'est une brèche en forme de « U » située près du sommet du Djebel Taouanert à une altitude de 600 m environs (voir figure n°23).



Figure n°23 : « U » du Djebel Taouanert

4-9- Ghar Sougueur :

Situé en bordure de RN 43 à 200 m à l'ouest du site de Ghar El Baz. C'est une grotte à ciel ouvert, en contact avec la mer (voir figure n°24).

Ce site présente une valeur historique et culturelle non négligeable pour la population locale, voire nationale ; c'est le lieu où l'occupant français jetait les moudjahidines durant la guerre de libération.

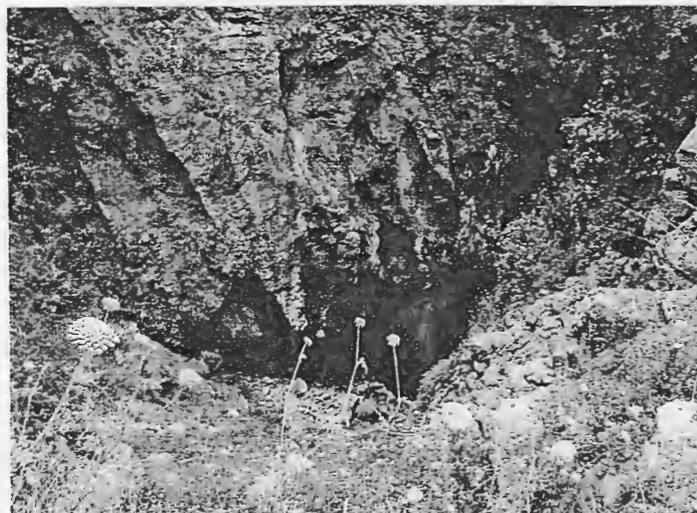


Figure n°24 : Ghar Sougueur

4-10- Sites sous marins d'importance biologique et esthétique :

Le parc national de Taza est caractérisé par l'aspect esthétique et la diversité paysagère remarquable de sa cote et sa corniche Jijelienne constituée de falaises abruptes et rocheuses, de criques à galets, de plages, de grèves, de gorges,.....

Les fonds et les paysages sous-marins du parc sont aussi remarquablement diversifiés constitués par des fonds rocheux et des grottes sous marines, des fonds à coralligène, des fonds à maërl et des herbiers à Posidonies, forêts à Cystoseires ou la vie aquatique est perçue dans toute sa splendeur (voir figure n°25).

Cette mosaïque morphologie côtière et sous marine cache aussi une splendeur vivante qui se manifeste par une biodiversité particulièrement intéressante en faune et flore marine. (PNT, 2006)



Figure n°25 : Paysages sous marin

Chapitre IV:

Potentialités touristiques et culturelles

1- Introduction :

De part l'alliance de la mer et de la terre, mariage de la nature et de l'histoire, le parc national de Taza dispose de grandes potentialités lui permettant promouvoir un développement du tourisme durable.

En effet, les principaux paysages (mer, montagnes, forêts, gorges et corniche) font du parc national de Taza un lieu des plus indiqués pour le développement d'un tourisme de découverte, détente, loisirs et autres activités, qui bien étudié peut être un atout considérable en matière de relance économique et de création d'emploi.

La diversité paysagère est telle que chaque endroit recèle des curiosités particulières, souvent méconnues, que le parc essaie de faire découvrir à travers des diverses activités de vulgarisation et d'éducation écologique pour un meilleur respect du patrimoine.

2- Le flux touristique et son impact sur la zone :

Tourisme ou environnement ne sont plus antinomiques, au contraire, même ils deviennent indissociables puisque la demande touristique évolue vers plus d'environnement (BLANGY, 1993).

Les déplacements en période estivale des habitants des autres wilayas se font dans un rayon de près de 200 km à partir de Constantine, Batna, Biskra, Sétif, Oum El-Bouaghi et Mila, pour pratiquer le tourisme balnéaire en séjour de week-end, familial et individuel, les touristes étrangers sont plus faibles vu le manque d'infrastructures organisées.

2-1- Les zones écologiques touristiques :

Le parc national de Taza contient 3 zones : Dar El Oued, Aftis et Taza.

Les deux premières zones sont considérées comme propriétaires dans le développement touristique de la wilaya (DTA, 2000), à cause certainement de leurs potentialités touristiques et la nature juridique des terres qui sont en général domaniales.

2-1-1- Zone écologique de Dar El Oued :

La zone écologique touristique couvre 88 ha autour de l'anse de Dar El Oued sur une profondeur moyenne de 750 m vers l'intérieur en incluant la grotte merveilleuse et la gorge de Oued Djenane dans ces limites. Les visiteurs y sont attirés par la beauté qui marque le site de façon agréable en une mosaïque exceptionnelle de paysage marin, montagnard, forestier et curiosité des stalactites et stalagmites des grottes merveilleuses.

En plus de cette beauté paysagère, cette zone se caractérise par la présence des infrastructures de base très importante dans le développement touristique:

- Routes : la route internationale N°43 traverse la zone.
- Eau potable : existe une source dans les grottes merveilleuses en plus d'un forage.
- Electricité : ligne électrique de 30 KV longe la route nationale N°43.
- Assainissement : les eaux usées évacuées vers la station d'épuration sur le Cap Djenane Kern.

2-1-2- Zone écologique touristique des Aftis :

Cette zone écologique touristique couvre 67 ha et s'étend sur une profondeur de 300 m, 40 ha sont disponibles à l'investissement touristique. Elle connaît une fréquentation estivale importante sur sa plage de sable d'une capacité de 6000 baigneurs/jour et présente un aspect physique exceptionnel.

Les infrastructures de base sont :

- Route : route nationale N°43 qui traverse la zone écologique touristique.
- Electricité : ligne aérienne de 30 KV qui passe par la montagne en longeant la limite de la zone écologique touristique.

2-1-3- Zone écologique touristique de Taza :

Elle couvre une superficie de 62 ha et a pour délimitation le Djebel El Kern à la pointe de Djebel El Haouita sur une profondeur de 500 m autour de la plage de Taza qui a une capacité de 4000 baigneurs. Le cadre naturel présente une richesse biologique importante (Singe magot, Peuplier, Chêne zéen et le Chêne liège), offre une diversité du paysage qui se partage entre l'aspect géomorphologique agréable du Djebel Taounart, le mélange des formations ripisylves, du chêne liège et du maquis en plus de l'Oued qui traverse cet ensemble dans une belle gorge de la région.

Les infrastructures de base se présente par :

- Route : route nationale N°43 qui traverse la zone écologique touristique.
- Electricité : ligne d'électricité HT dessert la zone écologique touristique.
- En plus des réseaux d'eau potable. (KEHILA, 2002).

2-2- Sites touristiques et curiosités naturelles :

Ce territoire du parc fait partie de la petite Kabylie qui est une merveilleuse région naturelle de l'Algérie. Il constitue un pôle touristique à l'échelle national par l'existence de nombreux sites touristiques (pic, plage, sommet, forêt, grotte,.....).

2-2-1- Un arrière pays pittoresque :

Dont les forêts et hautes chaînes montagneuses traversées de gorges, dominant partout la mer.

Des falaises rocheuses, connues sous le nom de « corniche Jijelienne » émaillent la côte entre Ziama et El-Aouana (tourisme de découverte, de promenade, de randonnées).

La corniche Jijelienne est entièrement réaménagée et élargie; elle dégage présentement une grande sécurité et des opportunités touristiques de par des aires de stationnement, des fontaines de qualité et des accès aux criques (promenade, pêche,.....).

2-2-2- Des eaux vives et de vastes forêts :

Les cours d'eau, dont certains permanents, traversent le massif pour se jeter dans la mer (Oued Taza). Ces cours d'eau (Oued) constituent des parcours de promenade grâce à la fraîcheur qu'ils procurent avec une végétation abondante.

Quand au patrimoine forestier, il demeure l'un des plus importants du pays grâce à la présence d'une forêt (Guerrouch) qui comporte une très belle et rare zénaie dans l'Algérie (Anonyme, 2004).

2-2-3- La forêt de Guerrouch :

Située en partie dans la zone de la corniche de Ziama, riche en arbres de chêne liège, chêne afarès et de chêne zéen, descendant jusqu'à la mer dans le secteur d'El Aouana, son site pittoresque est un facteur certain de développement des loisirs (parc animalier, randonnées pédestres et équestres,.....) (voir figure n°26).

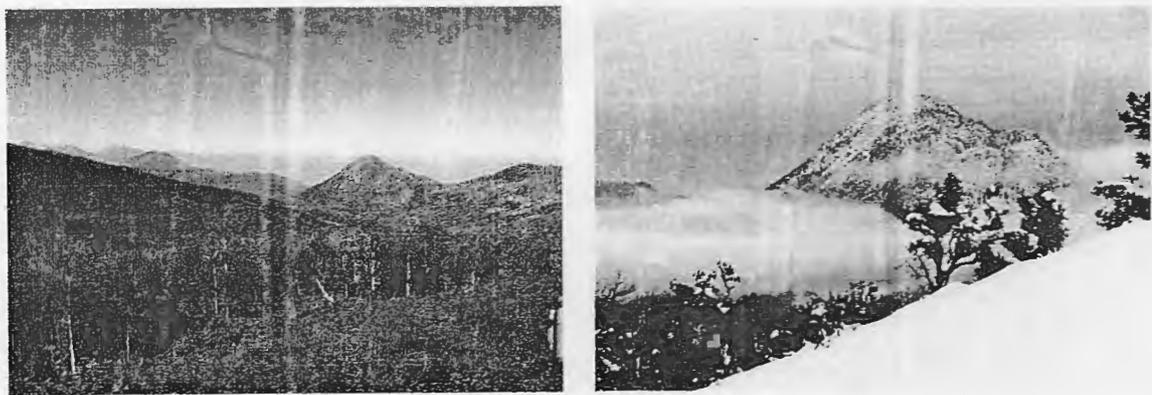


Figure n° 26 : forêt de Guerrouch

2-2-4- Les formations karstiques :

2-2-4-5- Grotte Merveilleuse :

Elle est située à 36 km à l'ouest de Jijel, sur la route nationale 43, et fait partie du territoire de la commune de Ziama Mansouriah, et l'un des pôles touristiques les plus attractifs du parc national de Taza ainsi que de la région.

La grotte merveilleuse a été découverte en 1917 lors de l'ouverture du tronçon routier « Jijel-Bejaïa », elle constitue aujourd'hui la pièce d'identité maîtresse et le signe particulier par excellence du parc national de Taza (voir figure n°27).

La première disposition législative a été prise en date du 12 avril 1948 pour le classement de ce site qui faisait déjà partie du parc national de Taza.

Après l'indépendance, l'ordonnance relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques a repris le classement du site comme monument naturel à protéger. Après création du parc national de Taza par décret présidentiel, la grotte merveilleuse a été maintenue comme patrimoine naturel de cette institution.

En période estivale, le nombre de visiteurs en quête de connaissance, ou venant par simple curiosité dans ce site classé est considérable.

Moyennant une somme symbolique, tout visiteur peut y entrer, accompagné d'un guide, pour lui faire découvrir et admirer les stalactites et stalagmites dans toute leur splendeur.

Le touriste ressort de ce lieu paradisiaque enrichi de connaissances scientifiques et culturelles, et cette richesse n'a pas de prix !

Les guides du parc sont là pour assurer les visites, et la protection des lieux en contribuant à faire émerger de la société en général et des jeunes en particulier un comportement et une tradition de respect de notre patrimoine.



Figure n° 27 : la Grotte Merveilleuse

2-2-4-6- La grotte de Ghar El Baz :

Comme « la grotte merveilleuse », la grotte de Ghar el Baz se situe à 33 km du chef lieu de wilaya, et à 7 km à l'est de la commune de Ziama Mansouriah (l'antique Choane Municipium) au bord de la RN 43 reliant Jijel à Bejaïa à la sortie ouest du village de Taza.

Par mesures de protection contre les actes de vandalisme ou la forte fréquentation touristique, le site a été aménagé en musée préhistorique en collaboration avec la wilaya de Jijel «des dinosaures, l'homme des cavernes et autres créatures animales préhistoriques ont déjà pris place à l'intérieur de cette grotte pour un remake de l'histoire». Des escaliers, deux bassins avec un jet d'eau en cascade et des allées accompagnées d'un mécanisme de son et lumière mènent directement à cet espace où règne une température ambiante. Après son ouverture aux visiteurs en été 2006, le site est classé comme deuxième destination touristique du parc après les Grottes merveilleuses.

Il est devenu aujourd'hui un véritable musée préhistorique à la joie de tous.

Le seul petit inconvénient de cet endroit culturel et touristique est l'absence d'un parking de stationnement pour les visiteurs désireux d'entrer dans la grotte (à cause de l'étroitesse de la route à ce niveau) (voir figure n°28).



Figure n°28 : Ghar El Baz

2-2-5- Cimetière préhistorique :

Les nombreuses fouilles qui y ont été réalisées de par le passé ont malheureusement altéré cet endroit dont la superficie est déjà trop réduite. Ce site n'est accessible pour le moment qu'à quelques chercheurs soumis à des consignes car il n'est hélas pas rare de voir un scientifique s'appropriier les objets trouvés sur les lieux. Une protection stricte des lieux s'impose, car, perdre ce site ancestral, c'est perdre un maillon de l'histoire. Il est de notre devoir de léguer ce bien aux futures générations, et à ceux qui voudraient connaître l'histoire de cette région que les civilisations anciennes ont marqué.

2-2-6- Plage de Dar El Oued :

Nom local donné au lit de la rivière à côté de laquelle se trouve un terrain utilisé comme aire de camping à proximité de la plage également appelée plage Dar El Oued, où viennent se ressourcer de

nombreux jeunes estivants dans un cadre organisé grâce aux efforts conjugués des responsables de la commune de Ziama Mansouriah et du parc national de Taza (voir figure n°29).



Figure n°29 : Pont de Dar El Oued

2-2-7- Littoral :

S'étend sur 9 km, se distinguer par l'existence d'une corniche avec ces criques, îles, îlots et sites, se succédant dans un cadre verdoyant, parsemé de 3 plages : Aftis, Taza et Dar El Oued, toutes aussi belles et féeriques, au sable fin de différentes textures aux couleurs variées appelant à un tourisme balnéaire de très haute facture.

2-2-8- La corniche Jijelienne :

Elle est entièrement réaménagée et élargie, elle dégage présentement une grande sécurité et des opportunités touristiques de par des aires de stationnement, des fontaines de qualité et des accès aux criques (promenade, pêche,.....) (voir figure n°30).



Figure n°30 : la corniche

2-2-9- Le singe magot :

Il constitue un spectacle d'une richesse inestimable ne serait-ce que du point de vue de la diversité biologique et de par le nombre de visiteurs qui s'y attardent systématiquement en empruntant la route nationale 43 ou nous pouvant l'observer évoluer aisément de part et d'autre de la chaussée dans plusieurs endroits notamment au lieu dit « Ain Djenane » ou une aire de détente a été aménagée spécialement pour les familles (voir figure n°31).

Parmi les raisons pour lesquelles nous devons protéger le singe magot on cite :

- D'abord, c'est l'unique espèce du genre *Macaque* existant en Afrique ; les 12 autres espèces de *Macaques* vivent en Asie ;
- Bien que n'ayant pas de prédateur particulier depuis la disparition de la panthère, sa population est en constante diminution puisque les individus malades et les bébés Magots sont tout de même quelquefois à la merci de certains mammifères tels que les chacals, ou de certains rapaces ou encore des accidents de la route pour cause d'excès de vitesse ;
- Il constitue un maillon important de la chaîne alimentaire : en se nourrissant au printemps avec une quantité considérable de chenilles phytophages, il permet de réguler leurs populations et de limiter ainsi d'éventuels dégâts sur la végétation ;
- C'est un élément particulier du patrimoine naturel qui contribue à l'enrichissement de la diversité biologique ;
- C'est l'une des curiosités les plus remarquables de par l'attraction qu'il exerce sur les visiteurs en général et les jeunes en particulier ;
- C'est une ressource valorisante pour l'éducation écologique grâce à la possibilité d'observation facile sur le terrain, ce qui n'est pas le cas pour de nombreux autres animaux ;
- C'est une ressource naturelle importante pour promouvoir le tourisme de découverte.



Figure n°31 : Le singe magot

2-2-10- La sittelle kabyle :

Découverte d'abord en octobre 1975 dans la forêt des Babors, et en 1989 à des altitudes basses dans le versant nord de Guerrouch, puis à travers la plus grande étendue du parc national de Taza.

La sittelle kabyle s'avère exister aussi grâce à l'extension du champ de prospection dans la forêt domaniale de Tamentout et de Djimla. Ce petit passereau appelé en latin *Sitta ledanti* est reconnu endémique à l'Algérie et apparenté aux deux autres espèces méditerranéennes : la sittelle corse (*Sitta whiteheadi*) et la sittelle de Turquie (*Sitta kruperi*).

Discrète d'abord par sa présence en nombre très réduit, puis par sa préférence pour les lieux boisés, la sittelle reste difficile à observer. Un bon ornithologue peut toutefois la reconnaître à travers les sons, les chants et les cris qu'elle émet surtout lors de la recherche de nourriture, ou lorsqu'elle nourrit les petits (voir figure n°32).

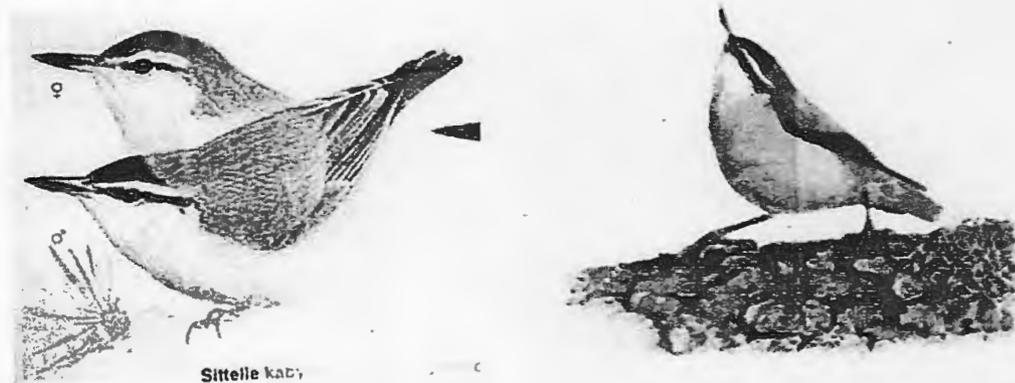


Figure n°32 : La Sittelle Kabyle

2-2-11- Parc animalier :

Situé à Kissir, commune d'El Aouana, comprend une variété d'animaux rares et protégés, des aménagements intéressants, aires de jeux et détente, différents commerces,....etc.

2-3- Types du tourisme :

Mer, plaines et montagnes font partie des paysages naturels d'une rare beauté. Le parc national de Taza, ses plages et ses montagnes sont en effet les régions les mieux préservées du pays. L'isolement géographique de la wilaya de Jijel et son relief montagneux a sans doute aussi aidé à assurer une meilleure protection de cet endroit. La pluralité et la splendeur de ces paysages offrent un lieu de prédilection incomparable que ce soit pour le tourisme balnéaire ou pour un tourisme de découverte.

2-3-1- Tourisme de découverte :

Le parc national de Taza encourage le tourisme culturel ou de découverte en mettant en valeur le côté esthétique de la région tout en attirant l'attention du public en général et des jeunes en particulier sur la fragilité du milieu naturel et des ressources dont certaines ont été citées dans le chapitre précédent. Le parc national de Taza utilise tous les moyens de communication pour une meilleure sensibilisation et pour mieux faire valoir, découvrir et respecter les ressources, les paysages humains et culturels de la région .

Ainsi, les musées, les prospectus, les sorties écologiques guidées et les médias constituent les principaux vecteurs de leurs actions de sensibilisation. Et parmi les endroits les plus prisés par les visiteurs figurent :

La presqu'île de ziama, les Grottes Merveilleuses, les îlots voisins des plages, les différentes stations du singe magot, tout le long de la corniche, la grotte Ghar El Baz, la forêt de Guerrouch à chêne zéen,....

Des itinéraires pour des sorties écologiques ont été établis par le parc national de Taza à l'attention des scolaires des trois niveaux (primaire, moyen et secondaire). Ce programme n'est cependant pas limité aux élèves puisque de nombreux visiteurs en groupes organisés en profitent le long de l'année. Il permet de faire découvrir les différents paysages existants ainsi que les sites les plus caractéristiques de la région : un moyen de rapprocher le citoyen de la nature.

D'autres endroits situés en zone prévue pour l'extension (terrestre et marine) du parc national de Taza seront proposés aux visiteurs à savoir :

- la zone humide ou petite retenue collinaire d'El Aouana ;
- le barrage d'Erraguène d'une étendue d'environ 900 ha, devenu une importante station d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux ;
- l'ensemble des îlots de la zone marine contiguë au parc national de Taza et fréquentés par de nombreux oiseaux d'eau nicheurs, migrateurs et sédentaires ainsi que par des estivants en quête d'un moment de calme loin de la grande ruée vers les plages prises d'assaut en été ; deux embarcations de type « hors bords » acquises par le parc national de Taza pour les tournées de surveillance en mer seront également utilisées pour la plaisance afin de faire profiter les jeunes, les visiteurs et les estivants lors des randonnées maritimes guidées.

2-3-2- Tourisme balnéaire :

Figurant parmi les plus attractives du pays, la côte appelée aussi Côte du Saphir ou Côte d'Or, draine un nombre considérable de vacanciers chaque été malgré l'absence presque totale d'infrastructures touristiques d'accueil. En offrant un minimum nécessaire de commodités aux

touristes, leur nombre pourrait quintupler ou plus et garantir ainsi des entrées appréciables susceptibles de redynamiser l'économie locale voire régionale.

Le tourisme, qu'il soit balnéaire ou de découverte, est incontestablement le point focal du futur où des efforts considérables restent à faire de la part des différents acteurs pour assurer les meilleures conditions d'accueil tout en garantissant au mieux la pérennité des milieux naturels, pour un développement durable dans la région (Anonyme, 2002)

2-4- Les infrastructures touristiques :

L'infrastructure touristique dans le parc national de Taza et sa zone pré-parc demeure très limitée voir même inexistante.

A cause de l'absence totale de structures d'accueil les estivants s'adonnent à cœur joie au camping sauvage, et leur lieu de prédilection est le long du lit de l'oued Dar El Oued, la plage de la grotte merveilleuse et la plage des Aftis (BNEF, 1987).

Tableau n°15 : Répartition des infrastructures touristiques

Commune		Capacité (lits)	Mode de gestion
El Aouana	- hôtel Aftis	51	- privé
	- camp de toile Aftis	270	- public
	- camp de toile espadan	200	- privé
Ziama Mansouriah	- camp de toile saldae	100	- public
	- camp de toile el- wéhame	100	- public

Source : Direction du tourisme (W- Jijel), 2008

2-5- L'impact du tourisme dans la zone :

Malgré le potentiel en ressources considérables à vocation touristique, que ce soit dans la zone côtière ou dans l'arrière pays, compte tenu de ses grandes capacités d'attraction, nous signalons la modeste qualité de l'équipement touristique (camping, colonies de vacances qui répondent de manière insuffisante aux besoins locaux).

Le tourisme a des conséquences néfastes telles la dégradation du couvert végétal, un début de pollution des plages (rejets d'ordures ménagères) dues au camping sauvage qui aggrave la situation, et l'augmentation des risques d'incendies dans la zone littorale.

3- Ressources culturelles et produits du terroir :

Le parc national de Taza n'est pas seulement touristique grâce à la beauté de sa nature, il est d'avantage par traces innombrables encore intactes de toutes les civilisations passées par la : vestiges phéniciens, ruines romaines, numides, islamiques et même pré-historique.

Certains répertoriées d'autres nécessitant des fouilles et une mise en valeur.

3-1- Monuments archéologiques :

En plus de ses curiosités naturelles magnifiques, on a trouvé aussi des monuments archéologiques de deux ères historiques : l'une naturel à Oued Dar El Oued et une préhistorique à Taza. Ils sont localisées tout les deux dans la commune de Ziama Mansouriah.

3-2- Paysages culturels :

3-2-1- Exploitations agricoles :

Ici comme d'autres contrées, les paysages sont façonnés par l'homme mais gardent encore le cachet rural. Le relief très accidenté de la région a sans doute été pour beaucoup dans la préservation naturelle de l'espace. La wilaya de Jijel est constituée à 80% de montagnes, ce qui ne facilite pas la tâche aux transformations par l'homme. Par contre, plus près du littoral, en zone plaine, le mode d'utilisation des terres nous renseigne sur biens des aspects de la vie rurale.

En fait beaucoup de ruraux vivent de l'agriculture. Les familles vivent en général de micro-exploitations agricoles où sont cultivées les cultures maraîchères, l'arboriculture fruitière, et les cultures sous serres, ce qui a permis de façonner les territoires des zones de plaines. Promouvoir la production du terroir, c'est garantir un lien fort avec le territoire et rassurer le consommateur quant au caractère saint des produits. Bien menée, cette action peut avoir des retombées certaines dans l'amélioration de la qualité de notre environnement.

3-2-2- Pratiques traditionnel :

Certaines familles ont eu longtemps recours à d'autres méthodes pour vivre : la vannerie et la poterie à base de matériau local. Hélas, aujourd'hui c'est presque le déclin de cet art traditionnel. Valoriser et éviter le déclin des produits de terroir, c'est une manière d'encourager la production locale. L'objectif du parc est d'inciter les riverains à faire renaître, à améliorer et à pérenniser la production locale.

Un savoir faire millénaire dans la fabrication de produits artisanaux, des techniques de médecine traditionnelle, traces humaines et histoire des paysages, des produits porteurs d'une image du pays...enfin, des produits susceptibles de participer au dynamisme d'une région et d'avoir une influence positive sur un tourisme de qualité.

3-2-3- Élevage :

C'est aussi un moyen de survie de la population rurale. Bovins, ovins et caprins que l'on rencontre aisément sur la route constituent sans doute une source de revenus appréciables pour les éleveurs. On trouve également le petit élevage avicole et apicole, notamment en zone de plaine, comme ici près de l'Oued Taza où l'on voit un poulailler (Anonyme, 2000)

3-2-4- Artisanat prometteur :

Un artisanat traditionnel riche et varié à l'image de son paysage se caractérise autant qu'art précieux par son originalité, dans la forme de la conception et de la décoration.

Sculpture sur bois, poteries, l'osier, le liège, broderie traditionnelle, travail du cuir et maroquinerie d'art sont les principales activités artisanales qui subsistent à travers cette région qui reste attachée à ses traditions ancestrales, une maison de l'artisanat est en voie de réalisation à l'effet de regrouper et de dynamiser toutes les potentialités.

3-2-5-Art de la cuisine Jijelienne :

La différence entre les peuples et leurs divergences ne dépendent pas seulement de races et de croyances mais également de leurs modes de vie.

La culture populaire est tout ce qui a trait à des activités humaines, en l'occurrence les métiers, les arts, les habitats....etc.

Ainsi que les préparations des différents repas qui diffèrent d'une région à l'autre.

La femme Algérienne a pu inventer les plats et les repas dont le composant est tiré du blé, maïs et orge.

Parmi ces plats, le « COUSCOUS » qui est un plat commun à tous les foyers Algérienne. Il est par ailleurs un plat secours en temps de crise, et un plat primordial lors des fêtes. La wilaya de Jijel est connue par son plat dit « Seksou bel hout » qui signifie « Le couscous aux poissons », la femme Jijelienne maîtrise parfaitement la préparation de ce plat fait avec des poissons comme le Mérrou, Saint pierre, la Bonite et la Sole.

Il existe d'autres plats spécifiques à la wilaya de Jijel, ceux là se préparent souvent lors des fêtes et rituels religieux, on cite :

- Douida bel djadj : avec du poulet, et souvent de la viande d'agneau.
- Thym : avec les dattes et les figues sèches.
- Bouicha : à l'occasion du rituel religieux de l'Achoura.

On conclure, le territoire du parc national de Taza présente une richesse et une diversité de sites touristiques et culturels qui incitent à marquer la spécificité de cet espace, non seulement pour vous faire partager le plaisir de la découverte de ses entités écologiques, mais aussi pour vous faire sentir la responsabilité de chacun de vous dans la pérennité de nos ressources et pourquoi pas, de vous joindre aux personnels du parc dans leur noble mission de préservation du patrimoine naturel.

Les ressources naturelles du parc national de Taza et ses paysages montagnards porteurs de valeurs symboliques, identitaires et culturelles, constituent des valeurs patrimoniales dont la qualité est un facteur décisif de développement.

Chapitre V:

Aspects socio-économiques

Un parc naturel n'est pas seulement un espace ou des éléments naturels activant, c'est aussi un milieu socio-économique dont la dynamique, l'influence et à certains égards est susceptible de l'altérée (Anonyme, 1994).

1- La population riveraine du territoire du parc :

1-1- Répartition de la population :

La population rurale fait aussi partie du paysage. Tous paysage de montagne se caractérise par une extrême diversité qui découle à la fois de la multitude des microclimats, des ambiances et des effets de contrastes ainsi que de la diversité des modes d'occupation humaine selon l'altitude et l'exposition. Cette diversité est pour synonyme de stabilité que nous devons respecter car ce paysage a une valeur patrimoniale qui dépasse le seul cadre géographique (Anonyme, 2002).

Sur le plan administratif, le parc national de Taza est composé de trois (03) communes : El-Aouana, Selma, Ziama Mansouriah ; appartenant à deux (02) Dairates (El-Aouana et Ziama Mansouriah).

La population riveraine du parc se concentre dans les principales agglomérations de la bande littorale, à savoir, Aftis, Taza et Chréa. Selon les recensements des deux communes d'El-Aouana et de Ziama Mansouriah, le nombre de la population du parc est estimé à 2450 habitants.

Tableau n°16 : Population et superficie du parc national de Taza

Daïra	Commune	Superficie (ha)	% par rapport à la superficie totale du parc	Localités ou Mechtas	Nombre d'habitants	Observation
El-Aouana	El-Aouana	837	23%	-Aftis -T'boula -H'babcha -kheracha -col El-Aouana	371 00 00 491 00	Mechta déserte // //
	Selma Benziada	1945	50%	-K'sir-hmimas -Tifraouene -Bouserfane -Nechma	00 00 00 00	Mechta déserte // // // //

Ziama Mansouriah	Ziama Mansouriah	1025	27%	-Taza -Chr�ea -Tizraren	1015 567 00	Augmentation du nombre de la population dans les deux localit�es par rapport au R.G.P.H de 1998.
Total		3807	100%	13	2450	/

Source : commune d'El-Aouana et Ziama Mansouriah, 2008

Il est   noter qu'un d s quilibre est constat  dans la r partition de cette population dans les diff rentes localit es relevant du territoire du parc; les localit es pr sentant un relief fortement vallonn  (mechtas situ es dans les r gions montagneuses) et  loign  des principales voies de communication (T'boula, H'babcha, K'sir-Hmimas, Tifraouene, Bouserfane, Nechma,...) sont pratiquement d sert es. Par contre, les localit es dont le chef lieu est travers  par un r seau routier national et constituant un passage oblig  pour rejoindre le chef lieu de wilaya (Jijel) tel que les localit es d'Aftis, Taza et Chr ea ont, relativement, une forte densit  de population, mais d s quilibr e par rapport   l'occupation de l'espace qui se traduit notamment par une concentration des populations au niveau du chef lieu de la commune.

Ce d s quilibre s'explique par le quasi-abandon, surtout par la population jeune, dans les zones montagneuses, des activit es  conomiques   caract re artisanal et agricole qui, d'ailleurs, dans l' tat actuel des choses, ne sont pas valorisantes p cuniairement. De plus, cette d sertification sociale, observ e durant la derni re d cennie, n'est pas uniquement par tradition, li e   l'exode rurale ancestral, ou   caract re  conomique mais, aussi, li e   l'aspect s curitaire.

Il est   noter que des efforts sont d ploy s par les services agricoles et forestiers des communes d'El-Aouana et Ziama Mansouriah, dans le cadre du programme national de d veloppement agricole (P.N.D.A), pour le retour des populations dans leurs mechtas d'origine.

On signale que seulement quatre agglom rations (Aftis, Kheracha, Taza et Chr ea) sont partiellement habit es alors que les localit es ou mechtas (Nechma, K'sir-hmimas, Tifraouene, T'boula et H'babcha) sont encore d sertes en d pit des quelques cas de retours des habitants.

Le probl me d'enclavement constitue le principal probl me angoissant pour les habitants des diff rentes mechtas en plus du ch mage. De ce fait, ces localit es ont connu une p riode d'exode ayant conduit   l'abandon total de certaines mechtas (tableau n 16) vers les centres urbains o  les

conditions de vie et de sécurité sont plus favorables, en particulier vers la ville de Jijel, Ziamamansouriah, El-Aouana et même vers d'autres contrées en dehors de la wilaya.

1-2- Logement (habitation) :

Le problème du logement rural a alimenté de nombreux débats politiques ces dernières années.

En effet, voulant réhabiliter la place de l'économie rurale, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures incitatives afin d'encourager la sédentarisation des populations locales, ainsi de nombreux projets inscrits dans le cadre du développement intégré, ont vu le jour, le logement en constituer la pierre angulaire (projet développement rural, auto-construction, PNDA...). Ceci, expliquerait la nature des habitats et le statut des logements : 73,9% des habitats sont en dur alors que 87% des logements sont des propriétaires privées. La stabilité des populations locales est en mesure d'apporter un plus à l'économie locale voire régionale et par voie de conséquence améliorer le bien-être collectif.

1-3- Activités économiques :

L'implication des populations locales dans la gestion/développement du parc est une condition nécessaire, pour se faire, les décideurs doivent tenir compte de la vocation de chaque région et de la formation économique et sociale de ces hommes. Pour ces raisons, on se propose d'identifier les pratiques économiques et sociales de ces populations.

1-3-1- Exploitation agricole :

La région ouest de la wilaya de Jijel est une zone qui se caractérise par la faiblesse de ses ressources en sols cultivables et ce compte tenu la dominance des espaces montagneuses. A l'exception de la plaine côtière d'El-Aouana, le secteur agricole est caractérisé par des terres enclavées et très morcelées et dont les terrains agricoles sont répartis en petits jardins autour de chaque construction. C'est une agriculture traditionnelle d'autoconsommation dominée essentiellement par les cultures fourragères annuelles, le maraîchage et l'arboriculture fruitière de montagne (cas de l'olivier pour l'huile d'olive et du caroubier pour l'alimentation du bétail). Par ailleurs, les habitants pratiquent l'élevage traditionnel dont ils tirent la grande partie du revenu familial.

1-3-2- L'exploitation forestière :

La forêt méditerranéenne est aussi un lieu de vie intégré depuis des siècles au sein de l'espace social (INRA, 1987).

Les potentialités sylvicoles représentent l'aspect fort caractéristique de ces régions, par l'importance du taux de recouvrement, la diversité de leur peuplement et leurs rôles incontestables dans la vie socio-économique.

Ainsi, ce secteur a été considéré comme la principale source de revenu pour la famille rurale, par ses diverses valeurs d'usage : bois de chauffage, charpente pour l'habitat, l'espace de parcours liège et d'autres produits annexes.

1-3-3- L'exploitation halieutique :

L'activité dans ce secteur n'est pas vraiment pourvoyeuse d'emploi, qui malgré la présence d'un port de pêche à Ziama, elle demeure sous exploitée en raison du manque de moyens.

1-3-4- Le secteur tertiaire :

Le secteur tertiaire n'emploie qu'une main d'œuvre très limitée. Il se limite à la zone littorale en période estivale. Ce secteur connaît une augmentation des locaux de commerce au bord de la mer.

1-4- Emplois :

La population qui occupe un emploi, représente 38% de la population total des 2 communes. Cette population est occupée dans les secteurs suivants :

Tableau n°17 : Activités existantes dans la population selon les communes

Commune	Population	Population active		Population chômage		Population occupée							Total 1 (2)	% (2/1) 100
		Nbr (1)	%	Nbr	%	Agriculture	B.T.P.H	Industrie	Service	Administration	Autre			
Ziama.M	13549	5133	37,88	601	11,71	988	1295	245	994	578	432	4532	88,29	
El-Aouana	13141	5035	38,31	558	11,08	946	944	262	1294	586	445	4477	88,9	
Selma	1767	648	36,67	97	14,97	178	86	9	158	98	22	551	85,0	
Total	28457	10816	38	1256	11,61	2112	2335	516	2446	1262	899	9560	88,3	

Source : DEW, 2008

B.T.P.H : Bâtiments, travaux public et hydraulique.

2- Degrés d'implication des autochtones :

2-1- Connaissance du parc :

D'après l'enquête de BERDI (2007), 8,7% des enquêtés connaissent le PNT et 91,3% ignorent que leur région en fait partie. Ceci atteste, dans un premier temps du manque de communication, condition nécessaire pour une bonne gestion du PNT.

2-2- La vulgarisation et la communication :

L'implication des populations locales doit impérativement passer par des canaux de communication. Ainsi, la vulgarisation et la sensibilisation sont deux moyens efficaces pour l'adhésion des principaux acteurs locaux à l'idée d'une gestion participative. Malheureusement, 95,7% des sujets déclarent ne pas avoir reçu la visite de vulgarisation !

2-3- Implication et consultation des populations locales :

Si 91,3% des sujets attestent qu'ils n'ont jamais été consultés, c'est qu'il existe un dysfonctionnement dans la stratégie de gestion du PNT ! Faut-il signaler que le rejet de n'importe quel projet par les autochtones est synonyme d'échec.

3- Les effets du PNT sur l'aspect socio-économique :

3-1- Effets socio-économiques :

Quant aux effets du PNT sur le développement socio-économique, 73,9% considèrent que le PNT, avec ses mesures restrictives n'a que des effets négatifs, en revanche seuls 26,1% voient que le PNT n'a que des effets positifs. Ceci témoigne encore une fois de la négligence de la variable information qui reste déterminante pour la réussite de tels projets.

3-2- Création d'emplois :

Selon les résultats de BERDI (2007), 69,6% des sujets considèrent que le PNT n'a pas eu des effets positifs sur l'emploi (pas d'emplois créés) contre 30,4% attestent que le PNT a créé peu d'emploi.

En effet, il semblerait que ces jugements sont erronés dans la mesure où le PNT via les aides aux agriculteurs a contribué à la création d'emplois mais informels (agri-artisanat).

4- Atouts du PNT à portée économique :

Paysages naturels et culturels, sites archéologiques, ressources naturelles à caractère unique ou particulier, produits du terroir issus de l'agriculture de montagne ou de plaine ou encore de l'artisanat local, sont autant d'atouts pour développer un écotourisme de découverte ou balnéaire à retombées économiques pouvant couvrir les besoins au moins à l'échelle locale, voire régionale.

4-1- Ressources naturelles renouvelables et exploitables :

Il s'agit d'une exploitation rationnelle de la ressource en question, ce qui implique que l'exploitation est tenue d'en assurer la régénération. La végétation par exemple est une composante dynamique ; la gérer c'est en quelque sorte gérer le changement. Il s'agit de gérer la ressource en assurant autant que possible l'intégrité écologique ; intégrité dont les aires protégées ont le mandat de perpétuité selon la loi 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement.

On dit souvent que le progrès de l'homme dépend de sa capacité de vaincre la nature. Or, tout individu a des besoins biologiques et affectifs qui exigent de lui non pas une victoire sur la nature mais une action en harmonie avec la nature. L'exploitation rationnelle dans ce contexte, devra viser l'aménagement du milieu de telle sorte qu'il contribue à la santé physique et mentale de l'homme.

La conservation signifie ainsi une qualité de rapport d'échange plutôt qu'un maintien passif de l'état des choses. Aussi, il est indispensable avant d'entreprendre une quelconque action dans ce sens de parvenir à une concertation entre les différents acteurs utilisateurs de l'espace afin de cibler les priorités de l'action à mener tout en garantissant l'intégrité écologique du milieu naturel.

Dans le parc national de Taza, quelques ressources naturelles peuvent faire l'objet d'une exploitation rationnelle. Il est indispensable de faire au préalable une étude d'impact afin de définir les limites d'intervention et les méthodes à mettre en œuvre pour éviter tout risque de dégradation.

4-2- Espèces présentant une importance économique mondiale :

- *Quercus suber* ou **Chêne liège** : se situant en 3^{ème} position de par sa superficie occupée dans le parc national de Taza, il représente par contre l'essence dominante :

- Sa production dans toute la Wilaya de Jijel atteint parfois 50% de la production nationale totale ;
- C'est le premier produit d'exportation de la Wilaya de Jijel ;
- La qualité de son liège est l'une des plus recherchées dans le monde.

- *Erica multiflora* ou **Bruyère** : assez présente, cette espèce encore sous utilisée peut être exploitée rationnellement pour la fabrication artisanale d'objets décoratifs ou de pipes à partir de la souche de bruyère pour le tourisme ou pour l'exportation.

- *Quercus faginea* ou **Chêne zéen** : apprécié pour la fabrication de traverses pour voies ferrées, cette espèce a aussi longtemps été exploitée sous domination turque pour servir la flotte marine puis dans la seconde période de la guerre d'Algérie. La qualité de son bois lui confère un intérêt particulier et incite à son extension dans les endroits appropriés en vue d'une utilisation rationnelle.

- **147 plantes médicinales dont** : *Arbutus unedo*, *Artemisia vulgaris*, *Ceratonia siliqua*, *Castanea sativa* Mill, *Laurus nobilis*, *Marubium vulgare*.L, *Melissa officinalis*.L, *Lavandula stoechas*.L, *Mentha pulegium*.L, *Olea europea*.L, *Pistacia lentiscus*.L, *Ricinus communis*.L, *Verbena officinalis*.L, ... etc (ANONYME, 2002).

4-3- Autre ressources économiques : le tourisme

Incontestablement avec le secteur forestier, le tourisme est l'une des deux principales vocations de la région, car les potentialités offertes par cette wilaya sont énorme.

Les plages à la réputation depuis longtemps établie, l'incomparable corniche avec sa « grotte merveilleuse », et les fameux circuits en forêt tel que celui du Guerrouch attirent un nombre important de touristes de passage ou de séjour pendant la période estivale.

Mais hélas, la wilaya de Jijel ne compte que 14 hôtels dont 2 seulement sont classés sans pour autant offrir de grande commodités.

Pour le tourisme populaire, le nombre de bungalow dont un certain nombre sont loués à l'année et les terrains de camping organisés sont également limités, ce qui favorise le camping sauvage.

5- L'empiétement de l'espace pastoral dans la zone :

Le terme pâturage désigne à la fois l'acte de prélèvement direct de l'herbe ou du ligneux et la notion du parcours englobe toutes les terres produisant spontanément du fourrage utilisé pour l'alimentation animale (BOURBOUZE et DONADIEU, 1987).

5-1- Les mouvements du troupeau :

Le pâturage dans les zones forestières constitue l'essentiel de l'alimentation des bovins dans la wilaya de Jijel. Depuis très longtemps, il a été considéré comme l'image d'un mode d'élevage extensif et peu productif (BNEDER, 1992). L'espace pastoral de notre zone d'étude est exploité de façon extensive impliquant la mobilité du troupeau dans cet espace et selon ses déplacements, selon l'étude de RAMDANE (1994), nous constatons deux types de mouvements :

a- Mouvement libre :

Ce type est spécifique aux bovins des races locales très résistantes aux conditions du milieu, ainsi le pâturage est possible toute l'année. Dans ce cas, la dernière décennie, on signale que ce type de mouvement devient très limité à cause de la situation sécuritaire qu'a connue la wilaya.

b- Mouvement contrôlé :

Dans ce type, le troupeau de caprins et d'ovins et quelques vaches en période d'allaitement ou de gestation est accompagné chaque jour par une ou plusieurs personnes, le plus souvent, des femmes ou des enfants. Ceci explique le fait que l'espace pastoral soit limité sur terrains en fonction de la durée de l'aller et du retour du berger.

5-2- L'impact du pâturage :

Dans notre zone d'étude, la forêt occupait plus de 76%, où elle offre à l'animal un fourrage varié (herbe, gland, feuille, écorces,...) ainsi, le pâturage est possible durant toute l'année. Et selon BOURBOUZE (1984), dans un parcours forestier, l'animal s'infiltré par les voies d'accès (piste, route). Entre temps, les terrains pâturés souffrent de beaucoup de problèmes.

- Au point de vue du sol, tassement, durcissement et en tout cas dégradation de la couche superficielle par le pied des animaux (BOUDY, 1948).

6- Les incendies :

Dans l'étude de ce paramètre, nous avons fait appel aux archives de conservation des forêts de Jijel. Nous avons pu rassembler et classer des données d'incendies de notre zone d'étude depuis 2000 jusqu'à 2007 (voir tableau si dessus), pour chaque forêt, nous donnons le mois et la superficie des incendies.

Tableau n°18 : Les incendies (2000-2007)

	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	M	S (ha)	M	S (ha)	M	S (ha)	M	S (ha)	M	S (ha)	M	S (ha)	M	S (ha)	M	S (ha)
Forêt domaniale de Guerrouch	8	410	9	1,5	/	/	/	/	/	/	6	5	/	/	7 8	9 21,5
Forêt domaniale de Dar El-Oued	8	41,5	8 9	8,5 1	7	3,5	/	/	8	4,5 9	7	5,5 16,5	8 11	1,5 2,5	8	14
Forêt privée	/	/	/	/	/	/	8	3	9	2	/	/	10	3	/	/

Source : Conservation des forêts -Jijel- 2008

Les incendies affectent toutes les forêts entre le mois de Juillet et de Septembre où les températures sont plus fortes.

Les forêts d'El-Aouana, Dar El-Oued, à proximité de la zone littorale qui connaît une grande fréquentation touristique, sont les plus exposées aux incendies. La forêt de l'arrière pays montagnard (Guerrouch) est moins exposée à ce phénomène. Ceci est certainement dû à la structure verticale de la végétation pauvre en strate arbustive et herbacée.

Si le facteur physique a une grande influence sur les effets des incendies. Le facteur humain joue un rôle prépondérant dans leurs causes originelles et leur fréquence (BOUDY, 1948).

Chapitre VI:

Objectifs et contraintes

1- Objectifs à long terme :

L'objectif idéal à atteindre est d'assurer la gestion du territoire avec ses écosystèmes terrestres et marins de façon rationnelle et durable dans un but unique de préservation et de pérennisation du patrimoine à travers les axes suivants (voir tableau n°19).

- 1- Conservation du Patrimoine
- 2- Accueil et pédagogie
- 3- Relations publiques et activités socio-économiques
- 4- Recherche

1-1- Objectifs relatifs à la conservation du patrimoine :

L'ensemble du patrimoine biotique et abiotique est appelé à être soumis à des mesures visant sa protection et sa pérennisation.

Au delà de cet objectif d'ensemble, sont dégagés des objectifs prioritaires à long terme, d'intérêt majeur et qui vont constituer les éléments de base de la gestion de l'aire.

1-1-1- Actualiser les inventaires exhaustifs du patrimoine biologique :

Les inventaires déjà existants réalisés soit dans le cadre de l'étude d'aménagement du BNEF soit par des prospections et études réalisées par la suite restent incomplets nécessitant ainsi une actualisation.

Les branches n'ayant pas été traitées notamment les lichens, les amphibiens, les invertébrés ainsi que les mollusques et les poissons d'eau douce seront pris en charge dans le cadre d'un programme d'inventaires. La liste des reptiles observés sur le territoire du parc demeure incomplète et sera complétée dans ce programme d'inventaires.

Par ailleurs les nouvelles données sur la richesse biologique marine qui découle de l'étude réalisée par l'ISMAL, action du premier plan de gestion, donnent une nouvelle dimension sur la biodiversité avec de nouveaux axes de gestion de l'aire. On signale aussi qu'une première prospection entomologique réalisée en 1992 par l'I.N.R.F a permis la détermination de 131 espèces de l'ordre des lépidoptères nocturnes uniquement. Ceci accroît la nécessité de lancer d'ambitieux programmes d'inventaire échelonnés dans le temps afin d'aboutir à la constitution d'une base de donnée sur la richesse biologique du parc national de Taza.

1-1-2- Suivi écologique et identification des habitats, des paysages et des sites remarquables :

Le Parc National de Taza est caractérisé principalement par ses paysages naturels pittoresques et la qualité esthétique de ces sites ainsi que la diversité des habitats écologiques.

En effet les différents paysages du Parc restent non identifiés ainsi que les habitats des espèces animales remarquables (Sittelle kabyle, singe magot, loutre et hyène rayée). Les études de concrétisation de ces actions seront détaillées dans le plan de travail.

1-1-3- Entretien la diversité des habitats, des paysages et des sites:

Certaines formations comme le groupement à chêne afares, les ripisylves et la subéraie, de par leur valeur écologique et leur accessibilité, nécessitent une mise en valeur et une protection accrue contre toutes nuisances et plus particulièrement les coupes occasionnelles (périmètres de sécurité) dans la forêt domaniale de Guerrouch et coupes des peupliers noirs majestueux dans les gorges de Taza. Les délits de coupes par les populations riveraines restent pour le moment insignifiants pour ne pas dire absents. Il faut dire que la situation sécuritaire des lieux durant ces dernières années y est pour quelque chose.

On signale par ailleurs la fâcheuse habitude des populations de la zone périphérique de vouloir conquérir de nouveaux espaces contigus aux leurs pour l'exercice de leur activité agricole. Le suivi continu des agents du Parc, qui malgré leur manque de qualification en tant qu'officiers de police judiciaire, dénote cet état de fait, d'où la nécessité de relancer la formation dans les domaines judiciaire et cadastral.

En outre, l'intégration de la zone marine à l'aire protégée, nouvel objectif de gestion donnera lieu à d'autres préoccupations et de nouveaux programmes d'action pour la gestion de cette aire avec l'aide de collaborateurs spécialisés.

Il en est de même pour les sites particuliers qui nécessitent encore un entretien et une mise en valeur permanente en plus des actions déjà réalisées à savoir l'étude et les travaux de réhabilitation de la grotte merveilleuse, les travaux d'aménagement de Ghar El Baz et la création d'un parc animalier.

1-2- Objectifs relatifs à l'accueil du public et à la pédagogie :

L'éducation à la protection de la nature doit être renforcée au cours des années à venir à travers la concrétisation des objectifs tracés dans le présent plan de gestion :

1-2-1- Faire connaître la politique nationale de conservation des aires protégées :

L'un des rôles attribués au Parc en matière de sensibilisation consiste en sa participation aux différentes manifestations régionales, nationales et internationales d'échanges technique, scientifique et culturel.

Les politiques de protection de la nature étant généralement mal perçues par les populations rurales, la diversification des partenaires d'intervention (administrations de tutelles, collectivités

locales, direction d'éducation, université et associations écologiques...) ne peut qu'aider à l'accomplissement de cette mission.

1-2-2- Initier les programmes en matière de la protection et de respect de la nature :

L'éducation environnementale du public demeure toujours un moyen certain pour initier des programmes en matière de protection et de respect de la nature en ciblant bien entendu les touristes et les visiteurs, ainsi que les communautés rurales (scolaires et populations riveraines). L'existence de centres d'information et de communication destinés à l'éducation écologique et l'existence d'autres équipements éducatifs (brochures d'information, supports audiovisuels, sentiers balisés d'initiation à la nature...) renforcera les moyens d'intervention.

La frange côtière du Parc National de Taza, considéré comme le principal pôle touristique de la wilaya, subit chaque saison estivale le rush des estivants ; le manque d'infrastructures d'accueil et d'orientation conduit souvent à la sur fréquentation de certains endroits au dépens d'autres ; la gestion de la fréquentation devra être prise en charge dans les programmes de gestion du Parc.

1-2-3- Développer l'écotourisme :

Par la nature des choses, seul le tourisme côtier connaît une activité intense, alors que le tourisme de montagne demeure méconnu du public et presque absent des programmes du Parc.

Les conditions sécuritaires ont engendré cet état de fait en plus du manque d'infrastructures d'accompagnement dans ce domaine.

Toutefois la formation du personnel dans des créneaux tel que l'écotourisme de montagne, balnéaire et marin est une nécessité dont il faut tenir compte dans les programmes du Parc.

1-3- Objectifs relatifs aux relations publiques et à la gestion de l'aspect socioéconomique :

La vocation du parc national de protéger la nature, les sites et les paysages ne s'oppose pas aux activités économiques. Le parc national sera le partenaire des acteurs locaux pour promouvoir un développement équilibré. Il participera à la mise en valeur du patrimoine social et culturel de la région.

1-3-1- Renforcer les relations Parc – Riverains :

Les données socio-économiques en perpétuel changement nécessitent l'actualisation continue de la base de données sur : les territoires et les populations concernées, les potentialités humaines (structure d'âge et niveau d'instruction) et l'activité économique. Il va de soi qu'une meilleure connaissance des populations riveraines et de leurs activités permettra de mieux les intégrer à la gestion du parc national.

Le parc cherchera en premier lieu à définir les besoins des populations auxquelles il peut subvenir (chemins d'accès, points d'eau, pratiques agro-sylvo-pastorales ...). Ces actions auront une incidence certaine sur l'image de marque du parc.

1-3-2- Intégrer la gestion du site dans le contexte local et régional

Le souci de préserver la qualité des sites et d'assurer la sécurité des visiteurs devra donc conduire le parc à associer les populations rurales, surtout au niveau des zones à forte densité humaine, de participer activement à la concrétisation des objectifs de préservation (résorption des décharges sauvages, gestion des eaux usées, embellissement des habitations, circulation des troupeaux ...).

Le parc facilitera pour sa part, pendant la saison estivale, l'installation de points de vente de produits artisanaux et agricoles de la région, dans les endroits à grande affluence de la zone périphérique.

Les atteintes à la qualité des sites et des infrastructures seront signalées aux autorités locales qui doivent prendre les mesures d'urgence notamment le nettoyage des plages, la réfection des voies de circulation, l'entretien des commodités vitales des populations et des visiteurs.

Le parc continuera à donner son point de vue sur le développement escompté pour la région par une participation active et à haut niveau à toutes les séances de travail auquel il est tenu à participer (directions de wilaya, communes, Daïras et wilaya).

1-4- Objectifs relatif à la recherche :

L'intérêt des études scientifiques pour la gestion des aires protégées n'est plus à démontrer. Le recueil d'informations sur la composition spécifique, la structure et le fonctionnement des écosystèmes devraient être affirmé comme une mission prioritaire.

1-4-1- Relancer la recherche multidisciplinaire dans le Parc :

La recherche fait partie des opérations programmées dans la plan de travail ; même si la définition des problématiques est de la responsabilité du gestionnaire du parc, la mise en œuvre de programmes de recherche doit se faire en association avec des chercheurs (laboratoires de recherches, réalisation de thèses), ceci permettra de mieux comprendre le fonctionnement du site et d'utiliser des moyens qui ne sont pas à la portée du parc.

1-4-1-1- Identifier les axes prioritaires de recherche :

Le gestionnaire a comme objectif d'avoir une bonne connaissance du patrimoine naturel et du milieu dont il a la charge. La plupart des problématiques liées à la gestion du parc ont été

identifiées au cours de la rédaction du premier plan de gestion. Malheureusement et suite à la conjoncture particulière, les manques en matière de connaissance du milieu subsistent, notamment les inventaires.

1-4-1-2- Assurer les mesures d'accompagnements pour chercheurs et étudiants :

Pour la réalisation de ses objectifs de recherche, le parc mettra à disposition des chercheurs et étudiants tout les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs travaux. En effet, les sièges de secteurs nouvellement construits sont équipés de toutes les commodités pour un séjour d'études agréable.

1-4-1-3- Identifier les partenaires scientifiques :

Pour répondre aux questions sur le fonctionnement du site, le gestionnaire aura parfois recours à la recherche (convention d'études ou partenariat avec un laboratoire universitaire ou un organisme de recherche). L'identification des bureaux d'études spécialisés n'est pas chose aisée puisque certaines disciplines restent monopolisées par un ou deux laboratoires d'université (Lichens, Champignons...).

1-4-1-4- Exploitation des résultats de la recherche dans les programmes de gestion :

Tout programme d'inventaire, de surveillance ou de suivi n'a d'intérêt que si les informations recueillies servent à optimiser les actions de gestion entreprise dans le parc (à titre d'exemple : on ne peut protéger l'habitat d'une espèce patrimoniale sans identification préalable de l'étendu de cet habitat) (PNT, 2006).

Tableau n°19 : Définition des objectifs de gestion

PRINCIPAUX AXES DE GESTION	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN
<p style="text-align: center;">Conservation du Patrimoine</p>	<p>1) Actualiser les inventaires exhaustif du patrimoine biologique</p>	<p>1-1-Actualiser les inventaires déjà existant de flore et de faune 1-2-Réaliser de nouveaux inventaires (Invertébrés, lichens, reptiles et amphibiens, mollusques terrestres et d'eau douce, poissons d'eau douce)</p>
	<p>2) Suivi écologique et identification des habitats et les paysages remarquables</p>	<p>2-1- Suivi écologique des espèces remarquables 2-2- Identification et délimitations des Paysages et des sites 2-3- Améliorer les connaissances sur les patrimoines archéologiques et historiques</p>

	3) Entretien de la diversité des habitats, des paysages et des sites	<p>3-1 –Protection et restauration des peuplements forestiers</p> <p>3-2- Classement de la zone marine et révision des limites et du zoning du Parc National</p> <p>3-4-Police et surveillance du Patrimoine</p>
Acceuil et pédagogie	4) Faire connaître la politique nationale de conservation et de gestion des aires protégées	<p>4-1-Participer aux différentes manifestations</p> <p>4-2- Diversifier les partenaires d'intervention</p>
	5) Initier les programmes en matière de protection et de respect de la nature	<p>5-1- Gérer la fréquentation du public</p> <p>5-2- Développer des moyens d'action</p>
	6) Développer l'écotourisme	<p>6-1- Initier le personnel du Parc dans ce domaine</p> <p>6-2- Créer de nouvelles infrastructures</p>

<p>Relation publique et activité socio économique</p>	<p>7) Renforcer la relation Parc - Riverains</p>	<p>7-1- Actualiser l'enquête socioéconomique 7-2- contribuer à la vie économique des villages</p>
	<p>8) Intégrer la gestion du site dans le contexte locale et régional</p>	<p>8-1- Associer les riverains dans l'élaboration des programmes d'actions 8-2- Associer les autorités locales et la société civile aux prises de décisions majeures</p>
<p>Recherché</p>	<p>9) Relancer la recherche multidisciplinaire dans le Parc</p>	<p>9-1- Identifier les axes prioritaires de recherche 9-2- Assurer les mesures d'accompagnements pour les chercheurs et les étudiants 9-3- Identifier les partenaires scientifiques 9-4- Exploitation des résultats de la recherche dans les programmes de gestion</p>

Source : PNT, 2006

2- Contraintes de la gestion :

Les milieux naturels évoluent selon une dynamique difficile à déceler. Des phénomènes exceptionnels tels que les catastrophes naturelles (incendies, tempêtes, sécheresse...) peuvent remettre en cause les objectifs du plan et leurs applications, d'autres directement induits par l'homme risquent aussi de chambouler les programmes de gestions.

2-1- Contraintes liées à des tendances naturelles :

2-1-1- Les attaques parasitaires :

Les peuplements de chêne liège de basse altitude, zones plus ou moins sécurisées, subissent des attaques récurrentes de *Lymantria dispar*. Les observations, notamment pendant la campagne de récolte des lièges, laissent à penser que ce défoliateur n'est pas en phase de gradation, néanmoins le suivi de l'évolution des foyers primaires reste de rigueur. L'état sanitaire des peuplements de montagnes reste inconnu du fait que ces endroits n'ont pas été visités durant les 14 dernières années.

2-1-2- Les incendies :

Les peuplements denses de montagne ne présentent pas de conditions favorables aux incendies; la forte pluviométrie, les expositions à dominante fraîche, le taux élevé d'humidité de l'air en période estivale, la prédominance d'espèces végétales peu sensibles, sont autant d'éléments défavorisant. Les incendies déclarés n'ont touché jusqu'à présent que de faibles superficies de maquis de basses altitudes.

2-1-3- L'érosion hydrique :

L'étude du B.N.E.F a démontré que malgré la forte pluviosité associée à la forte pente des terrains, l'érosion des sols est minime du fait de l'importance du taux de recouvrement. Ce phénomène n'intéresse actuellement que certains talus en bordures de pistes.

2-2- Contraintes liées à l'homme :

2-2-1- Situation sécuritaire :

La pénétrabilité du territoire du parc dans sa majeure partie reste toujours incertaine. En effet on peut affirmer clairement que les visites sur terrain ont pratiquement cessé depuis 1993 et à ce jour aucune donnée ne permet d'envisager un retour à la normale dans les brefs délais.

Les visites actuelles ne concernent que la zone périphérique sur la route nationale n°43 et une bande très réduite le long du chemin de wilaya n°137 conduisant à la forêt domaniale de Guerrouch.

La désertion des zones reculées par les populations qui y vivaient et le non retour constaté, malgré les programmes enclenchés par les autorités locales ne font que conforter cette hypothèse.

2-2-2- Les risques de pollution :

Vu l'absence totale de toute activité industrielle, d'exploitation minière, de carrières et de décharges publiques limitrophes, le Parc National de Taza demeure bien protégé de toute menace éventuelle de pollution de ce genre.

Les observations effectuées in situ montrent l'apparition répétée de trace de pollution par les hydrocarbures sur les rivages de la zone marine, ceci est dû principalement au déballastage des bateaux en haute mer ainsi que la vidange sauvage des moteurs des petites barques de pêcheurs souvent effectuée en pleine mer sans oublier l'effet de proximité du port pétrolier de Bejaia.

Pour parer aux risques d'accumulation des déchets solides au niveau des sites à forte affluence estivale, le Parc a prévu une prise en charge en collaboration avec les APC concernées (pose de poubelles).

2-2-3- Le trafic routier :

Les travaux d'élargissement de la RN 43 qui traverse le territoire du Parc et l'entrée en activité du nouveau port commerciale de Djen Djen ont généré une intensification de la circulation routière et principalement par des transporteurs de marchandises poids lourds.

Ceci a une incidence sur le nombre d'animaux morts ou blessés observés par le personnel du parc que ce soit la faune sauvage (singes, hérissons, tortues, chacals...) ou le cheptel des riverains qui par tradition pratiquent un élevage de type extensif.

2-2-4- L'activité agropastorale :

Après un important exode rural des habitants lié à la période d'insécurité, le retour des riverains s'avère pour le moment pratiquement impossible en montagne et seules les 03 localités littorales sont toujours habitées ; ces populations rurales sont de moins en moins intéressés par l'activité agropastorale et se convertissent massivement et particulièrement les nouvelles générations vers d'autres activités plus lucratives loin de leurs village natal. Le Parc devra travailler dans d'autres aspects qui pourraient marier une meilleure qualité de vie des riverains avec la protection du patrimoine. La solution ne peut être définie qu'après une enquête socioéconomique dont les résultats seront la base réelle d'un programme d'éco développement et qui prendra en charge et les soucis économiques de la population et les objectifs de conservation du Parc

2-2-5- L'activité touristique :

La concentration des activités touristiques sur la frange littorale du parc impose un redéploiement des efforts selon les réalités du terrain. L'information, la sensibilisation et la surveillance devraient être renforcées au niveau des endroits à grande affluence surtout en période estivale.

Les études en cours d'élaboration sur le plan d'aménagement des trois ZEST (voir figure n°33) localisé au niveau de la classe V (zone périphérique) et la classe III (zone à faible croissance) et la classe IV (Zone tampon) et devront faire l'objet d'un suivi en collaboration avec les services de tutelle.

2-3- Contraintes liées aux aspects juridique et réglementaire :

La loi 84/12 portant régime général des forêts doit être réadaptée en fonction des nouveaux textes et ainsi actualiser le code pénale des délits et des sanctions qui dans son état actuel reste inadapté notamment en matière de police forestière et de gestion des aires protégées, il en est de même pour la nouvelle loi de la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable de 2003 qui malgré une meilleure définition de la notion d'aire protégée, reste incomplète et imprécise par manque de textes d'application.

Cette loi a en outre omis la notion d'aire marine protégée (modalités de création et de classement).

On remarque aussi que certaines branches de la biodiversité qui ne figurent pas sur la liste des espèces protégées sur le plan national, font défaut lors de l'évaluation de la valeur patrimoniale. (PNT, 2006).

2-4- Autres contraintes de gestion :**2-4-1- Statut des parcs nationaux :**

Après une période de gestion du parc conformément au statut type des Parcs Nationaux, on relève plusieurs carences qui entravent à la bonne exécution des missions allouées au Parc d'où l'urgence de réviser ce dernier selon les attentes et la réalité du terrain.

Les cadres du parc sont de formation forestière et certaines disciplines se retrouvent sous étudiées par méconnaissance de leurs part. La multidisciplinarité du personnel technique constitue donc une condition sine qua non pour l'accomplissement des tâches multiples de gestion de l'aire.

L'organisation interne des parcs nationaux prévoit deux départements et deux services tout en restant muette quant aux structures de terrain à savoir les secteurs, bien que la plus part des parcs se sont lancés dans la construction des sièges abritant ces secteurs.

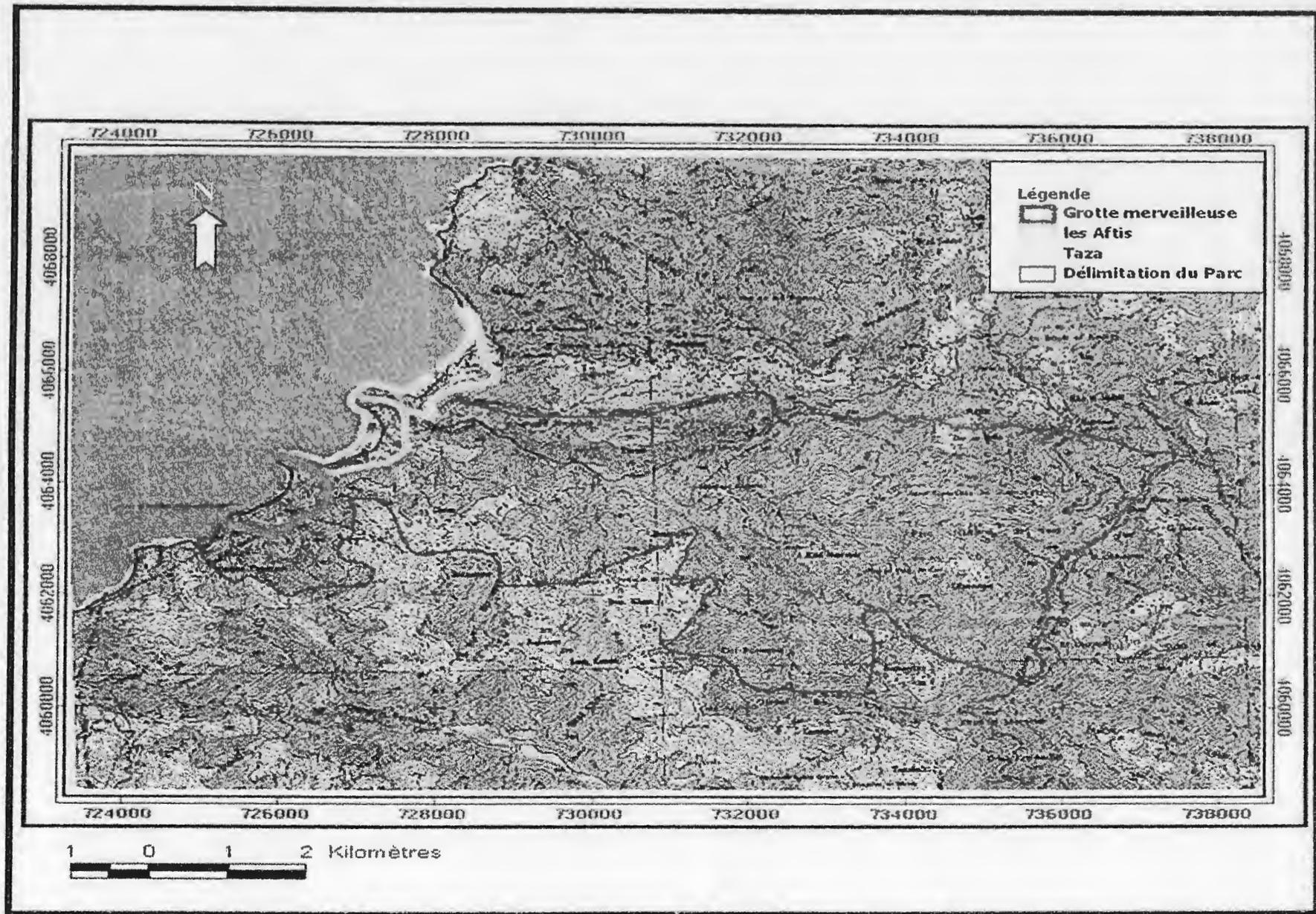


Figure n°33 : Carte de répartition des trois ZEST sur le territoire du PNT

Source : PNT, 2006

2-4-2- Les Consultants :

Le besoin de faire appel aux services de consultants scientifiques spécialisés se fait ressentir pour l'évaluation du patrimoine, malheureusement la réglementation en vigueur n'a pas prévu les modalités de financement de ce genre de prestations. Ce problème déjà posé au niveau de la tutelle devrait être normalement pris en charge par le nouveau statut des Parcs Nationaux.

2-4-3- Bureaux d'études spécialisés :

Pour la réalisation des programmes de recherches sur la valeur patrimoniale, le parc se retrouve limité dans ses choix de bureaux d'étude ; ceci est dû principalement à la rareté de bureaux qualifiés. (PNT, 2006)

2-4-4- La connaissance insuffisante de l'aire :**a- Sur le plan écologique :**

Nous n'avons encore qu'une vision tronquée et imparfaite de l'aire; Les études réalisées par les étudiants et chercheurs, ont surtout touché :

- L'ornithologie : Sur dix sept (17) passereaux rares, seule la Sittelle kabyle a fait l'objet d'une étude approfondie ;
- Le milieu végétal;
- Etude d'aménagement réalisée par le BNEF.

Le milieu marin a été complètement occulté, il en est de même des milieux limnologiques et le milieu karstique qui d'après les premiers résultats des études lancées, impose la préparation de tout un nouveau programme de gestion spécifique à ces milieux ignorés par les anciens plans de travail et les programmes de gestion du Parc.

b- Sur le plan socio-économique :

Nous ne disposons que d'une étude socio-économique, constituant une partie d'une étude globale réalisée par le BNEF et pour laquelle les remarques suivantes peuvent être faites :

- Par rapport au temps présent, les données perdent de leur fiabilité et doivent être réactualisées.
- C'est la commune qui a souvent servi de niveau d'analyse de manière globale, d'où des approches qui diluent les spécificités des Mechtas, éludent les réalités de terrain et escamotent des aspects essentiels, tel que le pastoralisme.
- Faute d'une réelle prise sur le terrain, les recommandations et les solutions proposées n'ont pas une véritable portée opérationnelle.
- La référence aux résidents, absents se limite à une appréciation sur la proportion qu'ils représentent par rapport à la population totale. Or cette catégorie sociale est distincte de la

population résidente par ses intérêts, ses aspirations, sa culture. Elle n'est pas une composante insignifiante qu'il est loisible d'ignorer, et d'en minimiser le rôle de la place. Elle fait partie de l'aire, sans être totalement intégrée, sans nécessairement, en épouser les objectifs.

- La construction des résidences secondaires traduit l'insertion de cette catégorie sociale porteuse, de modèles de consommation et d'une culture qui vont à l'encontre des objectifs de l'aire.
- Ces constructions sont contestables sur le plan architectonique. Aujourd'hui c'est un fait patent. C'est une tendance qui si elle n'est pas infléchie représente une menace virtuelle pour les paysages, voire pour les terres agricoles avec les écosystèmes qu'elles comportent, dans la mesure où c'est sur ces espaces que ces constructions se réalisent.

Cet exemple n'est qu'un cas, on ne connaît pas toute l'influence, et le poids qu'exercent les résidents absents sur l'aire, sur la sphère socio-économique.

Toute analyse doit impérativement internaliser cette catégorie, en tant qu'acteur actif, et apprécier, son rôle par rapport à tous les enjeux inhérents à une aire protégée.

c- Sur le plan Culturel :

Il ya un déficit de connaissance de la culture locale. Les insuffisances restent manifestes sur le savoir traditionnel et plus précisément sur les aspects relatifs aux techniques utilisées par les populations locales dans le domaine agricole, la construction, l'alimentation et la phytothérapie.

La question de la culture renvoie aussi des aspects tout aussi importants qu'il n'est pas possible d'occulter; et qu'il est impératif de connaître et d'analyser. Il s'agit des comportements, des attitudes et de la perception qu'ont les populations vis à vis du milieu naturel (PNT, 2000).

2-4-5- Le manque d'expérience et l'insuffisance du personnel :

Le Parc national de Taza, dispose en matière d'encadrement technique de : 8 ingénieurs et 3 techniciens comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°20 : Encadrement technique existant

GRADE	EFFECTIF EXISTANT	PROFIL DE FORMATION	AFFECTATION FONCTION	OBSERVATION
Ingénieur	08	Foresterie et environnement	01 Directeur 01 S. Général 02 Chefs de Dpt 03 Chefs de service	
Technicien	03	02 Foresterie 01 Topographie	03 chefs Secteur 01 chef Dpt. PRSN 01 chef Dpt. A.S	En raison des conditions sécuritaires, les techniciens sont actuellement versés aux départements

Source : PNT, 2006

Par rapport au premier plan de gestion l'effectif du Parc a été renforcé, sans pour autant répondre au besoin multidisciplinaire attendu ; L'analyse de l'état d'effectif montre que sur 38 fonctionnaires permanents, 04 relèvent des corps spécifiques, 16 du corps technique, 07 du corps communs et 11 sont des ouvriers polyvalents et conducteurs.

Par manque d'activité sur terrain suite aux conditions défavorables, la majeure partie des cadres techniques est versée aux départements.

L'encadrement technique étant en grande partie de formation forestière présentant ainsi des lacunes dans la gestion et le suivi de certains dossiers ce qui pousse le parc soit à demander des formations ou à faire appel à des consultants (PNT, 2006).

La dimension multidisciplinaire de la gestion requiert le concours de sciences aussi diverses que l'écologie, l'agronomie, les sciences sociales et économiques, les sciences juridiques, voire la géographie, et il ne s'agit là que de disciplines; C'est en termes de branches que l'on apprécie mieux les besoins de la gestion. Tel qu'il apparaît ci-dessous nous en donnons un aperçu pour deux disciplines essentielles.

a- Branches de l'écologie :

Ecologie marine -Ecologie végétale -Limnologie -Ornithologie -Mammalogie -Entomologie et bien d'autres.

b- Branche des sciences agronomiques :

Phytotechnie - Zootechnie - Pédologie - Phytopathologie ...etc.

A l'évidence, la contribution de toutes ces sciences et de leurs branches est impérative pour densifier les études, affiner les analyses et mieux maîtriser la gestion de l'aire.

Faire participer ces disciplines suppose la conjugaison de deux voies :

- Solliciter l'aide des Universités, Instituts de recherche, Chercheurs, et toute autre partie susceptible d'apporter sa contribution.
- Faire assumer le parc, dans certaines disciplines, celles notamment qui lui permettent de traiter de préoccupations essentielles. Il faut donc insérer dans la pratique de la gestion, dans l'exercice du travail technique, de réflexion, d'étude qui réalise les départements des disciplines déterminées. Celles qui, précisément permettront au parc d'opérer dans les domaines qu'il s'est choisis. C'est dans ce sens que nous émettons la proposition de renforcer les départements par le recrutement du personnel de formation adéquate (PNT, 2000).

- Le tableau ci-dessous, montre les besoins en personnel d'encadrement.

Tableau n°21 : Besoins en personnel d'encadrement pour les départements

Grade	Formation de base exigée	Domaine de spécialisation à parfaire, mission dévolue	Besoins
INGENIEUR	Ecologie	- Ecologie marine et limnologie	01
		- Ecologie végétale	01
		-Ornithologie	01
		-Paysage	01
		-Amenagement du territoire	01
INGENIEUR	- Sciences agronomiques	- Lutte biologique est intégrée	01
	- Option phytopathologie	- Elevage bovins, petit élevage	01
	- Option zootechnie	d'appoint, productions fourragères	
	- Option océanographie		

Source: PNT, 2006

Les missions dévolues aux secteurs se traduiront par des opérations continues de contrôle, de surveillance, et de suivi, pour maîtriser l'aire tant sur le plan spatial que temporel.

Il faudrait donc nécessairement les conforter en faisant seconder les chefs de secteurs par des agents de la protection des forêts (APF) dont les besoins sont estimés à Six (06) Agents.

D'autre part, tous les chefs de secteur ont une formation forestière, donc possédant des aptitudes liées aux besoins d'une gestion strictement forestière.

Sans doute l'aspect de gestion des forêts représente un des volets les plus importants de l'aire.

Mais il n'en demeure pas moins qu'elle n'en revêt qu'une dimension partielle. Appréciée dans le contexte d'un parc naturel et des missions qui lui sont assignées, la formation des techniciens et des APF n'est pas suffisante pour les rendre véritablement opérationnels.

2-4-6- L'insuffisance des moyens :

Le Parc national de Taza possède un siège à Kissir et Quatre logements d'astreinte avec un centre d'information aux Aftis.

Le Parc a géré officiellement le complexe de la grotte merveilleuse de Dar El Oued par arrêté du wali , ainsi la bâtisse a fait l'objet d'une rénovation vue son état de dégradation très avancée puis transformée en une antenne de gestion du Parc qui s'occupe spécialement de l'animation et la sensibilisation avec mise en place d'une salle d'exposition selon la réalisation du programme 2001 du plan de gestion .

Par ailleurs, le Parc a aussi, besoin d'acquérir du matériel bureautique, didactique, de l'outillage technique, l'outillage manuel, du matériel de transmission, et des moyens de locomotion, ceci est en cour selon les programmes tracés dans le plan de gestion.

2-5- Contraintes liées au vide institutionnel :

Il existe un certain nombre de textes législatifs en l'occurrence, la loi relative au régime général des forêts, à la protection des sites, à la chasse, à la protection des animaux non domestiques et des plants non cultivées, dont des dispositions sont applicables à l'aire mais la législation relative à une aire protégée est insuffisante.

Quant à l'article 20 de la loi relative à l'environnement, il n'énonce que des dispositions vagues et peu exploités. Pour donner des exemples où la gestion va achopper nous pouvons citer les cas :

Des enclaves privées, mais localisées dans des réserves intégrales et sauvages qui par définition doivent être épargnées de toutes formes d'anthropisation, doit on procéder à des expropriations assorties d'indemnisation et sur quelles bases.

Des usages seront accordés aux riverains sur des parties du patrimoine forestier; alors que l'on ignore les modalités, les référents juridiques sur lesquels, on doit se baser pour le faire.

Ces exemples illustrent bien cette situation où le vide juridique ne permet pas le traitement de cas et d'agir concrètement en conséquence. En fait, parce qu'elle va jouer un rôle prépondérant,

la législation est sans cesse interpellée. Les activités touristiques, l'agriculture biologique, les paysages, les sites, l'architecture, la circulation des véhicules, pour ne citer que les aspects importants de la gestion requièrent des dispositions réglementaires qui restent à préciser.

Il ya plusieurs secteurs qui interviennent dans le territoire du Parc. Cela suggère la nécessité d'une démarche concertée où tous les secteurs s'associent et convergent vers un objectif commun, la gestion d'un parc naturel. Le conseil d'orientation qui devait constituer ce cadre de concertation ne joue pas un rôle. Ce vide a laissé place à des dérives; les secteurs et acteurs continuent d'agir unilatéralement selon leurs propres préoccupations. Dans ce contexte, où les centres de décision sont diversifiées, la primauté de l'institution parc naturel, reste difficile à imposer.

La frange littorale amorce, apparemment, une mutation qui risque de l'éloigner de l'identité parc naturel. Les localités d'Aftis et Taza évoluent; stimulées par le développement de cafés, buvettes, restaurants, résidences secondaires. Cette tendance va s'accélérer, parce qu'elle s'opère dans le contexte d'une wilaya où le tourisme est officiellement proclamé comme option prioritaire à promouvoir. De plus nous considérons que le privé s'ouvre sur près de 75% du littoral, qu'il ya là, tous les ingrédients d'un scénario futur porteur de risques : destruction du site par la prolifération de résidences secondaires, de buvettes, restaurants, sinon d'hôtels; émergence d'un tourisme de type ludique; congestion et privatisation factuelle du littoral.

L'apport d'une compétence extra parc, pour le traitement de cas ponctuels, est donc une pratique nécessaire à instaurer. Or, il n'existe actuellement aucune disposition l'autorisant. C'est un écueil pénalisant la gestion, qu'il importe de contourner.

Une rubrique dite " Assistance technique " insérée dans le budget de fonctionnement pourrait être une solution. D'autres variantes et modalités peuvent évidemment, être préconisées.

L'essentiel c'est de veiller à ce que cette disposition soit instituée à l'effet de répondre à des préoccupations, sinon majeures, du moins importantes pour la gestion. La dotation budgétaire correspondante, doit donc, s'élever au niveau de prestations qui se distingueront par leur niveau et leur qualité.

Les parcs nationaux manquent le pas actuellement. Le contexte où ils évoluent leur est plutôt défavorable. Sans doute, il reste un grand travail d'explication et de sensibilisation à faire en direction des secteurs et acteurs impliqués dans la gestion; mais le vide institutionnel explique aussi une certaine passivité, parce qu'il bloque toute initiative et les empêche d'être plus actifs.

Raffermir la légitimité et la primauté des parcs, c'est peut être aussi, envisagé de les ériger en institutions investies de missions d'excellence. A cet effet, des amendements sont à introduire dans le statut des parcs, pour les consacrer en tant qu'entités pilotes, en tant que modèles ayant

valeur d'exemplarité pour le traitement de ces questions sensibles pour le pays qui sont : le développement rural, le développement durable, la protection de la nature, la protection du patrimoine phyto et zoogénétique. Ces amendements sont à élargir au recrutement de l'encadrement, y compris les postes de directeur et de secrétaire général, dans un sens sélectif. Si nous considérons que les parcs vont servir de références pour le traitement de problématiques engageant tout un pays, il est logique d'introduire de telles dispositions qui imposeront le recrutement d'un personnel de qualité, apte à un travail de performance, d'un niveau, requis, conforme au niveau de missions d'excellence (PNT, 2000).

3- Choix des stratégies de gestion du Parc :

3-1- zoning et répartition territoriale :

La réglementation proposée prend en compte les pratiques traditionnelles puisque la plupart des activités y demeureront autorisées (agriculture, pastoralisme, activités commerciales...), mais soumises à un régime particulier fixé par l'arrêté ministériel fixant le zoning et les conditions d'intervention dans le Parc National de Taza, dans le but d'assurer la préservation du patrimoine naturel.

Cet arrêté, en application du schéma directeur d'aménagement du Parc National de Taza, répartit le territoire du parc en cinq classes de gestion (voir tableau n°22) suivant le niveau de complexité écologique, la diversité et la richesse spécifique et la présence d'espèces rares et/ou menacées (voir figure n°34 et 35).

Deux sites distincts présentant des paysages somptueux et une biodiversité particulièrement riche, sont classés en réserves intégrales, et font l'objet à ce titre de mesures de protection plus strictes : il s'agit des chênaies denses d'altitude de Guerrouch et le site géomorphologique du Djebel Taouanert.

Tableau n°22 : Zoning et affectation

STUCTURE	AFFECTATION ET ROLE	REGLEMENTATION APPLICABLE & ACTIONS PREVUES	SURFACE (hectares)
<u>Classe 1</u> Réserve intégrale	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des chênaies d'altitude (biotope de la Sittelle Kabyle et du Singe magot) - Protection du site Géomorphologique du Djebel Taouanert. 	<ul style="list-style-type: none"> - Milieux à maintenir en l'état. - Ménagé de toute forme d'anthropisation, de transformation ou d'altération. - toute intervention est soumise à autorisation du ministre chargé des forêts. <p><u>Mesures de protection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction du pacage, de coupes de bois, de ramassage, d'extraction de tous produits végétaux ou animaux. - Accès strictement réglementé : Interdit au public, réservé aux chercheurs, ou à toute (s) personne (s) opérant à des fins pédagogiques et culturelles. 	716,5
<u>Classe 2</u> Primitive ou sauvage	<ul style="list-style-type: none"> - Protection. Des terrains des gorges des Oueds Taza, t'Boula et Boufessiou. - Protection des chênaies d'altitude, chênaie pure d'afarès, chênaie mixte afarès- zéen. - Protection du biotope du singe magot 	<ul style="list-style-type: none"> - Milieux à maintenir en l'état. - lieux de comparaison avec d'autres milieux naturels dégradés ou en voie de dégradation. - fréquentation humaine réduite. - toute intervention est soumise à autorisation du ministre chargé des forêts. <p><u>Mesures de protection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction du pacage, de coupes de bois de récolte, de ramassage, d'extraction de tous produits végétaux ou animaux. - Accès strictement réglementé: interdit au public, réservé aux chercheurs ou à toute (s) personne (s) opérant à des fins pédagogiques et culturelles. - Milieu à enrichir par l'introduction d'espèces animales, existantes par le passés, sur la base d'études scientifiques préalables. 	926.7

<p><u>Classe 3</u> Faible croissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Zones de garigues - pelouses - terrains agricoles -terrains nus -zones d'habitations éparses 	<p>- Sert de transition entre les classes 1 et 2 où la fréquentation humaine est réduite et les classes 4 et 5 qui peuvent subir des transformations</p> <p><u>Mesures de protection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - activités agricoles et pastorales tolérées uniquement pour les besoins des populations - tourisme à pied - installation d'équipements légers (aires de pique nique, points de belles vues ...) 	<p>448,4</p>
<p><u>Classe 4</u> Tampon</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Forêts de chêne liège, chêne zéen, ripisylves et diverses. 	<p>- S'intercalent entre les zones des classes des réserves intégrales et sauvages d'une part et les zones des classes de faible croissance et périphérique d'autre part.</p> <p>- Destinées à protéger les réserves intégrales et sauvages contre l'influence des zones de faible croissance et périphériques.</p> <p><u>Mesures de protection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Repeuplement des zones dégradées, travaux sylvicoles, assainissement, lutte contre les maladies et les incendies. - Autorisation de certains usages au profit des populations locales : Apiculture, ramassage de bois mort, récolte de fruits sauvages, de plantes médicinales et aromatiques. <p><u>Autres :</u> Aménagement de sentiers de randonnées, d'aire de camping, d'aires de jeux, points de belles- vues, de postes d'observations scientifiques.</p>	<p>1481,9</p>

<p><u>Classe 5</u> Périphérique</p>	<p>-Elle représente la frange littorale où se trouvent les grottes merveilleuses, Ghar El Baz et les plages. -A cela s'ajoutent deux agglomérations urbaines et rurales à la fois : Taza et Aftis.</p>	<p>- Développement socio-économique</p> <p><u>Mesures de protection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi régulier de l'évolution spatio-temporelle des limites des terrains en lisière de forêts, - contrôle du pacage - réseau d'alerte contre les départs d'incendie de forêts. <p><u>Autres :</u> Aménagement de parking, d'aires de camping, de points de belle vue</p>	<p>233,5</p>
---	--	--	--------------

Source : PNT, 2006

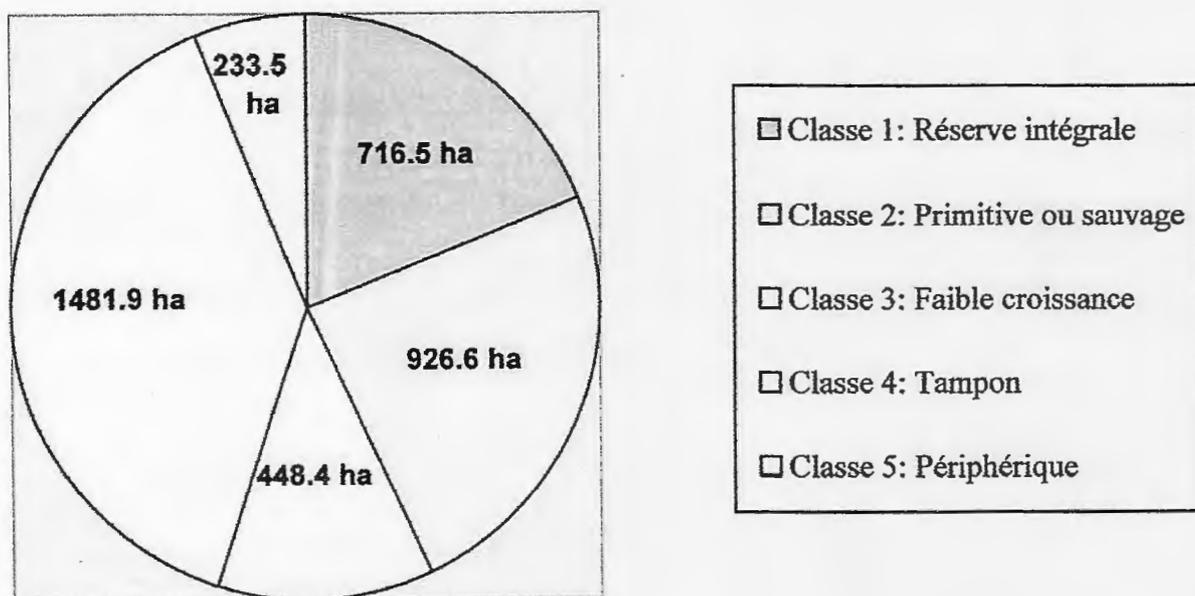
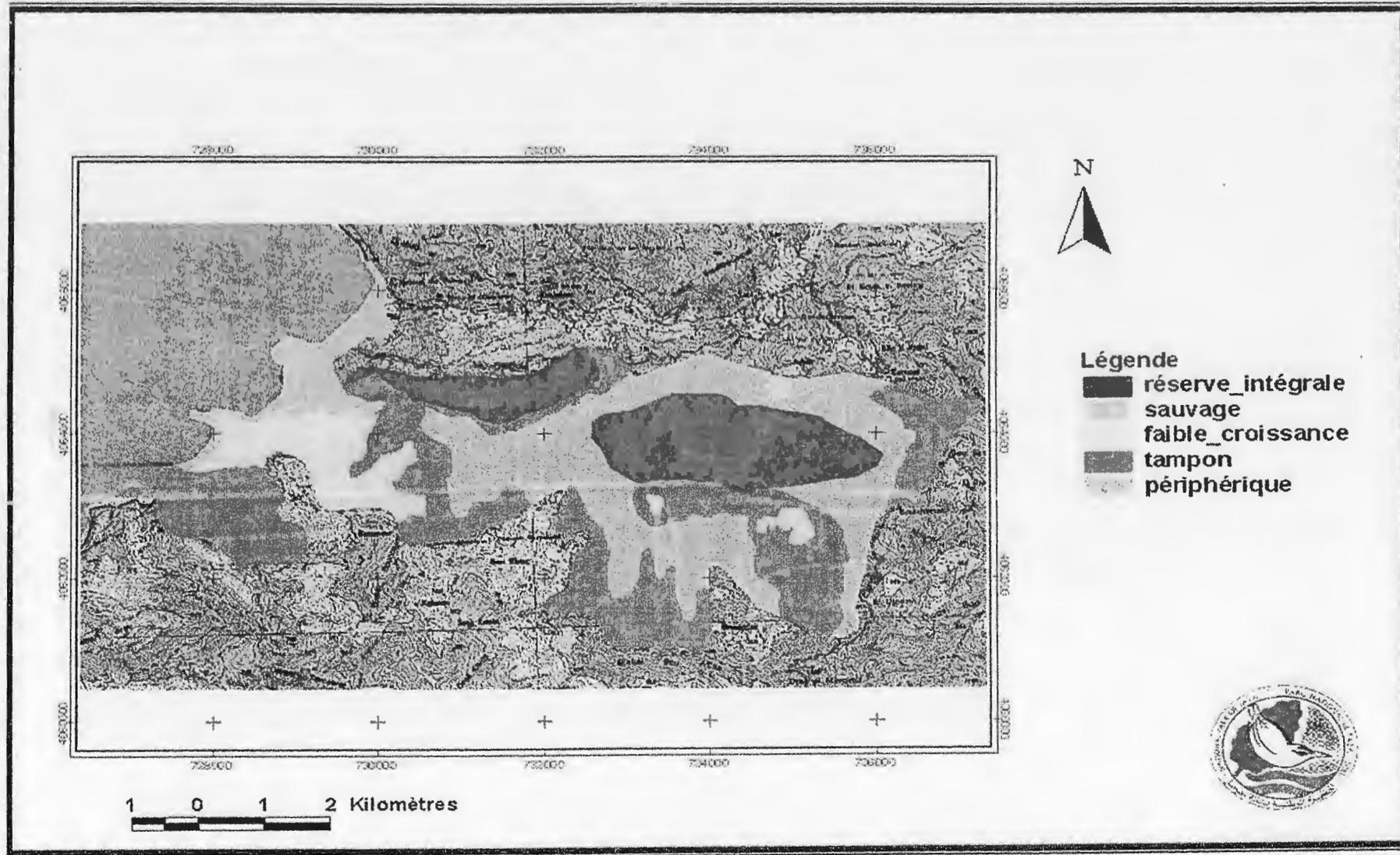


Figure n°34 : Répartition territorial des cinq classes au PNT



Source : PNT, 2006

Figure n°35 : Carte de zoning du PNT

Les nouvelles connaissances acquises sur la zone marine (figure n°36) sont à prendre en charge dans la gestion du territoire, ainsi une révision du zoning du Parc National tout en incluant la zone marine est aujourd'hui un objectif qui devra normalement suivre le classement de l'aire; sa gestion sera automatiquement assurée conformément au plan de gestion élaboré par l'étude biologique et écologique. Par ailleurs le nouveau zoning des aires protégées à l'échelle mondiale, définit trois niveaux de protection : une zone centrale, une zone de protection renforcée et une zone périphérique.

3-2- Les secteurs :

Ces structures mentionnées dans le premier plan de gestion 2001-2005 ont été créées dans le but de veiller sur la concrétisation de la politique de gestion du Parc sur son étendue territoriale qui malgré leur entrée réelle en activité, restent malheureusement absentes de l'organigramme en vigueur d'où une mauvaise compréhension du rang du chef de secteur et de sa compétence territoriale ce qui fait naître un désintéressement des agents concernés (voir tableau n°23, figure n°37 et 38).

L'implantation des secteurs prévus initialement au nombre de trois (Dar El Oued, Guerrouch et Nechma), a été changée en fonction de deux principaux paramètres :

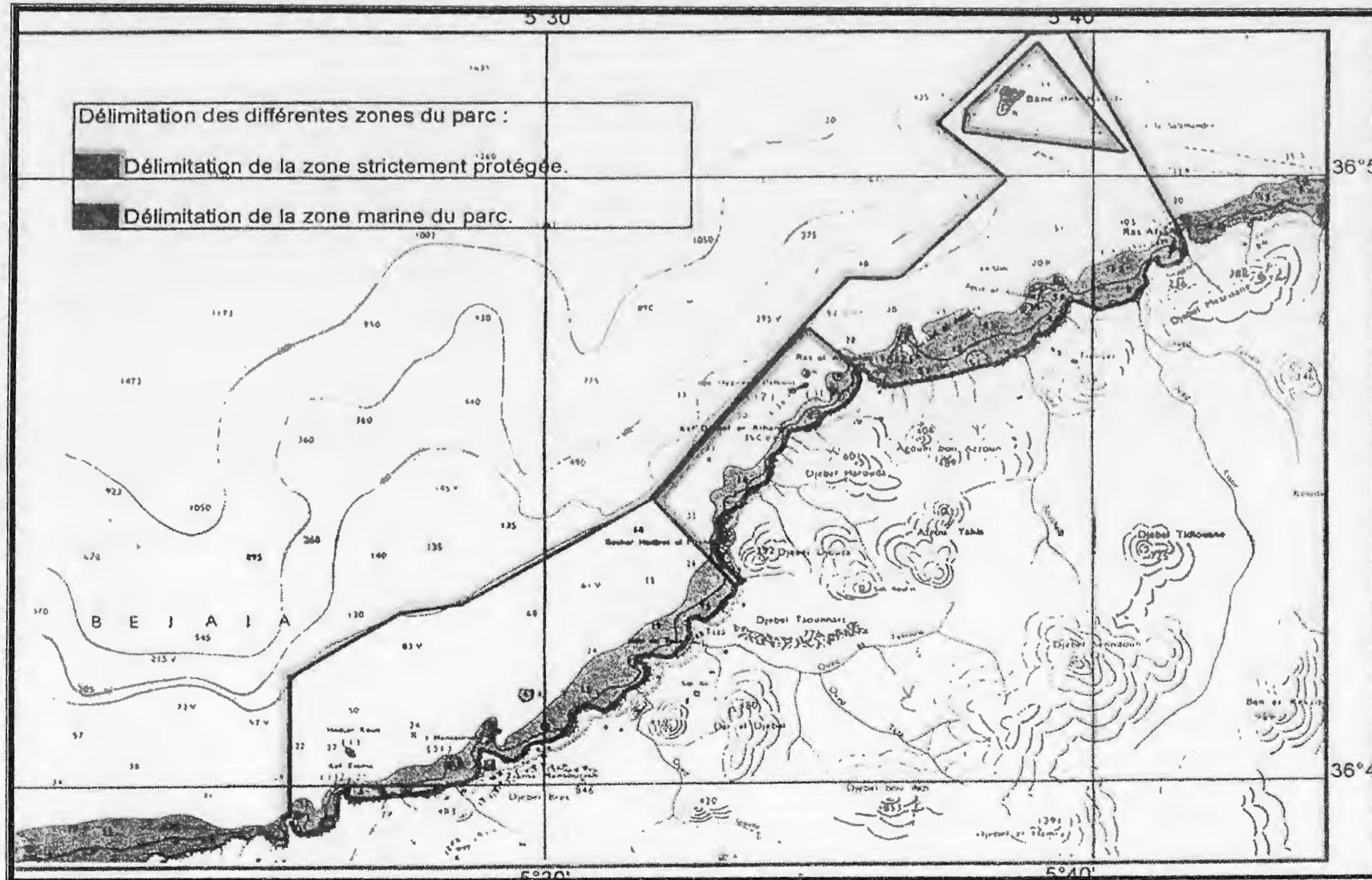
3-2-1- La prévision de l'extension du Parc sur 50 000 ha (étude en cours) :

Le secteur de Nechma s'est vu délocalisé vers le chef lieu de la commune de Selma. Actuellement en finalisation des travaux, ce secteur est implanté en plein centre de la zone d'extension (Hors Parc dans ses limites actuelles).

3-2-2- L'insécurité des lieux :

Le Secteur de Guerrouch, achevé, est implanté au niveau du chef lieu de la commune d'El Aouana (zone hors Parc dans ses limites actuelles)

L'impact d'implantation du secteur de Dar El Oued a été choisi en plein centre de la classe périphérique du Parc National de Taza pour le suivi et la gestion de la zone périphérique et marine du Parc (PNT, 2006).



Source : PNT, 2006

Figure n°36 : Carte provisoire de délimitation et zoning de la zone marine du PNT

Tableau n°23 : Répartition territoriale par secteur

Secteur	Superficie (ha)	Localisation du siège	Préoccupation spécifiques
Dar El Oued	1023	Aftis	<ul style="list-style-type: none"> - Protection du littoral. - Protection de la réserve intégrale du Djebel Taouanert (Flore-Faune-Site géomorphologique). - Gestion de forêt de la classe tampon. (Chênaies). - Développement socio-économique de la classe périphérique et de zones de la classe de faible croissance. <p>Mechtas et localités concernées : Taza - Aftis - T'boula - Chréa</p> <p>Communes : Ziama et El-Aouana</p>
Nechma	916,25	Nechma	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de la réserve sauvage du chêne zeen. - Gestion de forêts de la classe tampon (chênaies, et ripisylves) - Développement socio-économique de zones de la classe de faible croissance. <p>Mechtas et localités concernées : Nechma - Dar El-Djebel.</p> <p>Communes : Ziama et Selma</p>

<p>Guerrouch</p>	<p>1.867,75</p>	<p>Guerrouch</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de réserve intégrale de chêne zeen. - Protection de la Sittelle kabyle. - Protection de réserves sauvages (chêne zeen pur mixte chêne zeen afares - afares pur). - Gestion de forêts de la classe tampon. (Chênaies et ripisylves) - Développement socio-économique de zones de faible croissance. <p>Mechtas et localités concernées K'sir-hmimes - Habech - Tifraouene Communes : El-Aouana et Selma</p>
-------------------------	------------------------	-------------------------	---

Source : PNT, 2000

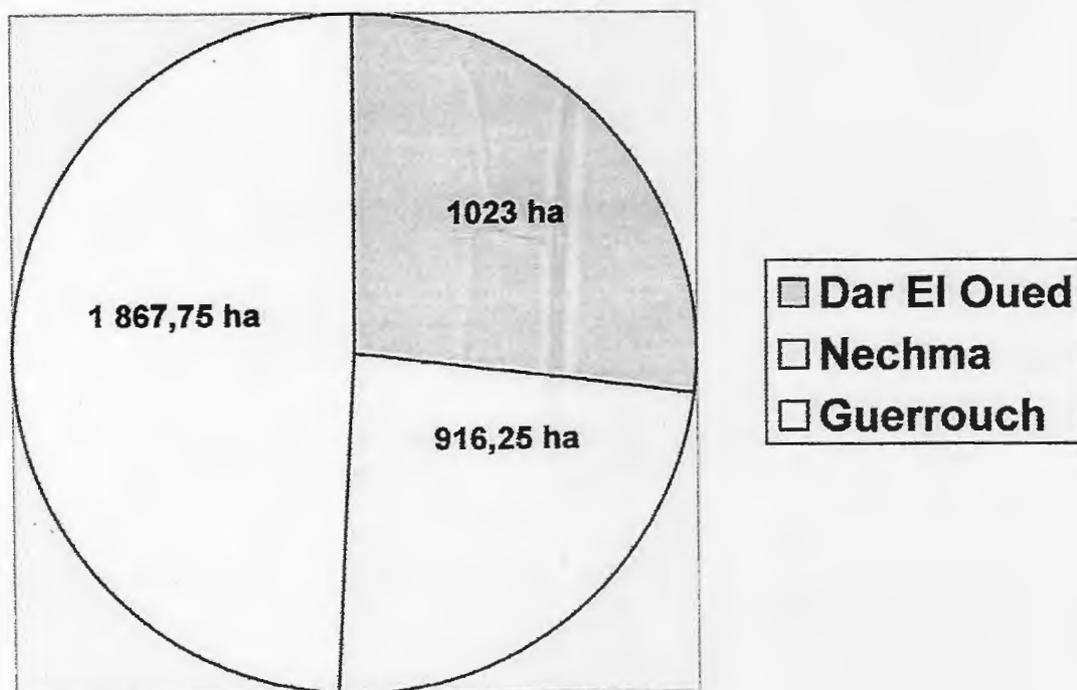
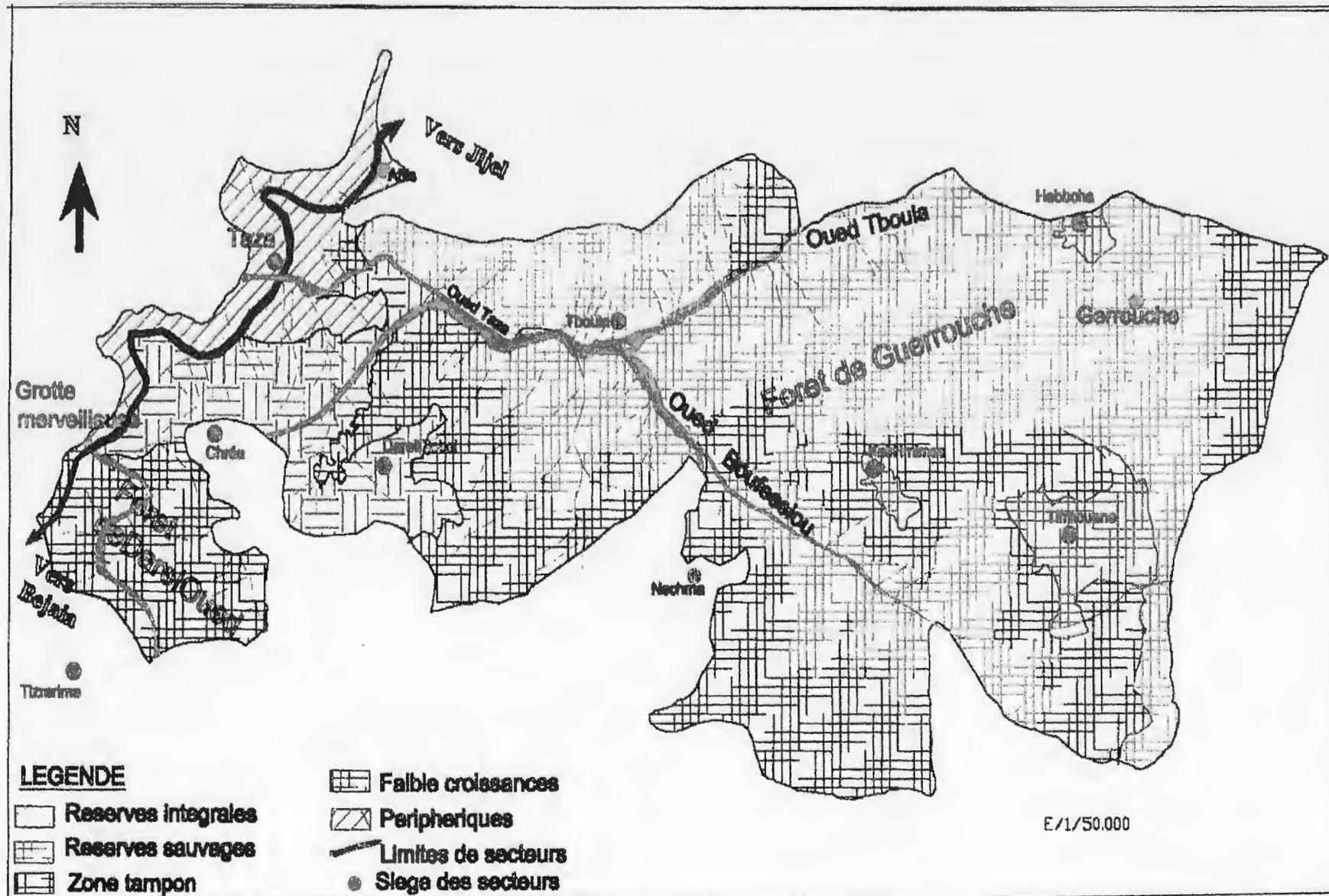


Figure n°37 : Répartition de la superficie des trois secteurs du PNT



Source : PNT, 2006

Figure n°38 : Carte de l'organisation territoriale par secteur et du zoning de PNT

Chapitre VII:

Discussion et proposition

Cette étude nous a permis d'approfondir nos connaissances sur le PNT du point de vue écologique, socio-économique et culturel, selon une vision globale, systémique qui nous a conduites à donner des propositions cohérentes et harmonieuses pour la gestion du parc.

Si beaucoup d'efforts ont été faits jusque là, beaucoup reste à faire si nous voulons pérenniser la biodiversité dans cette portion du bassin méditerranéen connu pour la fragilité de ses écosystèmes des recommandations et quelques solutions sont a proposées.

1- En ce qui concerne le patrimoine biologique:

1-1- Réalisation des inventaires :

Pour une constitution d'une base de données sur la richesse biologique du parc, des inventaires doivent être réalisés:

- Inventaire des ressources phylogénétiques ;
- Inventaire des ressources floristiques du domaine maritime ;
- Inventaire des reptiles et batraciens ;
- Inventaire des insectes ;
- Inventaire des ressources faunistiques du domaine maritime ;
- Inventaire des orchidées ;
- Inventaire des espèces menacées et proposition de mesures pour leur préservation ;
- Inventaire des mousses et lichens ;
- Inventaire des écosystèmes des zones en particulier des récifs coralliens.

Les inventaires du patrimoine biologique déjà existants restent incomplets (inventaire des reptiles) nécessitant ainsi une actualisation et faire recours à d'autres inventaires des branches n'ayant pas été traitées (par exemple: les lichens, les mousses, les mollusques et les algues d'eau douce) pour d'aboutir à la constitution d'une base de donnée sur la richesse biologique du parc national de Taza.

1-2- Entretien de la diversité des habitats, des paysages et des sites :

Il faut identifier les différents paysages du PNT ainsi que les habitats des espèces animales remarquables (par exemple: Sittelle kabyle, singe magot, loutre et hyène rayée) par exemples:

- Evaluation de la valeur relative des peuplements forestiers en tant qu'habitat pour la faune ;
- Intégration de la zone marine à l'aire protégée, il en est de même pour les sites particuliers qui nécessitent encore un entretien et une mise en valeur permanente (travaux de réhabilitation des grottes, un parc animalier.....).

1-3- Réalisation des études et des recherches scientifiques :

L'intérêt des études scientifiques pour la gestion des aires protégées n'est plus à démontrer (recueil d'informations sur la composition spécifique, la structure et le fonctionnement des écosystèmes), en effet, pour mieux comprendre le fonctionnement du site, il faut avoir une bonne connaissance du patrimoine naturel et du milieu.

La mise en œuvre de programmes de recherche en association avec des chercheurs (laboratoires de recherches, réalisation de thèses) est indispensable et doit donc reposer sur des groupes de travail en étroite collaboration avec les universités:

- Etablissement de la carte de répartition de la faune ;
- Etude éco-éthologiques et cartographiques des espèces mammaliennes : singe magot, genette, porc-épic, loutre ;
- Etude sur le comportement des espèces animales rares ;
- Etude des possibilités de réintroduction du cerf de Barbarie et du cerf-daim ;
- Recherche des possibilités de renforcer la protection et l'aménagement des biotopes habités par des espèces animales ou végétales rares ou menacées de disparition telles que la loutre, la sitelle kabyle, l'hyène ainsi qu'un grand nombre de plantes menacées.
- Recherche sur la flore cryptogamique en relation avec l'écosystème ;
- Etude d'un enclos pour pré lâché (mammifères).
- Etude d'aménagement cynégétique et possibilités de repeuplement en espèces de gibier à plumes ;
- Initier les recherches sur les ressources phytogénétiques dans le cadre d'un verger conservatoire
- Recherche des problèmes qui entravent la régénération des chênaies et études de parasites et leur évolution c'est le cas des foyers primaires de *Lymantria dispar* qui attaque le chêne liège.
- Etude sur la régénération des vieilles subéraies ;
- Etude de l'évaluation de la quantité fourragère des enclos du parc ;
- Valorisation des champignons à intérêt économique et les plantes médicinales et ornementales ;
- Mettre à disposition des chercheurs et étudiants tout les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs travaux.

1-4- Mise en valeur et protection

De part leur valeur écologique et leur accessibilité, les groupements à chêne afares, les ripisylves et la subéraie doivent être mis en valeur et protégés et plus particulièrement contre les coupes occasionnelles (périmètres de sécurité) dans la forêt domaniale de Guerrouch et coupes des peupliers noirs majestueux dans les gorges de Taza. D'où la nécessité de relancer la formation dans les domaines judiciaire et cadastral des agents du Parc pour les délits de coupes par les populations riveraines.

2- En ce qui concerne la sensibilisation (accueil du public et pédagogie) :

2-1- Education écologique :

Etant donné que les parcs et autres zones naturelles sont des laboratoires parfaits pour l'enseignement relatif à l'environnement, un vaste programme d'éducation écologique doit nécessairement être inséré dans le plan d'aménagement. Ils doivent fréquemment faire appel à la coopération des écoles, des universités, de la presse et au concours d'autres organisations pour promouvoir la connaissance de l'environnement dans le parc et hors du parc.

L'éducation environnementale du public demeure toujours un moyen certain pour initier des programmes en matière de protection et de respect de la nature en ciblant bien entendu les touristes et les visiteurs, ainsi que les communautés rurales (scolaires et populations riveraines):

- Création de centres d'information et de communication destinés à l'éducation écologique et d'autres équipements éducatifs (brochures d'information, supports audiovisuels, sentiers balisés d'initiation à la nature...) et faire connaître la politique nationale de conservation des aires protégées (éducation à la protection de la nature)
- La sensibilisation par la participation du parc aux différentes manifestations régionales, nationales et internationales d'échanges technique, scientifique et culturel.
- Sensibilisation des responsables locaux à s'investir dans l'aménagement des plages.
- Instaurer une fête locale en l'occurrence (fête du poisson), pour permettre de mieux faire connaître la wilaya.
- Inciter les communes côtières à organiser des jumelages avec des communes d'autres rives (France, Italie, Espagne, ou autre), et le domicilier chaque année pendant la saison estivale. Ce qui permettra la rencontre des jeunes de la société et de différentes cultures.

2-2- Tourisme

- Toutefois la formation du personnel dans des créneaux tel que l'écotourisme de montagne, balnéaire et marin est une nécessité dont il faut tenir compte dans les programmes du Parc.
- Sensibiliser les collectivités locales des étendues et les répercussions du tourisme balnéaire sur l'économie locale.
- Développer l'écotourisme et surtout le tourisme de montagne qui demeure méconnu du public et presque absent des programmes du Parc.
- La fréquentation de certains endroits au dépens d'autres, conduit souvent à la sur fréquentation qui nécessite une gestion de la fréquentation par l'installation des infrastructures d'accueil et d'orientation, ainsi que les conditions sécuritaires. L'information, la sensibilisation et la surveillance devraient être renforcées au niveau des endroits à grande affluence surtout en période estivale.
- Accentuer les efforts sur le respect de l'architecture des futures constructions, vu la vocation du PNT en zone touristique.
- Inscrire les opérations d'embellissement dans le programme PCD.
- Etablir un bilan de l'influence du tourisme sur les écosystèmes ;
- Incidence socio-économique du tourisme sur les populations locales ;
- Détermination d'un tourisme alternatif protégeant l'environnement, ménageant le parc, associant les populations locales et valorisant leurs produits.
- Préserver la qualité des sites et assurer la sécurité des visiteurs : résorption des décharges sauvages, embellissement des habitations et installation de points de vente de produits artisanaux et agricoles de la région.
- le nettoyage des plages, la réfection des voies de circulation, l'entretien des commodités vitales des populations et des visiteurs.

3- En ce qui concerne l'aspect socioéconomique :

La mise en valeur du patrimoine social et culturel de la région par :

- l'actualisation continue des données socio-économiques: les territoires et les populations concernées, les potentialités humaines (structure d'âge et niveau d'instruction) et l'activité économique. Une meilleure connaissance des populations riveraines et de leurs activités permettra de mieux les intégrer à la gestion du parc national (définir les besoins des populations auxquelles il peut subvenir: chemins d'accès, points d'eau, pratiques agro-sylvo-pastorales).

- Relancer l'économie de la wilaya par la revalorisation de tous les secteurs et notamment les infrastructures de base (route, port, Aéroport, chemin de fer...etc).
- Moderniser les villes et vie citadine.
- Instaurer une culture citadine et touristique en impliquant le mouvement associatif.
- Optimiser les ressources naturelles du parc par une meilleure utilisation.
- Réunir les conditions favorables pour ramener des investisseurs sérieux et capable.
- Procéder à une enquête socioéconomique dont les résultats seront la base réelle d'un programme d'éco développement et qui prendra en charge et les soucis économiques de la population et les objectifs de conservation du Parc
- Evaluer les activités socio-économiques susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement marin et côtier ;
- Délimitation des terrains de parcours et leur gestion (étude des potentialités fourragères, mise en valeur pastorale, charge admise) ;
- Etude cartographique et socio-économique du territoire du parc, des régions limitrophes de Goubia et de Dar el Oued.

4- En ce qui concerne l'aspect juridique et réglementaire :

- Il est impératif aussi d'enrichir et d'amender la réglementation, la législation, est plus largement l'institutionnel, sans quoi, quelles que soient la pertinence des diagnostics et solutions techniques préconisées, la disponibilité des moyens matériels, financiers, ne suffiront pas pour créer les conditions de mise en œuvre de la gestion.
- Réadaptation de la loi 84/12 portant régime général des forêts et la loi de la protection de l'environnement qui restent incomplète et imprécise en fonction des nouveaux textes et ainsi actualiser le code pénale des délits et des sanctions qui reste inadapté notamment en matière de police forestière et de gestion des aires protégées,

5- En ce qui concerne les autres contraintes de gestion :

- Réviser le plan de gestion du parc pour une bonne exécution des missions qui lui sont allouées;
- Assurer la multidisciplinarité du personnel technique qui constitue une condition clé pour l'accomplissement des tâches multiples de gestion, en effet, la dimension multidisciplinaire

de la gestion requiert le concours de sciences aussi diverses que l'écologie, l'agronomie, les sciences sociales et économiques, les sciences juridiques, voire la géographie;

- Perfectionner le niveau de compétence des techniciens et des APF par des stages de recyclage;
- Equiper l'infrastructure du parc en matériel bureautique, didactique, de l'outillage technique, l'outillage manuel, du matériel de transmission, et des moyens de locomotion,
- Veiller au respect de la réglementation spécifique de l'aire.
- Lutter contre les délits (coupes, défrichements, paysages... etc).
- Etudier les cas de pollution : carrière, infrastructure, tourisme et sport.
- Recherche des méthodes efficaces pour l'amélioration des systèmes actuels d'évacuation des eaux usées en collaboration avec les secteurs concernés.
- Contrôler et suivre tous travaux initiés par le Parc.
- Recueillir les doléances et suggestions émanant des autorités, des populations locales, et des visiteurs.
- Proposer tous travaux, actions mesures en relation avec les missions dévolues au parc.

Il ne s'agit, ici que de quelques suggestions sur un sujet, qu'il est urgent d'aborder de façon approfondie.

6- Protection et développement :

Nous vous présentant quelques actions entreprises dans le parc national de Taza depuis sa création.

6-1- Action d'aménagement et d'équipement :

- Aménagement de pistes (42 Km),
- Construction de points d'eau,
- Reconstruction de 2 maisons forestières,
- Construction d'un centre d'information,
- Clôture et mise en valeur d'un terrain arborétum de 3 ha,
- Grosses réparations de 2 maisons forestières,
- Création d'une pépinière de 1 ha (non encore équipée),
- Réalisation d'une réserve d'acclimatation pour le cerf de barbarie,

- Aménagement de 2 aires de pique-nique,
- Réalisation de la maison du parc,
- Construction d'une brigade forestière,
- Construction d'un poste de vigie.

6-2- Action de protection et de développement :

- Recensement des oiseaux d'eau dans tous les sites humides de la wilaya de Jijel,
- Récolte et identification des plantes pour la confection de l'herbier du parc, environ 414 espèces ont été classées,
- Inventaire de 135 macro-champignons dont 50 espèces ne sont pas encore identifiées,
- Inventaire et classification de 147 plantes médicinales,
- Poursuite de l'inventaire des oiseaux et mammifères du parc,
- Suivi de la campagne démasclage de liège flambé sur une superficie de 8 ha,
- Partage du territoire du parc en 3 secteurs (Guerrouch, Nechma et Dar el-Oued) et la mise en place de 3 noyaux administratifs,
- Mise en place d'un dispositif de surveillance et de lutte anti-incendie,
- Aménagement et ouverture de TPF,
- Clôture d'une aire de 15 ha pour le repeuplement en châtaignier et l'acclimatation forestière,
- Lancement d'un programme de plantation d'arbres fruitiers,
- Clôture et mise en valeur d'une oliveraie sur 5 ha.

Conclusion

Conclusion générale:

Incontestablement, la côte Est d'Algérie, recèle d'immenses potentialités naturelles.

La corniche Jijelienne à elle seule, évoque la splendeur du site, où la nature a fait en sorte d'alterner entre des kilomètres de baies, de criques et d'immenses plages, et des forêts verdoyantes où vit une faune qui se fait de plus rare.

A travers cette étude, on a essayé de montrer les énormes potentialités et richesse naturelles que recèlent le parc national de Taza qui fait partie intégrante de cette région, a lui seul renferme :

- Une partie de la forêt du Guerrouch, qui est constituée de peuplement de chêne zeen à l'état pur, et en mélange avec le chêne liège ;
- Une faune très variée en espèces de mammifères et d'oiseaux très rares ou en voie de disparition ;
- Une partie de la corniche jijelienne avec des plages au sable le plus fin ;
- La grotte merveilleuse avec des stalagmites et des stalactites parfaitement conservées ;
- Et enfin, des sites d'une rare beauté tel que le col de Guerrouch d'où l'on a une vue panoramique exceptionnelle.

Ces richesses naturelles et ces potentialités touristiques que renferme la région sont jusqu'à présents négligés ; les unes non préservées, les autres non valorisées.

Tout ce patrimoine, jusqu'à maintenant n'a pas attiré l'attention qu'il mérite. Et ceci se constate à la dégradation que subit la forêt, par les incendies en période d'été, et par les coupes et le pacage pendant toute l'année à cause de :

- L'isolement caractérisant ces zones montagneuses ;
- Le relief accidenté ;
- L'éparpillement de la population ;
- L'exode de la main d'œuvre vers les villes.

Quant au littoral, il est pris d'assaut, dès les débuts du mois de juillet par les estivants, et soumis à la dégradation par le camping sauvage à cause du manque de structures d'accueil appropriés.

Pour mettre un terme à cette dégradation, la wilaya de Jijel doit mettre en œuvre plusieurs projets intégrés visant :

- La mise en valeur des terres ;
- La protection des zones boisées ;
- Le renouvellement du patrimoine forestier ;
- Le développement de l'agriculture de montagne ;
- La promotion et le développement d'infrastructure touristique.

A ce moment là, le parc national de Taza pourra jouer son rôle, et atteindre ces objectifs qui sont, comme le stipule l'article 3 du décret 83-458 du 27-07-83 fixant le statut type des parcs nationaux :

- La conservation de la faune, de la flore, de l'atmosphère, des eaux et en générale, tout milieu naturel présentant un intérêt particulier à préserver.
- La préservation de ce milieu contre toutes interventions artificielles et les effets de la dégradation naturelle, susceptibles d'altérer son aspect, sa composition et son évolution.
- L'initiation et le développement en relation avec les autorités et organismes concernés, de toutes activités de loisirs et sportive en rapport avec la nature.

Veiller au respect et à l'entretien de nos ressources naturelles et de nos paysages, c'est aussi respecter l'histoire et la mémoire des peuples qui nous ont précédés. Cependant, leur sauvegarde n'est garantie qu'avec la participation de nous tous.

Perspectives :

1- A court terme :

La promotion de la saison estivale à une saison touristique, (tourisme balnéaire en attendant le développement de plusieurs formes de tourisme) et ce en menant les actions suivantes :

- L'aménagement des plages suivant les aspirations des estivants en les dotant de douches, toilettes, cabines de déshabillage, Fast-food, Parkings,...etc.
- L'aménagement des airs de détente, tout le long de la R.N43, en y installant bancs et chaises, Fast-food ambulants, création de toilettes, installation des points de vente des Produits artisanaux.
- Bannir les décharges sauvages, et procéder à l'enlèvement permanent des ordures ménagères.
- Le ravalement des façades et l'embellissement des villes.
- Eclairage public des villes.
- L'animation culturelle toute l'année et spécialement durant la saison estivale.
- Multiplier les toilettes publiques dans les villes.
- Procéder à des opérations de plantation d'arbres.
- Création d'un circuit pour train touristique.
- Création de nouveaux camps de toiles pour atténuer le déficit en matière d'hébergement selon un cahier des charges portant sur l'esthétique et la sécurité.
- Organisation des randonnées maritimes (inter-ports) par des embarcations de plaisance.
- Programmation d'un vol Aérien reliant Jijel à une ville du SUD-EST du pays (Biskra, Ouargla, ou EL-Oued) pendant la saison estivale (clients potentiels de Jijel)
- Programmation d'une ligne maritime internationale reliant Jijel à Marseille (forte concentration des Algériens immigrés)
- Programmation d'une ligne Aérienne internationale reliant Jijel la France.
- Multiplication des vols sur Alger.
- Aménagement d'une partie de la ZEST d'El-Aouana en aire de jeux, parc d'attractions et de loisirs.
- Aménagement des différentes grottes, notamment accès vers les grottes merveilleuses et la grotte de Ghar El-Baz.
- L'Elimination des animaux errants.
- Prévoir dès le mois de Mars la lutte anti-moustiques.

- Le chaulage des arbres et puits de puisages.
- Faire revivre les festivités du Marathon de la corniche.
- Création d'un circuit de promenade en calèche.
- Renforcer les échanges nationales et internationales des jeunes dans le cadre du tourisme sportifs et découverte.
- Lancer un concours d'architecture, pour la réalisation de stèles et œuvres d'art à placer aux grands carrefours de la ville de Jijel et des autres villes de la wilaya surtout côtières.
- Procéder à des conventions entre le parc national de Taza et les associations et professionnels du tourisme pour développer le tourisme de nature (éco-tourisme).
- Aménager les accès et les sites historiques (cimetière phénicien).
- Réaménager les horaires d'ouverture de la chambre d'artisanat et du musée.
- Assurer le transport nocturne intra et inter villes.
- Eclairage de la route côtière.
- L'aménagement du front de mer des plages, et organisation des activités commerciales et de loisirs.
- Suppression des points noirs sur la RN 43 ? et organisation le trafic en poids lourd (cas de l'année 2004).
- La mise en concession des parties de plages suivant le décret 04/274 du 05/09/2004.
- La mise en place des panneaux publicitaires lumineux sur les grands artères des villes et places publics.
- Création des clubs nautiques par la mise en concession des parties de plages.
- Création des croisières, et sortie en mer. L'interdiction d'ouverture de chantiers sur la route RN 43 coté Ouest durent la saison estivale.
- Agrémenter les entrées des villes, notamment côtières par la création des espaces verts.
- Réalisation de terrains combinés à proximité des plages (tables de tennis en béton).
- Diversification des activités par la création de :
 - Espace de Karting à Jijel Ville.
 - Espace de manèges à El-Aouana.
 - Circuit d'un terrain touristique à Jijel ville.
 - Création d'un parc animalier à Kissir El-Aouana.
 - Création d'un circuit de randonnée pédestre sur la piste forestière à Oued Bounnar.
 - Multiplication des soirées musicales, théâtrales.
 - Organisation de championnat en beach-volley, foot de plage.

- Essayer de décrocher, l'ouverture officielle de la saison estivale au niveau de Jijel en présence des hautes instances du pays.
- Procéder à une forte publicité médiatique (par voie de journaux, radio, télévision, prospectives CD....etc.)

2- A Moyen terme :

- Création d'une maison de l'artisanat.
- La réalisation d'un musée en plain air à Ziama pour la collecte des restes de la ville de Chobae municipieum.
- Dégager des terrains pour la création des auberges de jeunes.
- Réalisation d'un théâtre de plein-air pouvant abriter des manifestations de dimensions nationales et internationales.
- Création d'une école de tourisme, pour une meilleure prise en charge de l'élément humain dans la lettre du président de la république.
- Faire des recherches sous-marines sur la cote Jijilienne (l'ancienne ville est sous l'eau suite au tremblement de terre de 1856).

Développer d'autres formes de tourisme :

- **Le tourisme d'affaire :** puisque l'ensemble des activités économiques présentées dans la wilaya peuvent générer une fréquentation des équipements hôteliers.
- **Le tourisme des quatre saisons :** hormis le tourisme balnéaire qui est principalement un tourisme saisonnier, le tourisme de plaisance d'hivernage, le tourisme sportif (stages bloqués, acclimatation et différentes compétitions) une partie du tourisme de nature peut se développer en dehors des périodes estivales.
- **Le tourisme de plaisance :** en mer méditerranée, un grand nombre de bateaux de plaisance européens sont à la recherche d'annaux d'hivernage, cet axe peut constituer un fort potentiel économique local lié à la maintenance et l'hébergement des usagers, le programme de plusieurs port de plaisance dans la wilaya s'avère capital et peut répondre à ce besoin.
- **Le tourisme de chasse et l'éco-tourisme:** dans le parc national de Taza, très riche en faune et en flore et d'autres espaces forestières.
- Création de nouvelles ZEST en montagnes à Guerrouche, à Texenna, à Djimla (Tamantout), à Oudjana (Djanan Ayad), et à Irraguen.
- **Tourisme de jeunes :** à travers les infrastructures des jeunesses (auberges).

3-A Long terme :

- Multiplication du réseau routier, par la création d'une nouvelle route parallèle à l'actuelle route, comme route touristique.
- Récupération du front de mer de la ville de Jijel et aménager le port militaire en port de plaisance.
- La réalisation d'un nouveau musée de dimension nationale, et la récupération des restes se trouvant au musée de Cirta, Sétif et Bardo.
- L'aménagement de toutes les ZEST.
- Réalisation d'un téléphérique du pôle culturel au front de mer Jijel.

Références Bibliographiques

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **ALBAN, 2003** : Contribution à l'analyse économique des aires marines protégées. Application à la rade de Brest et à la mer d'Iroise. Thèse de Doctorat Université de Bretagne, 298 p
2. **ANONYME a, sd** : Parcs Nationaux & Réserves Naturelles, p 5
3. **ANONYME b, sd**: www.googl.com: Potentialités naturelles du parc national de Taza. [http://www.wilaya de Jijel.net / tourisme.htm](http://www.wilaya.deJijel.net/tourisme.htm)
F:/Algérie-Les parcs nationaux.htm. Internet
4. **ANONYME, 1994** : Ministère de l'agriculture, Agence nationale pour la conservation de la nature. Les aires protégées en Algérie. Bilan et perspective. pp 33-39
5. **ANONYME, 1999** : 1^{er} Séminaire Algéro-Italien sur la protection du patrimoine naturel. pp 15-16
6. **ANONYME, 2002** : Rapport destiné à la réunion préparatoire du Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux -Sous région : AFRIQUE DU NORD-. Thème : le parc national de Taza dans ses dimensions écologique, économique et sociale, 32 p
7. **ANONYME a, 2004** : Direction du tourisme, stratégie de développement du secteur du tourisme, 41 p
8. **ANONYME b, 2004** : Projet d'extension du parc national de Taza. Etude de faisabilité, 39 p
9. **ANONYME, 2006** : Atlas des Parcs Nationaux Algériens, ed-diwan, pp 65-75
10. **BERDI, S. 2007** : Le parc National de Taza, un élément clé d'un développement intégré -une approche socioéconomique- Thèse ING.Ecologie Université de Jijel, 51 p
11. **BLANGY, S. 1993** : Cahiers d'espace. p 5
12. **BNEDER, 1992** : Etude du développement de l'élevage bovin local. Phase2 : Vois et moyens d'amélioration.
13. **BNEDER, 2007** : Schéma directeur des espaces naturels et aires protégées, p 39
14. **BNEF, 1987** : Etude d'aménagement du parc national de Taza. (Wilaya de Jijel). Phase 2 : Inventaire et analyse des ressources naturelles. Etude socioéconomique. BNEF, Blida, 111 p
15. **BNEF, 1987** : Etude de parc : Schéma directeur d'aménagement du parc national de Taza. (Wilaya de Jijel). BNEF, Blida, 62 p
16. **BOUDY, P. 1948** : Guide du forestier en Afrique du nord. La maison rustique. Paris, 505 p

17. **BOURBOUZ, A. 1984** : Etude intégrée d'un système agropastoral dans le haut Atlas.
18. **BOURBOUZ, A ; DONADIEU, P. 1987** : L'élevage sur parcours en région méditerranéennes. Institut agronomique méditerranéenne de Montpellier, 92 p
19. **BRAULIO, O.M. 1976** : Protection du patrimoine national. Park magasin. Vol : 1N°3. Washington U.S.A, pp 8-9
20. **BUDOWSKI, G. 1977** : Tourisme et conservation conflit. Coexistence ou symbiose. Park magasin. Vol : 1N°4 Washington U.S.A, pp 3-6
21. **COWAN, I.M.T. 1977** : Les parcs nationaux. Iles dans l'espace et le temps. Park magasin. Vol : 2N°2 Washington U.S.A, p 13
22. **DUPONT, P. 1976** : Parcs nationaux et réserves d'Europe, édition fayard, Paris,340 p
23. **D.T.A, 2000** : Direction du tourisme et de l'artisanat. Monographie touristique de la Wilaya de Jijel. 32 p
24. **FOX, A.M. 1977** : Les réserves naturelles. Park magasin. Vol : 2N°3 Washington U.S.A, p 14-15
25. **GAUSSEN, M et BAGNOULS, F. 1953** : Saison sèche et indice xérothermique. Bull. Soc. Hit. Nat. Toulouse (88), pp 193-239
26. **HALIMI, A. 1980** : L'atlas blidéen, climat et étage de végétation, p 362
27. **I.N.R.A, 1987** : Rapport d'activité, p 177
28. **KEHILA, R. 2002** : Essai d'analyse de l'extension du Parc National de Taza et écodéveloppement. Thèse ING. Agronomie Université de Batna, 66 p
29. **LACHAUX, C. 1980** : Les parcs nationaux. Presse universitaire de France, pp 91-97
30. **LATRECHE, S et al. 1990** : Contribution à la connaissance des groupements végétaux et des ressources pastorales du parc national de Taza.
31. **MERIBAI, Y. 1990** : Contribution à l'étude de la cartographie de la végétation du versant nord du Parc National de Taza (Jijel). Thèse ING. Agronomie INA El-Harrach. Alger, 77 p
32. **OZENDA, P. 1982** : Les végétaux dans la biosphère. Doin éditeur. Paris, 421 p
33. **P.N.T, 1999** : Projet d'extension du parc national de Taza. Rapport de présentation. Exposé des motifs. 49 p
34. **P.N.T, 2000** : Plan de gestion 2000-2005. Phase B : Evaluation et objectifs, 18 p
35. **P.N.T, 2006** : Plan de gestion 2006-2010. Phase A : Approche descriptive et analytique, 36 p
36. **P.N.T, 2006** : Plan de gestion 2006-2010. Phase B : Evaluation du patrimoine et définition des objectifs, 23 p

37. RAMADE, F. 1984 : Elément d'écologie : écologie fondamentale, p 452
38. RAMADE, F. 2001 : Dictionnaire de l'écologie, préface de François Ramade, Encyclopaedia Universalis et Albin Michel Paris.
39. RAMADE F. 2002 : Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement, c DUNOD, Paris.
40. RAMDANE N. 1994 : Essai d'analyse d'un espace naturel classé : cas du parc national de Taza (Jijel). Thèse ING. Ecologie et Environnement, 90 p
41. STEWART P. 1969 : Quotient pluviométrique et dégradation biosphérique : quelques réflexions. Bull. Bocum. Hit. Nat. Afrique du Nord. pp 23-59

Annexs

LES ANNEXES

Les richesses floristiques et faunistiques du parc national de Taza sont résumées comme suit :

Flore

1. **Végétaux Supérieures : 414** (Annexe n°1)
2. **Champignons : 135** (Annexe n°2)
3. **Phytoplancton : 66** (Annexe n°8)
4. **Phytobenthos : 83** (Annexe n°8)

Faune

5. **Mammifères : 18**
 - Mammifères terrestres : 16 (Annxe n°4)
 - Mammifères marins : 2 (Annxe n°11)
6. **Oiseaux du Parc : 131** (Annxe n°3)
 - Passereaux : 71
 - Rapaces : 23
 - Oiseaux d'eaux : 13
 - Oiseaux marins : 07
 - Autres oiseaux : 17
7. **Reptiles : 06**
 - Reptiles terrestres : 05 (Annxe n°5)
 - Reptiles marins : 01 (Annxe n°12)
8. **Invertébrés : 131**
 - Classe des insectes, ordre des lépidoptères : 131 (Annxe n°6)
9. **Zooplancton : 158** (Annxe n°8)
10. **Zoo benthos : 145** (Annxe n°8)
11. **Amphibiens : 04** (Annxe n°7)
- 12 **Céphalopodes : 09** (Annxe n°9)
13. **Poissons : 153** (Annxe n°10)

ANNEX N° 1 : Liste des espèces végétales non cultivées du parc national de Taza

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
01	<i>Clematis flammula L.</i>	Clématite Flammette	RENONCULACEAE	C	Forêts humides		
02	<i>Clematis cirrhosa L.</i>	Clématite		C	Broussailles Forêts humides,		
03	<i>Ranunculus macrophyllus Desf.</i>	Renoncule à grandes feuilles		CC	Lieux humides		
04	<i>Ranunculus spicatus Desf.</i>	Renoncule		C	Forêts, broussailles		
05	<i>Ranunculus ophioglossifolius L.</i>	Renoncule à feuilles d'ophioglosse		CC	Dans les eaux		
06	<i>Ranunculus muricatus L.</i>	Renoncule à petites pointes		C	Bords des eaux		
07	<i>Ranunculus sardous Crantz</i>	Renoncule des marais		C	Bords des eaux		
08	<i>Ranunculus bulbosus L.</i>	Renoncule bulbeuse		R	Lieux humides		
09	<i>Anemone palmata L.</i>	Anémone palmée		C	Garrigues		
10	<i>Delphinium peregrinum L.</i>	Dauphinelle voyageuse		AC	Paturages, broussailles		
11	<i>Delphinium balancae B. et R.</i>	Dauphinelle		R	Paturages rocailleux	End, Afrique du Nord	
12	<i>Ficaria verna Huds</i> (N.a : <i>F. ranunculoides Roth.</i>)	Ficaire fausse-Renoncule		C	Lieux humides		
13	<i>Papaver rhaeas L.</i>	Pavot coquelicot	PAPAVERACEAE	C	Champs		
14	<i>Glaucium flavum Crantz</i>	Glaucière jaune		C	Sables du littoral		
15	<i>Fumaria capreolata L.</i>	Fumeterre grimpante	FUMARIACEAE	C	Forêts, broussailles		
16	<i>Lobularia maritima Desf.</i>	Alysson maritime	CRUCIFEREAE (BRASSICACEAE)	CC	Sables, rocailles		
17	<i>Sinapis arvensis L.</i>	Moutarde des champs		CC	Champs, sables		
18	<i>Arabis turrita L.</i>	Arabette Tourette		R	Forêts humides des montagnes		
19	<i>Arabis pubescens</i>	Arabette		AC	Champs, forêts de montagnes	End, Afrique du Nord	
20	<i>Cardamine hirsuta L.</i>	Cardamine hérissée		CC	Forêts broussailles		
21	<i>Roripa nasturtioides Spach</i> (N.a: <i>R. palustris Bess</i>)	Roripa faux-cresson		C	Sources , lieux humides		
22	<i>Biscutella laevigata L.</i>	Lunetière lisse		CC	Paturages		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
23	<i>Capsella bursa-pastoris</i> Moench.	Capselle bourse-à-pasteur		C	Champs, forêts		
24	<i>Lepidium draba</i> L.	Passerage Drave		AR	Cultures, chemins		
25	<i>Capparis spinosa</i> L.	Câprier épineux	CAPPARIDAE	C	Rocailles		
26	<i>Cistus monspeliensis</i> L.	Ciste de Montpellier	CISTINEAE (CISTACEAE)	CCC	Forêts, broussailles		
27	<i>Cistus salviaefolius</i> L.	Ciste à feuilles de sauge		CC	Forêts claires, broussailles		
28	<i>Fumana thymifolia</i> J.-B. Verlot	Fumana à feuilles de Thym		CC	Forêts claires, rocailles, paturages		
29	<i>Helianthemum tuberaria</i> Mill. (N.a: <i>Tuberaria lignose</i> (Sweet) Samp.)	Hélianthème tubénaire		C	Terrains siliceux		
30	<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante	VIOLARIEAE (VIOLACEAE)	C	Lieux frais		
31	<i>Viola silvestris</i> Lam.	Violette des bois		AC	Forêts de montagnes		
32	<i>Viola munbyana</i> Boiss. et Reut. (N.a : <i>V. gracilis</i> Bett.)	Violette très grêle		AC	Forêts, pelouses de hautes montagnes	End, Afrique du Nord	
33	<i>Silene inflata</i> Sm.	Silène enflé	CARYOPHYLLEAE (CARYOPHYLLACEAE)	C	Champs, paturages		
34	<i>Silene colorata</i> Poiret	Silène coloré		C	Forêts, broussailles, cultures		
35	<i>Silene tridentata</i> Desf.	Silène tridenté		R	Paturages rocailleux		
36	<i>Dianthus velutinus</i> Guss. Oe. (N.a : <i>Tunica prolifera</i> (L.) Scop.)	Œillet prolifère		C	Forêts		
37	<i>Stellaria media</i> Cyr.	Stellaire intermédiaire		C	Forêts		
38	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire Holostée		R	Forêts de montagnes		
39	<i>Cerastium glomeratum</i> Theill.	Céraiste aggloméré		C	Paturages, broussailles		
40	<i>Corrigiola littoralis</i> L.	...		AC	Terrains sablonneux		
41	<i>Melandrium album</i> (Mill.) Sarke	...		C	Paturages, broussailles		
42	<i>Polycarpon tetraphyllum</i> L.	...		C	Terrains rocheux		
43	<i>Paronychia argentea</i> (Pourr.) Lamk.	...	C	Sables, paturages			
44	<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies		C			

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
45	<i>Linum corymbulosum</i> Rchb.	Lin à petites corymbes	LINEAE (LINACEAE)	C	Forêts claires	End, Afrique du Nord	
46	<i>Linum angustifolium</i> Huds.	Lin à feuilles étroites		CC	Champs, paturages		
47	<i>Linum strictum</i> L.	Lin raide		AC	Paturages rocaillieux		
48	<i>Malope malacoides</i> L.	Malope Fausse-Mauve	MALVACEAE	C	Champs, paturages		
49	<i>Malva silvestris</i> L.	Mauve sauvage		CC	Décombres, champs, cultures		
50	<i>Lavatera trimestris</i> L.	Lavatéra d'un trimestre		CC	Champs, cultures		
51	<i>Lavatera olbia</i> L.	Lavatéra d'Hyères		C	Champs, broussailles, ravins		
52	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium Herbe-à-Robert	GERANIEAE (GERANIACEAE)	C	Forêts, lieux humides		
53	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou		CC	Champs, broussailles		
54	<i>Geranium lucidum</i> L.	Géranium luisant		CC	Forêts, ravins humides		
55	<i>Geranium malvaeflorum</i> Boiss. Et Reut.	Géranium à fleurs de Mauve		R	Forêts		
56	<i>Erodium moschatum</i> L'Hérit.	Erodium musqué		CC	Champs, forêts		
57	<i>Erodium cicutarium</i> L'Hérit.	Erodium à feuilles de Cigue		C	Champs, cultures		
58	<i>Geranium pyrenaicum</i> L.	Géranium de Pyrénées		R	Forêts, paturages de montagnes		
59	<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre		ACERINEAE (ACERACEAE)	R	Forêts humides des montagnes	
60	<i>Acer obtusatum</i> W. et K.	Erable obtus	R		Forêts des montagnes		Esp. protégée
61	<i>Oxalis corniculata</i> L.	Oxalis corniculée	OXALIDEAE (OXALIDACEAE)	CC	Paturages, champs		
62	<i>Oxalis pes-caprae</i> L.	Oxalis penchée		CC	Cultures, broussailles, décombres		
63	<i>Ruta montana</i> Clus.	Rue des montagnes	RUTACEAE	C	Zones montagneuses		
64	<i>Coriaria myrtifolia</i> L.	Corroyère à feuilles de Myrte	CORIARIEAE (CORIARIACEAE)	AR	Forêts, bords des oueds		
65	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx à feuilles épineuses	ILICINEAE (AQUIFOLIACEAE)	AC	Forêts humides des montagnes		
66	<i>Rhamnus alaternus</i> L.	Nerprun Alaterne	RHAMNEAE (RHAMNACEAE)	CC	Forêts, rocailles		
67	<i>Rhamnus frangula</i> L.	Nerprun Bourdaine		RR	Forêts humides		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
68	<i>Pistacia lentiscus L.</i>	Pistachier Lentisque	TEREBINTHACEAE (ANACARDIACEAE)	CC	Forêts, broussailles, maquis		
69	<i>Pistacia terebinthus L.</i>	Pistachier térébinthe		AC	Rocailles, broussailles en montagnes		
70	<i>Calycotome spinosa Link.</i>	Calycotome épineux	PILIONACEAE PILIONACEAE	CC	Forêts, broussailles		
71	<i>Genista tricuspidata Desf.</i>	Genêt...		CC	Forêts, broussailles des montagnes	End, Afrique du Nord	
72	<i>Genista ulicina Spach.</i>	...		AR	broussailles	End, Algérie	
73	<i>Genista vepres Pomel</i>	...		R	Forêts sur silice	End. Algérie	Esp. protégée
74	<i>Cytisus triflorus L'Hérit.</i>	Cytise à trois fleurs		C	Forêts humides		
75	<i>Cytisus arboreus (Desf.) DC.</i>	Cytise arborescente		AC	Forêts et broussailles du littoral		
76	<i>Ononis hispida Desf.</i>	Ononis ..		C	Forêts et broussailles		
77	<i>Anthyllis vulneraria L.</i>	Anthyllis Vulnéraire		CC	Broussailles, paturages		
78	<i>Anthyllis tetraphylla L.</i> (N.a : <i>Tripodion tetraphyllum (L.) Fourr.</i>	Anthyllis à quatre folioles		C	Paturages		
89	<i>Medicago hispida Gaertn.</i> (N.a: <i>M. polymorpha L.</i>)	Luzerne hérissée		C	Broussailles, paturages		
80	<i>Melilotus parviflora Desf.</i> (N.a: <i>M. indica All.</i>)	Mélilot à petites fleurs		AC	Cultures		
81	<i>Melilotus infesta Guss.</i>	Mélilot infestant		AC	Champs argileux		
82	<i>Trifolium pratense L.</i>	Trèfle des près		AR	Forêts, prairies humides		
83	<i>Trifolium campestre Schreb.</i>	Trèfle des champs		CC	Paturages, broussailles		
84	<i>Trifolium stellatum L.</i>	Trèfle étoilé		CC	Paturages, broussailles		
85	<i>Trifolium ligusticum Balb.</i>	Trèfle de Ligurie		C	Forêts, broussailles		
86	<i>Trifolium subterraneum L.</i>	Trèfle souterrain		AC	Forêts des montagnes		
87	<i>Trifolium pallidum W. et Kit.</i>	...		AC	Forêts, broussailles		
88	<i>Trifolium squarrosum L.</i>	...		C	Forêts, broussailles		
89	<i>Trifolium fragiferum L.</i>	...	AC	Prairies humides			

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
90	<i>Trifolium angustifolium</i> L.	Trèfle à feuilles étroites		C	Forêts claires		
91	<i>Dorycnium hirsutum</i> (L.) Ser.	...		RR	Broussailles		
92	<i>Tetragonolobus biflorus</i> (Desf.) Ser.	...		AC	Forêts claires, broussailles		
93	<i>Lotus hispidus</i> Desf. (N.a : <i>L. subbiflorus</i> Lagasca)	Lotier hérissé		AC	Prairies humides		
94	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé		AC	Paturages, forêts claires		
95	<i>Lotus edulis</i> L.	Lotier comestible		C	Forêts, broussailles		
96	<i>Psoralea bituminosa</i> L. (N.a : <i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) Striton)	Psoralée bitumineuse		C	Prairies		
97	<i>Vicia bithynica</i> L.	Vesce de Bithynie		AR	Broussailles, paturages, prairies		
98	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée		C	Broussailles, forêts		
99	<i>Vicia villosa</i> Roth.	Vesce velue		C	Broussailles, forêts		
100	<i>Vicia ochroleuca</i> Bast.	Vesce à fleurs jaunâtres		RR	Forêts des montagnes		
101	<i>Lathyrus tingitanus</i> L.	Gesse de Tanger		R	Broussailles, ravins humides		
102	<i>Scorpiurus muricatus</i> L.	Scopiure		R	Champs, paturages		
103	<i>Coronilla valentina</i> L.	Coronille de Valence		C	Forêts, broussailles		
104	<i>Ornithopus compressus</i> L.	Ornithope comprimé		C	Forêts, broussailles		
105	<i>Hedysarum flexuosum</i> L.	Hédysarum		C	Broussailles, paturages		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
106	<i>Ceratonia siliqua</i> L.	Caroubier	CAESALPINEAE	C	Forêts, broussailles		
107	<i>Cerasus avium</i> DC. (N.a : <i>Prunus avium</i> L.)	Cerisier des oiseaux, Merisier	ROSACEAE	AC	Forêts humides		
108	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunier épineux		AC	Forêts, broussailles		
109	<i>Prunus insititia</i> (N.a: <i>P. domestica</i> L. subsp. <i>Institia</i> L.)	Prunier à greffer		AC	Forêts		
110	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune		AC	Forêts humides		
111	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante		AC	Prairies humides		
112	<i>Potentilla micrantha</i> Ram.	Potentille à petites fleurs		AR	Forêts humides des montages		
113	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott.	Ronce		C	Forêts, broussailles		
114	<i>Rosa canina</i> L.	Eglandier		C	Forêts, broussailles		
115	<i>Rosa sempervirens</i> L.	Rosier toujours vert		AC	Forêts, broussailles		
116	<i>Rosa sicula</i> Tratt.	...		C	Paturages des montagnes		
117	<i>Rosa montana</i> Chaix.	Rosier des montagnes		R	Forêts des montagnes humides		
118	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine Eupatoire		C	Forêts		
119	<i>Crataegus oxyacantha</i> L. (N.a : <i>C. laevigata</i> (Poiret) D C.	Aubépine épineuse		C	Forêts, broussailles		
120	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un seul carpelle		C	Forêts, broussailles		
121	<i>Crataegus azarolus</i> L.	Aubépine Azerolier	AR	Forêts			
122	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Pimprenelle Sanguisorbe	R	Paturages, broussailles			
123	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à quatre angles	ONAGRARIEAE (ONAGRACEAE)	R	Lieux humides		
124	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	ONAGRARIEAE (ONAGRACEAE)	AC	Forêts humides		
125	<i>Lythrum junceum</i> Banks et Sol.	Lythrum	LYTHRARIEAE (LYTHRACEAE)	CC	Lieux humides		
126	<i>Tamarix africana</i> Poir.	Tamaris d'Afrique	TAMARISCINEAE (TAMARICACEAE)	CC	Bords des eaux		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
127	<i>Myrtus communis</i> L.	Myrte commun	MYRTACEAE	CC	Forêts, broussailles		
128	<i>Sedum album</i> L.	Sédum blanc	CRASSULACEAE	C	Rocailles		
129	<i>Sedum pubescens</i> Vahl.	...		AC	Rocailles, broussailles claires	End. Algérie-Tunisie	
130	<i>Sedum caeruleum</i> L.	Sédum blanc		CC	Rocailles		
131	<i>Umbilicus pendulinus</i> D.C. (N.a : <i>U. rupestris</i> (Salisb.) Dandy)	Ombilic à fleurs pendantes		AC	Vieux murs, rochers, broussailles		
132	<i>Daucus carota</i> L.	Daucus carotte		AC	Rocailles maritimes		
133	<i>Torilis infesta</i> Hoffman. (N.a: <i>T. arvensis</i> Gren.)	Torilis infestant	UMBELLIFEREAE	C	Champs, broussailles des montagnes		
134	<i>Oenanthe</i> sp						
135	<i>Crithmum maritimum</i> L.	Ctithme maritime, Criste marine		C	Rocailles maritimes		
136	<i>Bupleurum fruticosum</i> L. (N.a : <i>Bupleurum fruticosum</i> L.)	Buplèvre ligneux	APIACEAE	AR	Broussailles		
137	<i>Eryngium maritimum</i> L.	Panicaut maritime		C	Sables maritimes		
138	<i>Smyrniolum olusatrum</i> L.	Smyrniolum maceron		CC	Lieux frais, forêts		
139	<i>Ammi visnaga</i> L.	Ammi Visnage		CC	Champs, paturages surtout argileux		
140	<i>Crithmum maritimum</i> L.	Crithme maritime		CC	Rochers maritimes		
141	<i>Thapsia garganica</i> L.	...		CC	Pelouses, forêts claires		
142	<i>Kundmannia sicula</i> DC.	...		CC	Pelouses, broussailles		
143	<i>Bupleurum montanum</i> Coss.	Buplèvre des montagnes		AR	Forêt, broussailles des montagnes		
144	<i>Bunium</i> sp	...					
145	<i>Sanicula europaea</i> L.	Sanicule d'Europe		AC	Forêts humides		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
146	<i>Hedera helix L.</i>	Lierre grimpant	ARALIACEAE	CC	Ravins, forêts		
147	<i>Sambucus nigra L.</i>	Sureau noir	CAPRIFOLIACEAE	R	Forêts		
148	<i>Sambucus ebulus L.</i>	Sureau Yèble		AR	Forêts, ruisseaux, ravins		
149	<i>Viburnum tinus L.</i>	Viorne Tin , Laurier-Tin		CC	Forêts humides		
150	<i>Lonicera etrusca Santi</i>	Chèvrefeuille-étrusque		AR	Forêts des montagnes		
151	<i>Lonicera implexa Ait.</i>	Chèvrefeuille entrelacé		CC	Forêts, broussailles		
152	<i>Lonicera arborea Boiss.</i>	...		RR	Forêts des montagnes		
153	<i>Lonicera kabylica Redder</i>	...		R	Broussailles des montagnes	End. Algérie	
154	<i>Rubia peregrina L.</i>	Garence voyageuse		RUBIACEAE	CC	Forêts, broussailles	
155	<i>Galium mollugo L.</i>	Gaillet Mollugine	R		Rocailles		
156	<i>Galium aparine L.</i>	Gaillet Gratterou	C		Broussailles, décombres		
157	<i>Galium spurium L. G.</i>	Gaillet bâtard	AC		Broussailles, décombres		
158	<i>Galium tunetanum Poiret</i>	...	CC		Forêts, broussailles	End. Afrique du Nord	
159	<i>Asperula laevigata L.</i>	Aspérule lisse	CC		Forêts, broussailles		
160	<i>Asperula hirta Ram.</i>	Aspérule hérissée	CC		Champs, broussailles		
161	<i>Asperula odorata L.</i> (N.a : <i>Galium odoratum (L.) Scop.</i>)	Aspérule odorante	RR		Forêts des montagnes		
162	<i>Sherardia arvensis L.</i>	Shérardie des champs	CC		Champs, pelouses		
163	<i>Putoria calabrica Persoon</i>	...	AC		Rocailles		
164	<i>Centranthus ruber DC.</i>	Centranthe rouge	VALERIANEAE (VALERIANACEAE)	CC	Rocailles, pelouses		
165	<i>Valerianella carinata Lois.</i>	Valérianelle à careen		CC	Champs, pelouses		
166	<i>Fedia cornucopiae Gaertn.</i>	Fédia Corne-d'abondance		CC	Paturages des montagnes		
167	<i>Knautia arvensis Coult.</i>	Knautia des champs	DISPSACEAE	AC	Pelouses des montagnes		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
168	<i>Scabiosa maritima</i> L. (N.a : <i>Sixalix atropurpurea</i> Greuter et Buradet subsp. <i>Maritima</i> L.	Scabieuse maritime		CC	Champs, paturages		
169	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Epatoire chamvrine	COMPOSITEAE 1 ^{re} sous-famille : CORYMBIFERAE	R	Lieux humides des bois, fossés		
170	<i>Petasites fragrans</i> Presl.	Pétasites odorant		C	Lieux frais		
171	<i>Erigeron canadensis</i> L. (N.a: <i>Conyza candensis</i> (L.) Cranq.	Vergerette du Canada		C	Champs, sables, voies ferrées		
172	<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de la nouvelle Belgique		C	Bords des cours d'eau		
173	<i>Bellis annua</i> L.	Pâquerette annuelle		CCC	Lieux frais, pelouses		
174	<i>Bellis silvestris</i> Cyr.	Pâquerette sauvage		AC	Broussailles		
175	<i>Doronicum atlanticum</i> (Chabert) Rouy	Doronic		AC	Lieux humides		
176	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon vulgaire		CCC	Cultures, champs, broussailles		
177	<i>Senecio leucanthemifolius</i> Poir.	Séneçon à feuilles de Leucanthème		C	Sables et rochers maritimes, forêts		
178	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon Jacobée		CC	Marais		
179	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise vulgaire		RR	Terrains vagues, décombres		
180	<i>Chrysanthemum coronarium</i> L.	Chrysanthème couronné		CC	Cultures et terrains incultes		
181	<i>Chrysanthemum myconis</i> L. (N.a : <i>Coleostephus myconis</i> Cass.)	Chrysanthème de Mycon		CC	Cultures et terrains incultes		
182	<i>Chrysanthemum fontanesii</i> (B. et R.) Q. et S.	...		C	Broussailles , forêts	End. Afrique du Nord	
183	<i>Anthemis pedunculata</i> Desf.	Anthémis		C	Forêts, broussailles, paturages		
184	<i>Asteriscus maritimus</i> Less.	Astérolide maritime	CCC	Rochers, falaises maritimes			

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
185	<i>Inula viscosa</i> Ait. (N.a: <i>Ditrichia viscosa</i> (L.) Greuter	Inule visqueuse		CC	Rocailles et terrains argileux		
186	<i>Inula graveolens</i> Desf. (N.a: <i>Ditrichia graveolens</i> (L.) Greuter	Inule fétide		CC	Lieux pierreux et incultes		
187	<i>Helichrysum staechas</i> (L.)	Immortelle Staechas		CC	Falaises et sables maritimes, rochers, forêts claires		
188	<i>Calendula arvensis</i> (L.)	Souci des champs		CC	Champs, lieux incultes		
189	<i>Echinops spinosus</i> (L.)	Echinops	COMPOSITEAE 2 ^{ème} sous-famille : CYNAROCEPHALAE	C	Pelouses, rocailles		
190	<i>Galactites tomentosa</i> (Moench)	Galactites cotonneux		CCC	Lieux incultes, chemins, rocailles		
191	<i>Silybum marianum</i> Gaertn.	Silybe de Marie		CCC	Lieux incultes, décombres		
192	<i>Cirsium echinatum</i> DC.	Cirse en hérisson		CC	Forêts, paturages argileux		
193	<i>Carduus tenuiflorus</i> Curt.	Chardon à petits capitules		CC	Lieux incultes, décombres		
194	<i>Carduus pteracanthus</i> Dur.	Chardon		CC	Champs, paturages rocaillieux		
195	<i>Centaurea calcitrapa</i> L.	Centauree Chausse-trappe		CCC	Paturages, lieux incultes		
196	<i>Centaurea seridis</i> L.	...		R	Rocailles, terrains sablonneux		
197	<i>Centaurea algeriensis</i> Coss. Et Dur.	...		CC	Champs, paturages argileux	End. Afrique du Nord	
198	<i>Carlina involucrata</i> Poiret	...		CCC	Forêts, rochers, paturages		
199	<i>Carlina racemosa</i> L.	...		CCC	Broussailles, pelouses		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
219	<i>Carthamus pectinatus</i> Desf.	...		AR	Forêts claires, paturages pierreux	End. Algérie-Maroc	
220	<i>Filago spathulatha</i> Presl.	...		CC	Pelouses, rocailles, champs		
221	<i>Pulicaria odora</i> (L.) Reichb.	Inule odorante		CC	Clairières, chemins		
222	<i>Pallenis spinosa</i> (L.) Cass.	Astérolide épineux		C	Pelouses, champs		
223	<i>Specularia falcata</i> Alph. DC. (N.a: <i>Legousia falcata</i> (Ten.) Janchen	...	CAMPANULACEAE	R	Champs, broussailles		
224	<i>Trachelium caeruleum</i> L.	Trachélium bleu		C	Rochers surtout humides		
225	<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce		C	Broussailles, forêts		
226	<i>Campanula dichotoma</i> L.	...		CC	Forêts, broussailles, paturages		
227	<i>Arbutus unedo</i> L.	Arbousier Unédo	ERICINEAE (ERICACEAE)	CC	Forêts		
228	<i>Erica arborea</i> L.	Bruyère arboréscente		C	Forêts		
229	<i>Erica scoparia</i> L.	Bruyère à balai		AR	Forêts, maquis		
230	<i>Erica multiflora</i> L.	Bruyère à fleurs nombreuses		C	Forêts du littoral		
231	<i>Primula grandiflora</i> Lam. (N.a : <i>P. acaulis</i> Jack)	Primevère à grandes fleurs	PRIMULACEAE	R	Sources et forêts humides des montagnes		
232	<i>Cyclamen africanum</i> Boiss. Et Reut.	Cyclamene d'Afrique		CC	Forêts, broussailles	End. Afrique du Nord	
233	<i>Lysimachia cousiniana</i> Coss. Et Dur.	Lysimaque		AC	Forêts humides	End. Algérie	
234	<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron des Champs		CC	Champs, broussailles, forêts		
235	<i>Samolus valerandi</i> L.	Samole de Valérand		CC	Lieux humides		
236	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé	OLEINEAE (OLEACEAE)	C	Chemins		
237	<i>Fraxinus oxyphylla</i> M. B.	Frêne à feuilles aiguës		C	Bords des eaux		
238	<i>Olea europaea</i> L.	Olivier d'Europe		CC	Pelouses, forêts claires		
239	<i>Phillyrea angustifolia</i> L.	Phylaria à feuilles étroites		R	Forêts, broussailles		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
240	<i>Phillyrea media</i> L.	Phylaria intermédiaire		CC	Forêts, broussailles		
241	<i>Vinca media</i> Hoffg. Et Link.	Pervenche intermédiaire	APOCYNEAE (APOCYNACEAE)	CC	Forêts, broussailles humides		
242	<i>Nerium oleander</i> L.	Laurier rose		CC	Lits des oueds, rocailles humides		
243	<i>Vincetoxicum officinale</i> Moench. (N.a: <i>V. hirsutaria</i> Medikus)	Dompte-venin officinal	ASCLEPIADEAE (ASCLEPIADACEAE)	AC	Forêts, rocailles es régions montagneuses		
244	<i>Erythraea maritima</i> Pers. (N.a : <i>Centaurium maritimum</i> (L.) Fritsch	Erythrée maritime	GENTIANEAE (GENTIANACEAE)	AR	Bas-fonds humides		
245	<i>Centaurium umbellatum</i> (Gibb.) Beck	...		C	Pelouses, broussailles		
246	<i>Chlora perfoliata</i> L. (N.a: <i>Blackstonia perfoliata</i> Huds.)	Chlora perfoliée		R	Pelouses, forêts		
247	<i>Convolvulus althaeoides</i> L.	Liseron Fausse-Guimauve	CONVOLVULACEAE	CC	Broussailles, forêts, paturages		
248	<i>Convolvulus sepium</i> L. (N.a : <i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	...		C	Forêts, broussailles humides		
249	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs		CC	Champs cultivés		
250	<i>Convolvulus tricolor</i> L.	Liseron tricolore		CC	Champs, pelouses surtout argileuses		
251	<i>Cerinthe major</i> L.	Mélinet majeur			CC	Champs, prairies, lieux humides	
252	<i>Borrago officinalis</i> L.	Bourrache officinale	BORAGINEAE (BORAGINACEAE)	CC	Champs, cultures, haies		
253	<i>Lithospermum</i> sp						
254	<i>Echium plantagineum</i> L.	Vipérine Faux-Plantin		CC	Paturages, champs		
255	<i>Myosotis hispida</i> Schlecht (N.a : <i>M. ramosissima</i> Rochel)	Myosotis hérissé		CC	Paturages, forêts		
256	<i>Myosotis stricta</i> Link.	Myosotis raide		R	Rocailles, paturages secs des montagnes		
257	<i>Cynoglossum pictum</i> Ait. (N.a: <i>C. creticum</i> Vill.)	Cynoglosse rayé		CC	Champs, paturages		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
258	<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	SOLANEAE (SOLANACEAE)	CC	Champs, cultures, rocailles		
259	<i>Atropa belladonna</i> L. (N.a : <i>A. bella-donna</i> L.)	Belladone		R	Forêts, clairières		
260	<i>Hyoscyamus niger</i> L.	Jusquiame noire		AR	Endroits riches en azote en montagne		
261	<i>Scrofularia laevigata</i> Vahl.	Scrofulaire	SCROFULARINEAE (SCROFULARIACEAE)	AC	Lieux humides		
262	<i>Scrofularia tenuipes</i> Coss. Et Dur.	Scrofulaire		R	Lieux humides	End. Algérie	Esp. protégée
263	<i>Antirrhinum majus</i> L.	Muflier majeur		AC	Rocailles		
264	<i>Anarrhinum pedatum</i> Desf.	Anarrhinum à feuilles		CC	Garrigues		
265	<i>Linaria spuria</i> Mill. (N.a : <i>Kickxia spuria</i> Dumortier)	Linaire bâtarde		CC	Terrains argileux		
266	<i>Linaria reflexa</i> Desf.	Linaire à fruits renversés		CCC	Cultures, pelouses		
267	<i>Veronica montana</i> L.	Véronique des montagnes		RR	Forêts humides		
268	<i>Veronica arvensis</i> L.	Veronique des champs		CCC	Cultures, pelouses		
269	<i>Veronica persica</i>	Veronique de Perse		RR	Cultures, décombres		
270	<i>Veronica anagallis</i> L. (N.a : <i>V. anagallis-aquatica</i> L.)	Veronique Mouron		CC	Marais, ruisseaux		
271	<i>Verbascum sinuatum</i> L.	Molène sinué		CC	Champs, pelouses		
272	<i>Celcia cretica</i> L.	Eufragie visqueuse		CC	Champs, pelouses		
273	<i>Parentucellia viscosa</i> Caruel	...		CC	Champs, pelouses		
274	<i>Bellardia trixago</i> (L.) All.	Trixago de la pouille		CC	Champs, pelouses		
275	<i>Orobanche speciosa</i> DC. (N.a : <i>O. crenata</i> Forskh)	Orobanche spécieuse	OROBANCHEAE (OROBANCHACEAE)	C	Cultures		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
276	<i>Lavandula staechas</i> L. (N.a: <i>L. stoechas</i> L.)	Lavande Stéchas	LABIATAE	CC	Forêts sur silice		
277	<i>Mentha pulegium</i> L.	Menthe Pouliot		AC	Lieux humides		
278	<i>Origanum floribundum</i> Munby.	...		R	Paturages des montagnes	End. Algérie	Esp. protégée
279	<i>Calamintha clinopodium</i> Moris (N.a : <i>Satureja vulgaris</i> (L.) Fritsh	Calament clinopode		CC	Broussailles, pelouses		
280	<i>Calamintha alpina</i> Lam. (N.a : <i>Satureja alpina</i> (L.) Scheele	Calament des Alpes		C	Pelouses des montagnes		
281	<i>Micromeria graeca</i> Benth. (N.a : <i>Satureja graeca</i> L.)	Micromérie de Grèce		CC	Pelouses, rocailles		
282	<i>Satureja menthifolia</i> (Host) Fritsh	Calament officinal		CC	Bois, endroits incultes		
283	<i>Salvia verbenaca</i> L.	Sauge verveine		C	Paturages, champs		
284	<i>Lamium flexuosum</i> Ten.	Lamier flexueux		AC	Forêts des montagnes		
285	<i>Lamium amplexicaule</i> L.	Lamier amplexicaule		CC	Cultures		
286	<i>Lamium longiflorum</i> Ten. (N.a: <i>L. garganicum</i> subsp. <i>Laevigatum</i> Arcang.	Lamier à longues fleurs		AR	Forêts, ravins humides		
287	<i>Stachys hirta</i> L. (N.a : <i>S. ocymastrum</i> (L.) Briq.	Epiaire hérissé		C	Pelouses, broussailles		
288	<i>Marrubium vulgare</i> L.	Marrube vulgaire		CC	Décombres, haies		
289	<i>Scutellaria columnae</i> All.	Scutellaire de Columna		R	Forêts humides		
290	<i>Brunella vulgaris</i> L. (N.a : <i>Prunella vulgaris</i> L.)	Brunelle vulgaire		AR	Pelouses, forêts		
291	<i>Ajuga iva</i> Scheb.	Bugle Ivette		CC	Pelouses		
292	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante		R	Prairies, forêts		
293	<i>Teucrium scordonia</i> L.	ermandrée Scordoine		C	Marais		
294	<i>Teucrium pollium</i> L.	Germandrée Polium		R	Pelouses, rocailles		
295	<i>Teucrium flavum</i> L.	Germandrée jaune		C	Rochers, broussailles		
296	<i>Teucrium kabylicum</i> Batt.	Germandrée de kabylie		RR	Forêts des montagnes	End. Algérie	Esp. protégée

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
297	<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse officinale	VERBENACEAE	AR	Décombres, ravins humides		
298	<i>Prasium majus</i> L.	...		CC	Broussailles, rocailles		
299	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale		CC	Champs, fossés		
300	<i>Vitex agnus-castus</i> L.	Gattelier agneau chaste	PLANTAGINACEAE	AR	Lits d'oueds, marais		
301	<i>Plantago major</i> L.	Plantain. majeur		C	Lieux humides		
302	<i>Plantago lagopus</i> L.	Plantain pied-de-lièvre		CC	Pelouses, broussailles		
303	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé		AC	Pelouses, broussailles		
304	<i>Plantago arenaria</i> W. et K.	Plantain des sables	DAPHNOIDEAE (DAPHNACEAE)	C	Terrains sablonneux, décombres, champs		
305	<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné Lauréolé		R	Forêts humides des montagnes		
306	<i>Daphne gnidium</i> L.	Daphné gnidium (Garou)	LAURINEAE (LAURACEAE)	C	Forêts, broussailles		
307	<i>Laurus nobilis</i> L.	Laurier noble, L. Sauce		AC	Ravins et forêts humides		
308	<i>Euphorbia chamaesyce</i> L.	Euphorbe Petit-Figuiers	EUPHORBIACEAE	AC	Paturages, lits des oueds		
309	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe Réveille-matin		CC	Cultures, chemins		
310	<i>Euphorbia biumbellata</i> Poir.	Euphorbe à deux ombelles		R	Forêts, broussailles du littoral		
311	<i>Euphorbia provincialis</i> Willd. (N.a: <i>E. terracina</i> L.)	Euphorbe de Province		C	Sables, cultures		
312	<i>Euphorbia silvatica</i> Jacq. (N.a : <i>E. amygdaloides</i> L.)	Euphorbe des bois		R	Forêts humides		
313	<i>Euphorbia medicaginea</i> Boiss.	...		AC	Champs, cultures		
314	<i>Euphorbia phymatosperma</i> Boiss. Et Gail.	...		AR	Forêts des montagnes		
315	<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace		R	Forêts humides de chênes à feuilles caduques		
316	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle		CC	Cultures, décombres		
317	<i>Ricinus communis</i> L.	Ricin commun		AC	Décombres, lits d'oueds		
318	<i>Celtis australis</i> L.	Micocoulier austral	CELTIDEAE	AC	Forêts humides		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
319	<i>Ulmus campestris L.</i>	Orme champêtre	ULMACEAE	C	Bords des eaux, marécages		
320	<i>Urtica dioica L.</i>	Ortie dioïque	URTICEAE (URTICACEAE)	AC	Ravins des montagnes humides		
321	<i>Urtica membranacea Poir.</i>	Ortie à membranes		C	Broussailles, décombres, cultures		
322	<i>Parietaria officinalis L.</i>	Pariétaire officinale		C	Haies, décombres		
323	<i>Castanea sativa Mill.</i>	Châtaignier commun	CUPULIFERAE (FAGACEAE)	R	Forêts des montagnes		
324	<i>Quercus suber L.</i>	Chêne-liège		C	Terrains siliceux (grès)		
325	<i>Quercus faginea Lamk.</i>	Chêne zeen		AC	Terrains siliceux (grès)		
326	<i>Quercus afares Pomel</i>	Chêne afarès		AR	Terrains siliceux (grès)		
327	<i>Salix pedecillata Desf.</i>	Saule pédicellé	SALICINEAE (SALICACEAE)	C	Bords des eaux		
328	<i>Populus nigra L.</i>	Peuplier noir		R	Bords des rivières		
329	<i>Populus alba L.</i>	Peuplier blanc		CC	Lieux humides		
330	<i>Alnus glutinosa Gaertn.</i>	Aune glutineux	BETULINEAE (BETULACEAE)	AR	Bords des eaux		
331	<i>Rumex acetosella L.</i>	Rumex Petite-Oseille	POLYGONEAE (POLYGONACEAE)	AC	Forêts, broussailles		
332	<i>Rumex bucephalophorus L.</i>	Rumex Tête-de-boeuf		CC	Clairières, paturages		
333	<i>Rumex conglomeratus Murr.</i>	Rumex aggloméré		C	Lieux humides		
334	<i>Polygonum aviculare L.</i>	Renouée des oiseaux		CC	Champs, paturages, décombres		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
335	<i>Scilla maritima</i> L. (N.a : <i>Urginea maritima</i> Baker)	Scille d'automne	LILIACEAE	CC	Paturages, forêts, rochers		
336	<i>Scilla autumnalis</i> L.	...		C	Broussailles, forêts, paturages		
337	<i>Scilla aristidis</i> Coss.	...		AC	Forêts	End. Algérie-Tunisie	
338	<i>Scilla perruviana</i> L.	...		C	Forêts, broussailles, paturages		
339	<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	Ornithogale en Ombelle		C	Forêts, broussailles, paturages		
340	<i>Allium triquetrum</i> L.	Ail à trois angles		C	Forêts, broussailles,		
341	<i>Allium paniculatum</i> L.	Ail en panicule		AC	Broussailles, paturages		
342	<i>Allium roseum</i> L.	Ail rosé		C	Broussailles, paturages, forêts		
343	<i>Asphodelus microcarpus</i> Viv. (N.a: <i>A. aestivus</i> Brot.)	Asphodèle à petits fruits		CC	Forêts, paturages		
344	<i>Asparagus acutifolius</i> L.	Asperge à feuilles aiguës		CC	Broussailles, forêts		
345	<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Petit houx		C	Forêts de chênes		
346	<i>Smilax aspera</i> L.	Salsepareille		C	Forêts, broussailles, rocailles		
347	<i>Muscari comosum</i> Mill.	Muscari à toupet		C	Broussailles, paturages, forêts		
348	<i>Simethis bicolor</i> Kenth. (N.a: <i>S. planifolia</i> G.G.)	Phalanjium à feuilles plates		AC	Forêts, broussailles		
349	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun		DISCOREAE (DISCORACEAE)	C	Forêts, ravins frais	
350	<i>Romulea bulbocodium</i> S. et M.	Romulée Bulbocodium	IRIDEAE (IRIDACEAE)	C	Broussailles, forêts, paturages		
351	<i>Iris unguicularis</i> Poirer	...		CC	Broussailles, forêts	End. Algérie-Tunisie	
352	<i>Iris sisyrinchium</i> L.	Double bulbe		CC	Pelouses, paturages		
353	<i>Gladiolus segetum</i> Gawl. (N.a: <i>G. italicus</i> Gaud.)	Glaïeul des moissons		C	Champs, terrains cultivés		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
354	<i>Leucojum autumnale</i> L. (N.a: <i>L. aestivum</i> L.)	Nivéole	AMARYLLIDAE (AMARYLLIDACEA)	R	Forêts, broussailles, paturages		
355	<i>Narcissus tazetta</i> L.	Narcisse Tasette		C	Paturages, pelouses, forêts		
356	<i>Arum italicum</i> Mill.	Arum d'Italie	AROIDEAE (ARACEAE)	C	Forêts, broussailles		
357	<i>Arum arisarum</i> L. (N.a: <i>Arisarum vulgare</i> Targ.)	Arum Arisarum		C	Forêts, broussailles, paturages		
358	<i>Juncus fontanesii</i> Gay	Jonc de Fontanes	JUNCEAE (JUNCACEAE)	C	Bords des eaux		
359	<i>Luzula forsteri</i> DC.	Luzule de Forster		AC	Forêts et broussailles		
360	<i>Luzula graeca</i> (Bory et Chaub.) Kunth	...		AC	Forêts des montagnes		
361	<i>Cyperus olivaris</i> Targ.	Souchet en forme d'olive	CYPERACEAE	C	Lieux humides		
362	<i>Carex distachya</i> Desf.	Carex de Link		C	Forêts, broussailles		
363	<i>Carex remota</i> L.	Carex espacé		AR	Forêts		
364	<i>Carex muricata</i> L.	Carex muriqué		C	Lieux ombragés, bords des eaux		
365	<i>Carex halleriana</i> Asso (N.a: <i>C. hallerana</i> Asso)	Carex de Haller		C	Broussailles, forêts		
366	<i>Carex glauca</i> Murr. (N.a: <i>C. flacca</i> Schreb.)	Carex glauque		AC	Lieux humides		
367	<i>Carex silvatica</i> Huds.	Carex des forêts		R	Forêts humides		
368	<i>Carex distans</i> L.	Carex distant		C	Lieux humides		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
369	<i>Setaria viridis</i> P.B.	Sétaire verte	GRAMINEAE	C	Jardins, lieux irrigués		
370	<i>Digitaria commutata</i> Schult.	Digitaire		C	Broussailles, champs		
371	<i>Ampelodesmos mauritanica</i> (Poirot) T. Durand et Schinz	Diss		CC	Forêts broussailles		
372	<i>Gastridium scabrum</i> Presl. (N.a: <i>G. ventricosum</i> (Gouan) Schinz et Thell.	Gastridie ventrue		CC	Champs cultivés, paturages		
373	<i>Aira tenorii</i> Guss.	Canche de Tenore		C	Broussailles, paturages sablonneux, forêts		
374	<i>Avena sterilis</i> L.	Avoine stérile		CC	Paturages, cultures, clairières		
375	<i>Avena alba</i> Vahl.	Avoine blanche		CC	Broussailles, paturages, forêts		
376	<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun		C	Lieux irrigués et humides		
377	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel		C	Paturages, clairières, lieux humides		
378	<i>Briza maxima</i> L.	Brise très grande		CC	Broussailles, forêts		
379	<i>Scleropoa rigida</i> Griseb. (N.a: <i>Desmazeria rigida</i> (L.) Tutin	Scléropoa raide		CC	Paturages, clairières, broussailles, cultures		
380	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré		C	Broussailles, paturages, forêts		
381	<i>Vulpia myuros</i> Gmel.	Vulpie Queue-de-rat		C	Broussailles, paturages, clairières		
382	<i>Bromus madritensis</i> L.	Brome de Madrid		C	Broussailles, paturages, forêts		
383	<i>Bromus macrostachys</i> Desf. (N.a : <i>B. lanceolatus</i> Roth)	Brome à grands épillets		CC	Broussailles, paturages, forêts, cultures		
384	<i>Bromus hordeaceus</i> Wahlenb.	Brome Faux-Orge		C	Broussailles, paturages, forêts		
385	<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge des rats	C	Clairières, décombres, paturages, cultures			

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
386	<i>Brachypodium silvaticum</i> <i>Roem. et Sch.</i>	Brachypode des bois	GRAMINEAE	C	Broussailles, forêts fraîches		386
387	<i>Lolium multiflorum</i> Lam.	Ivraie à fleurs nombreuses		C	Paturages, broussailles, rocailles, forêts, lieux humides		
388	<i>Melica ramosa</i> Vill. (N.a: <i>M. minuta</i> L.)	Mélique rameuse		C	Broussailles, forêts, rocailles, lieux humides		
389	<i>Hyparrhenia hirta</i> (L.) Stapf	Andropogon hérissé		C	Endroits secs et incultes		
390	<i>Paspalum dilatatum</i> Poiret	Paspale dilaté		R	Prairies humides, bords des eaux		
391	<i>Pinus maritima</i> Lam. (N.a: <i>P. pinaster</i> Soland)	Pin maritime	ABIETINEAE	AR	Zone littorale		
392	<i>Epipactis latifolia</i> All. (N.a: <i>E. helleborine</i> Crantz)	Epipactis à larges feuilles	ORCHIDEAE	R	Forêts des montagnes		
393	<i>Orchis coriophora</i> L.	Orchis Punaise		R	Broussailles, paturages, forêts		Esp. protégée
394	<i>Orchis atlantica</i> Wild. (N.a: <i>Neotinea maculata</i> (Desf.) Stearn)	Orchis intact		R	Broussailles, paturages, forêts		
395	<i>Ophrys speculum</i> Link.	Ophris Miroir		AC	Broussailles, paturages, forêts		
396	<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode vulgaire	POLYPODIACEAE	CC	Rochers humides		
397	<i>Polystichum aculeatum</i> Schott. (N.a: <i>Polystichum setiferum</i> (Forsskal) Woytnar)	Aspidium à cils raides		R	Forêts, broussailles, fentes des rochers		
398	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Capillaire de muraille		C	Rochers, murs ombragés		
399	<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.	Adiantum Cheveux-de-Vénus		AC	Grottes, rochers suintants		
400	<i>Pteridium aquilinum</i> Kuhn	Fougère aigle		C	Forêts		

N°	Nom scientifique	Nom commun	Famille	Statut nat.	Habitat	Caractéristiques	
						Endémisme	Esp. protégée
401	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Asplénium Doradille-noire	POLYPODIACEAE	C	Lieux ombragés		401
402	<i>Asplenium ceterach</i> L.	Cétérach officinal		C	Murs et rochers		402
403	<i>Scolopendrium officinale</i> DC. (N.a: <i>Asplenium scolopendrium</i> L.)	Scolopendre officinale		AC	Rochers humides ombragés		
404	<i>Equisetum maximum</i> Lamk. (N.a: <i>E. telmateia</i> Ehrh.)	Prêle très élevée		AC	Lieux humides		
405	<i>Equisetum ramosum</i> Schl. (N.a : <i>E. ramosissimum</i> Desf.)	Prêle rameuse		CC	Lieux humides		
406	<i>Amaranthus hybridus</i> L.	Amarante couchée	AMARANTACEAE	C	Cultures, décombres		
407	<i>Polygala monspeliaca</i> L.	Polygala de Montpellier	POLYGALEAE (POLYGALACEAE)	CC	Pelouses		
408	<i>Polygala mumbyana</i> Boiss.	...		R	Rocailles		
409	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	HYPERICINEAE (HYPERICACEAE)	C	Paturages, forêts		
410	<i>Hypericum australe</i> Ten.	Millepertuis austral		AC	Bas-fonds humides		
411	<i>Androsaemum officinale</i> All. (N.a: <i>Hypericum androsaemum</i> L.)	Androsère officinal		R	Sources, suintements		
412	<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	SALSOLACEAE (CHENOPODIACEAE)	C	Champs, décombres		
413	<i>Selaginella denticulata</i> Koch.	Selaginelle denticulée	LYCOPODIACEAE	CC	Forêts humides, ravins ombragés		
414	<i>Chamaerops humilis</i> L.	Doum, Palmier nain	PALMACEAE	CC	Forêts claires, maquis		

Source : PNT, 2007

Abréviations :**N.a :** Nom adopté de l'espèce suivant la nomenclature figurant dans la Grande flore en couleur de Gaston Bonnier.**End. :** Espèce endémique selon la nouvelle flore de l'Algérie et des régions désertiques méridionales de Quezel et Santa.**C :** Espèce commune.**AC :** Espèce assez commune.**CC :** Espèce très commune.**R :** Espèce rare. **AR :** Espèce assez rare. **RR :** Espèce très rare**N.B :** La présente liste n'est pas définitive, la constitution de l'herbier du Parc (opération en cours) permettra à coup sûr d'accroître cette richesse.

ANNEXE N°2 : Liste des champignons supérieurs

A) ASCOMYCETES (Ascomycotina)1. DISCOMYCETTES1.1 Pezizales :

- *Aleuria aurantia* Pezize orangée
- *Peziza vesiculosa* Pezize vésiculeuse
- *Leotia lubrica* Léotie lubrique
- *Helvella crispa* Helvelle crépue
(Oreille de chat)
- *Morchella esculenta* Morille commune
(Morille comestible)

2 - PYRENOMYCETES :

- *Daldinia concentrica* -
- *Xylaria polymorpha* Xylaïre polymorphe
- *Xylaria hypoxylon* Xylaïre du bois

B) BASIDIOMYCETTES (basidiomycotina)1 - LES CHAMPIGNONS DE CONSISTANCE GELATINEUSE :

- *Calocera cornea* Calocère cornue
- *Calocera viscosa* Calocère visqueuse
- *Tremella mesenterica* Trémelle mésentérique
- *Exidia plana* Exidie glanduleuse
(*Exidia glandulosa*)
- *Auricularia mesenterica* Oreille mésentérique
- *Hirneola auricula-judae* Oreille de judas
(*Auricularia auricula*, *A. Auricula judae*)

2. APHYLLOPHORALES :2.1 Les champignons à surface fertile non constituée de tubes :2.1.1 Les champignons en croûte :

- *Hyphodontia sambuci* -
(*Corticium sambuci*, *C. Serum*)
- *Phlebia Merismoides* -
(*P. Aurantiaca*, *P. Radiata*)

2.1.2 Les champignons à marge rabattue en forme de chapeau :

- *Merulius tremellosus* -
- *Chondrostereum purpureum* Stérée pourpre
(*Stereum purpureum*)
- *Stereum hirsutum* Stérée hirsute
- *Stereum gausapatum* -
(*S. Spadiceum*)
- *Thelephora terrestris* -
(*Phylacteria terrestris*)

2.1.3 Les champignons avec pieds mais n'ayant pas de tubes ou de lamelles :

- *Cantharellus cibarius* Chanterelle (Girolle)

2.1.4 Les clavaires :

- *Clavariopsis helvola* Clavaire jaunâtre
(*Clavaria helvola*, *C. Inaequalis*)
- *Clavulina cristata* Clavaire en crête
(*Clavaria cristata*)

2.2 Polypores :

- *Schizopora paradoxa* -
(*Poria vaporaria*, *P. Mucida*, *Xylodon versiporus*, *Irpex obliquus*)
- *Meripilus giganteus* Polypore géant
(*Grifola giganteus*, *polyporus giganteus*)
- *Polyporus squamosus* polypore écailleux
- *Piptoporus betulinus* Polypore du bouleau
(*Polyporus betulinus*, *Ungiluna betulinus*)
- *Bjerkandera adusta* Leptopore brûlé
(*Gloeoporus adusta*, *leptoporus adusta*, *Polyporus adusta*)
- *Coriolus versicolor* Tramète (coriole de couleurs variées)
(*Trametes versicolor*, *Polystictus versicolor*).
- *Hirschioporus abietinus* -
(*Trichaptum abietinus*, *Coriolus abietinus*
Trametes abietinus, *Polystictus abietinus*)
- *Gonaderma adpersum* Gonaderme étalé
(*G. Australe*, *G.europaeum*)
- *Heterobasidion annosus* Amadouvier ancien
(*Formes annosus*, *Ungulina*, *annosus*)
- *Daedaliopsis confragosa* Tramète rougissante
(*Trametes rubescens*, *T. Confragosa*, *Daedalea confragosa*)
- *Daedalea quercina* Lenzite du chêne
- *Lenzite betulina* -

3. LES AGARICALES :

3.1 Les bolets :

- *Boletus badius* Balai bai
- *Boletus chrysenteron* Bolet à chair jaune
(*Xerocomus chrysenteron*)
- *Boletus subtomentosus* Bolet presque tomenteux
(*Xerocomus subtomentosus*)
- *Boletus erythropus* Bolet à pied rouge
- *Boletus edulis* Cèpe de Bordeaux
- *Tylopilus felleus* Bolet amer (Bolet de fiel)
(*Boletus felleus*)
- *Suillus bovinus* Bolet des bouviers
(*Boletus bovinus*)
- *Suillus grevillei* Bolet élégant
(*S. elegans*, *Boletus grevillei*)

- *Leccinum variicolor* -
(*Boletus variicolor*, *Boletus oxydabilis*)
- *Leccinum versipelle* Bolet changeant
(*Boletus versipelle*, *B. Testaceascabrum*)

3.2 Les agarics :

3.2.1 Les agarics sans pied ou avec pied latéral :

- *Schizophyllum commune* -
- *Panellus atipticus* -
(*Panus stipticus*)
- *Crepidotus mollis* -
- *Pleurotus ostreatus* Pleurote en coquille
- *Lactarius piperatus* Lactaire poivré
- *Lactarius blennius* Lactaire muqueux
- *Lactarius turpis* Lactaire plombé (Honteux)
(*L. Necator*, *L. Plumbeus*)
- *Lactarius pyrogalus* Lactaire à lait brûlant
- *Lactarius glycosmus* Lactaire odorant
- *Lactarius rufus* Lactaire roux
- *Lactarius hepaticus* -
(*L. Theiogalus*)
- *Lactarius tabidus* Lactaire languissant
(*L. Theiogalus*)
- *Russula delica* Russule sevrée (Sans lait)
- *Russula nigricans* Russule noircissante
- *Russule densifolia* -
(*R. Acrifolia*)
- *Russule sororia* Russule sœur
(*R. Aloenolens*)
- *Russula foetens* Russule fétide
- *Russula ochroleuca* Russule blanche et ocre
- *Russula claroflava* -
- *Russula fellea* Russule amère
- *Russula cyanoxantha* Russule charbonnière
- *Russula vesca* Russule comestible
- *Russula xerampelina* Russule feuille morte
- *Russula atropurpurea* Russule noir purpurin
- *Russula fragilis* Russule fragile
- *Russula emetica* Russule émétique
- *Russule mairei* -
- *Hygrophorus chrysaspis* -
- *Hygrophorus hypothejus* Hygrophore à lames jaunes

3.2.2 Les agarics à spore blanche ou pâle :

- *Amanita phalloides* Amanite phalloïde
- *Amanita virosa* Amanite vireuse
- *Amanita caesarea* Amanite des césars (orange)

- *Amanita pantherina* Amanite panthère
- *Amanita rebescens* Amanite vineuse (golmotte)
- *Amanita citrina* Amanite citrine
- *Amanita fulva* Amanite engainée (Grisette)
(*Amanitopsis fulva*)
- *Lepiota procera* Lépiote élevée (Coulemelle)
(*Macrolepiota procera*)
- *Lepiota cristata* Lépiote à crête
- *Cystoderma amianthinum* Lépiote amiantacée
(*Lepiota amianthinum*)
- *Armillaria mellea* Armillaire couleur de miel
(*Armillariella mellea*)

3.2.2 Les agarics à spores blanche ou pâle sans anneau nivolve :

- *Collybia fusipes* Collybie à pied en fuseau
- *Collybia dryophila* Marasme
(*Marasmius peronata*) (Collybie du chêne)
- *Marasmius oreades* Marasme des oréades
(Faux mousseron)
- *Laccaria laccata* Clitocybe laqué
- *Tricholoma gambosum* Tricholome de la s^t Georges
(*Calocybe gambosum*) (Mousseron)
- *Tricholoma saponaceum* Tricholome à odeur de savon
- *Tricholoma agryraceum* Tricholome gravé (argenté)
(*T. Scalpturatum*)
- *Tricholoma fulvum* Tricholome brun et jaune
(*T. Flavobrunneum*)
- *Tricholomopsis platyphylla* Collybie à lames larges
(*Collybia platyphylla*, *Tricholoma platyphylla*) (C. à chapeau rayé)
- *Tricholomopsis rutilans* Tricholome rutilant
(*Tricholoma rutilans*)
- *Lyophyllum decastes* Tricholome agrégé
(*L. aggregatum*, *Tricholoma aggregatum*). (Lyophylle)
- *Melanoleuca melaleuca* Mélanoleuque vulgaire
(*Tricholoma melaleuca*)
- *Clitocybe nebularis* Clitocybe nébuleux

3.2.4 Les agarics à spore pâle et pied élancé, coriace ou cartilagineux :

- *Mycena galericulata* Mycène en casque
- *Mycene alealina* -
- *Mycena pura* Mycène pur
- *Mycena inclinata* Mycène incliné
- *Mycena galopus* Mycène à pied laineux
- *Mycena sanguinolenta* Mycène sanguinolent
- *Mycena polygramma* Mycène à pied strié
- *Mycena fibula* Omphale épingle
(*Omphalia fibula*, *Omphalina fibula*)

3.2.5 Les agarics à spore rosâtre sale à rosâtre cannelle terne :

- *Pluteus cervinus* Plutée couleur de cerf
- *Entoloma nidorosum* Entolome nitreux
(*Rhodophyllus nidorosum*) (Rhodophylle)
- *Entoloma sinuatum* Entolome livide
(*Rhodophyllus sinuatum*, *E. Lividum*)
- *Clitopilus prunulus* Clitopile petite prune (Meunier)
- *Nolanea sericea* -
(*Entoloma sericea*, *Rhodophyllus sericea*)

3.2.6 Les agarics à spore brun rouille :

- *Gymnopilus junonius* Gymnopile
(*Pholiota spectabilis*) (Pholiote remarquable)
- *Cortinarius pseudosalor* -
- *Cortinarius semisanguineus* Cortinaire à moitié sanguin
- *Cortinarius armillatus* -
- *Paxillus involutus* Paxille enroulée
- *Paxillus atrotomentosus* paxille à pied noir

3.2.7 Les agarics à spores bruns rouille :

- *Inocybe fastigiata* Inocybe fastigié

3.2.8 Les agarics à spore ou teintés de violet ou brun sombre terne ou brun chocolat :

- *Agaricus silvaticus* Agaric des forêts (Psaliote)
- *Agaricus silvicola* Agaric des bois
- *Agaricus arvensis* Agaric des jachères
(*Boule de neige*)
- *Agaricus campestris* Agaric des champs
(Agaric champêtre, Psaliote)
- *Hypholoma fasciculare* Hypholome en touffe
(*Nermatoloma fasciculare*)

3.2.9 Les agarics à spores noires ou gris olive noir :

- *Coprinus comatus* Coprin chevelu
- *Coprinus atramentarius* Coprin noir d'encre
- *Coprinus plicatillis* -
- *Panaeolus sphinctrinus* -
- *Chroogomphus rutilus* Gomphide visqueux
(*Gomphidius rutilus*, *G. Viscidus*)

4. LES GASTEROMYCETALES :

- *Lycoperdon perlatum* Vesse de loup perlée
- *Lycoperdon pyriforme* Vesse de loup en forme de poire
- *Vascellum pratense* -

- (*Lycoperdon pratense*, *L. Hiemale*, *L. Depressum*)
- *Bovista plumbea* Boviste couleur de plomb

 - *Geastrum triplex* Géastre à trois enveloppes
(*Geastre triplex*)
 - *Scleroderma citrinum* Scléroderme vulgaire
(*S. aurantium*, *S. vulgare*)

Remarque : 135 espèces de champignons sont sous citées.

Source : PNT, 2007

ANNEXE N°3 : Liste des oiseaux du parc national de Taza

1- Liste des passereaux :

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Alaudidae	1. <i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
	2. <i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs
	3. <i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé
Hirundinidae	4. <i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle des cheminées
	5. <i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle des rochers
	6. <i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage
	7. <i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre
Motacillidae	8. <i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres
	9. <i>Anthus pratensis</i>	Pipit des prés
	10. <i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline
	11. <i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise
	12. <i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux
	13. <i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière
Pycnonotidae	14. <i>Pycnonotus barbatus</i>	Bulbul des jardins
Laniidae	15. <i>Tchagra senegala</i>	Tchagra à tête noire
	16. <i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse
Prunellidae	17. <i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet
Sylviidae	18. <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserole turdoïde
	19. <i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs
	20. <i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte
	21. <i>Hippolais pallida</i>	Hypolais pâle
	22. <i>Sylvia commnis</i>	Fauvette grisette
	23. <i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire
	24. <i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette Orphée
	25. <i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale
	26. <i>Sylvia cantilans</i>	Fauvette passerinette
	27. <i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes
	28. <i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou
	29. <i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce
	30. <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur
	31. <i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de bonelli
	32. <i>Ruglus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Muscicapidae	33. <i>Muscicapa striata</i>	Gobe mouche gris
	34. <i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobe mouche noir
Turdidae	35. <i>Saxicola torquata</i>	Traquet pâtre
	36. <i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard
	37. <i>Phoenicurus ochruros</i>	Rouge queue noir
	38. <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rouge queue à front blanc
	39. <i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol
	40. <i>Erithacus rubecula</i>	Rouge gorge
	41. <i>Turdus merula</i>	Merle noir
	42. <i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron
	43. <i>Turdus musicus</i>	Grive mauvis
	44. <i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne
	45. <i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine
Paridae	46. <i>Parus ater</i>	Mésange noire
	47. <i>Parus major</i>	Mésange charbonnière
	48. <i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue
Sittidae	49. <i>Sitta ledanti</i>	Sittelle kabyle *
Certhiidae	50. <i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins
Troglodydae	51. <i>Troglodytes Troglodytes</i>	Troglodyte
Cinclidae	52. <i>Cinclus cinclus</i>	Cincla plongeur *
Emberizidae	53. <i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer
	54. <i>Emberiza cia</i>	Bruant fou
	55. <i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi
	56. <i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan *
Fringillidae	57. <i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres
	58. <i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant *
	59. <i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes
	60. <i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe
	<i>Coccothraustes</i>	Gros-bec *
	62. <i>Acanthis cannabina</i>	Linotte mélodieuse
	63. <i>Serinus serinus</i>	Serin cini *
Ploceidae	64. <i>Passer hispaniolensis</i>	Moineau espagnol
	65. <i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique
Sturnidae	66. <i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet
	67. <i>Sturnus unicolor</i>	Etourneau unicolore *
Oriolidae	68. <i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe *
Corvidae	69. <i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes
	70. <i>Pica pica</i>	Pie bavarde
	71. <i>Corvus corax</i>	Grand corbeau
Total	71 espèces	

Source : PNT, 2007

2- Liste des rapaces :

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Pandionidae	72. <i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur *
Accipitridae	73. <i>Milvus milvus</i>	Milan royal *
	74. <i>Milvus migrans</i>	Milan noir *
	75. <i>Circaetus gallicus</i>	Circaète jean le blanc *
	76. <i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe *
	77. <i>Buteo buteo</i>	Buse variable *
	78. <i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce *
	79. <i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore *
	80. <i>Hieraaetus fasciatus</i>	Aigle de bonelli *
	81. <i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté *
	82. <i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal *
	83. <i>Aquila rapax</i>	Aigle des steppes *
	84. <i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère *
	85. <i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve *
	86. <i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux *
87. <i>Circus pygargus</i>	Busard cendré *	
Falconidae	88. <i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon *
	89. <i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle *
Tytonidae	90. <i>Tyto alba</i>	Chouette effraie *
Strigidae	91. <i>Bubo bubo</i>	Hibou grand duc *
	92. <i>Otus scops</i>	Hibou petit duc *
	93. <i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche *
	94. <i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte *
Total	23 espèces	

Source : PNT, 2007

3- Liste des oiseaux d'eau :

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Podicipidae	95. <i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé
	96. <i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux
Ardeidae	97. <i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
	98. <i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré *
	99. <i>Egretta alba</i>	Grande aigrette *
	100. <i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette *
	101. <i>Bulbulcus ibis</i>	Héron garde-bœuf
Ciconidae	102. <i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche *
Charadriidae	103. <i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot
	104. <i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot
Scolopacidae	105. <i>Tringa hypoleucos</i>	Chevalier guignette
	106. <i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois
Alcedinidae	107. <i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur *
Total	13 espèces	

3- Liste des oiseaux d'eau :

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Podicipidae	108. <i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé
	109. <i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux
Ardeidae	110. <i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
	111. <i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpre *
	112. <i>Egretta alba</i>	Grande aigrette *
	113. <i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette *
Ciconidae	114. <i>Bulbulcus ibis</i>	Héron garde-bœuf
	115. <i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche *
Charadriidae	116. <i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot
	117. <i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot
Scolopacidae	118. <i>Tringa hypoleucos</i>	Chevalier guignette
	119. <i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois
Alcedinidae	120. <i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur *
Total	13 espèces	

Source : PNT, 2007

4- Liste des oiseaux marins :

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Phalacrocracidae	121. <i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé *
	122. <i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran *
Laridae	123. <i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée
	124. <i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse
	125. <i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté
	126. <i>Larus fuscus</i>	Goéland brun
Sternidae	127. <i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin
Total	07 espèces	

Source : PNT, 2007

5- Liste des autres espèces d'oiseaux :

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Phasianidae	128. <i>Alectoris barbara</i>	Perdrix gabra
	129. <i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés
Columbidae	130. <i>Columba livia</i>	Pigeon biset
	131. <i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier
	132. <i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois
Cuculidae	133. <i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris *
Caprimulgidae	134. <i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
Apodidae	135. <i>Apus apus</i>	Martinet noir
	136. <i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle
	137. <i>Apus melba</i>	Martinet alpin
	138. <i>Apus affinis</i>	Martinet à croupion blanc*
Meropidae	139. <i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe *
Upupidae	140. <i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée *
Picidae	141. <i>Picus viridis</i>	Pic vert *
	142. <i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche *
	143. <i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette *
	144. <i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier *
Total	17 espèces	

Source : PNT, 2007

ANNEXE N°4 : Liste des mammifères terrestres du parc national de Taza

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Cercopithécidés	01. <i>Macaca sylvanus</i>	Singe magot*
Mustélidés	02. <i>Lutra lutra</i>	Loutre*
Hystricidés	03. <i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic*
Erinacéidés	04. <i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson*
Mustélidés	05. <i>Mustela numidica</i>	Belette*
Herpestidés	06. <i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste*
Viverridés	07. <i>Genetta genetta</i>	Genette*
Félidés	08. <i>Felis libyca</i> *	Chat sauvage*
Gliridés	09. <i>Eliomys quercinus</i>	Lérot*
Léporidés	10. <i>Lepus capensis</i>	Lièvre brun
Léporidés	11. <i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne
Canidés	12. <i>Canis aureus</i>	Chacal doré
Canidés	13. <i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux*
Suidés	14. <i>Sus scrofa</i>	Sanglier
Hyénidés	15. <i>Hyaena hyaena</i> (1)	Hyène rayée*
Rhinolophidés	16. <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Chauve-souris*

Source : PNT, 2007

(*) : Espèces protégées par la loi.

(1) : Présence communiquée par les habitants du parc.

ANNEXE N°5 : Liste des insectes (ordre des lépidoptères) du parc national de Taza

Famille	Espèce
Sphingidae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Hyles lineata livicornia</i> Esp. - <i>Smerinthus ocellata</i> L.
Arctiidae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Coscinia cribraria</i> L. - <i>Eilema caniola</i> Hb. - <i>Celama (=Nola) chlamytualis</i> Hb. - <i>Ocnogyna breveti</i> Oberth. - <i>Utetheisa pulchella</i> L.
Nolidae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Roeselia togalulalis</i> Hb.
Notodontidae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Hybocampa poweli</i> Ob. - <i>Peridea anceps</i> Goese. - <i>Phalera bucephala</i> L. (ssp <i>bucephalina</i> Stgr)
Lymantridae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Euproctis chrysorrhoea</i> L. - <i>Lymantria dispar</i> L. - <i>Orgyia trigotephras</i> Bsdv.
Drepanidae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Drepana binaria</i> Hfng - <i>Drepana cultraria</i> F.
Lasiocampidae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Dipluriella algeriensis</i> Baker - <i>Phyllodesma suberifolia</i> Dup. - <i>Phyllodesma tremulifolia</i>
Pyralidae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Acrobasis consociella</i> Hb. - <i>Acrobasis porphyrella</i> Dup. - <i>Anania verbascalis</i> D. & S. - <i>Ebulea testacealis</i> Z. - <i>Ematheudes punctella</i> Tr. - <i>Endotricha flammealis</i> D. & S. - <i>Ephestia parasitella</i> Stgr. - <i>Hypsopygia costalis</i> F. - <i>Mecyna gilvata</i> F. (= <i>Uresiphita limbalis</i> D. & S) - <i>Nomophila noctuella</i> D. & S - <i>Palpita (=Margorania) unionalis</i> Hb. - <i>Pemphlia (=Salebris) palumbella</i> D. & S. - <i>Phyctaenia coronata</i> Hfng. - <i>Pyrausta cespitalis</i> C. & S. - <i>Pyrausta palealis</i> C. & S. - <i>Pyrausta sanguinalis</i> L. - <i>Scoparia ambigualis</i> Tr. - <i>Synaphe (=Botys) connectalis</i> Hb. - <i>Theraphe obsoletalis</i> Mann. - <i>Udea ferrugalis</i> Hb.

Famille	Espèce
Oecophoridae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Agonopterix yeatiana</i> F. - <i>Carcina quercana</i> F.
Thyatiridae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Thyatira batis</i> L.
Geometridae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Aspitates ochrearia</i> Rossi. - <i>Biston strataria</i> Hfng. - <i>Campaea honoraria</i> D. & S. - <i>Costaconvexa polygrammata</i> Bkh. - <i>Cyclophora pupillaria</i> Hb. - <i>Ennomos erosaria</i> D. & S. - <i>Eupithecia centaureata</i> D. & S. - <i>Hemistola immaculata</i> Thnhg. (= <i>chrysoprasaria</i> Esp.) - <i>Idaea humiliata</i> Hfng. - <i>Pachycnemia hippocastanaria</i> Hb. - <i>Peribatodes rhomboidaria</i> D. & S. - <i>Rhodometra sacraria</i> L. - <i>Rhoptria asperaria</i> Hb.
Noctuidae	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Acontia lucida</i> Hfng. - <i>Acronicta rumicis</i> L. - <i>Agrostis ipsilon</i> Hfng. - <i>Agrostis segetum</i> D. & S. - <i>Agrostis spinifera</i> Hb. - <i>Agrostis trux</i> Hb. - <i>Autographa gamma</i> L. - <i>Bena parasiana</i> L. - <i>Catephia alchymista</i> D. & S. - <i>Catocala nymphagoga</i> Esp. - <i>Ctenoplusia accentifera</i> Lefèbvre - <i>Discestra trifolii</i> Hfng. - <i>Disgonia algira</i> L. - <i>Emmelia trabealis</i> Scop. - <i>Eublemma (Porphyrinia) ostrina</i> Hb. - <i>Eublemma (Porphyrinia) parva</i> Hb. - <i>Euplexia lucipara</i> L. - <i>Hadena confusa</i> Hfng. - <i>Heliothis (Chloridea) armigera</i> Hb. - <i>Heliothis (Chloridea) nubigera</i> H.S. - <i>Heliothis peltigera</i> D. & S. - <i>Hoplodrina ambigua</i> D. & S. - <i>Hypena obsitalis</i> Hb. - <i>Jaspidia pygarga</i> Hfng. - <i>Leucania zaeae</i> Dup.

<p style="text-align: center;">Noctuidae (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mythimna albipuncta</i> D. & S. - <i>Mythimna album</i> L. - <i>Mythimna unipuncta</i> Hw. - <i>Noctua comes</i> Hb. - <i>Noctua fimbriata</i> Schr. - <i>Noctua pronuba</i> L. - <i>Nonagria typhae</i> Thnbg. - <i>Ochropleura leucogaster</i> Frr. - <i>Pechipogo plumigeralis</i> Hb. - <i>Paradrina fuscicornis</i> Rambur - <i>Rivula sericealis</i> Scop. - <i>Spodoptera (Laphygma) exigua</i> Hb. - <i>Trichoplusia ni</i> Hb. - <i>Xanthodes albago</i> F. - <i>Xestica (=Amathes) C.nigrum</i> L. - <i>Zebeeba falsalis</i> H.S.
<p style="text-align: center;">Tortricidae</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Archips rosana</i> L. - <i>Bactra lancealana</i> Hb. - <i>Caccoecimorpha pronubana</i> Hb. - <i>Choristoneura hebenstritella</i> Müller - <i>Clepsis consimilana</i> Hb. - <i>Clepsis dumicolana</i> Z. - <i>Clepsis neglectana</i> H.S. - <i>Cnephasia pascuana</i> Hb. - <i>Cochylidia heydeniana</i> H.S. - <i>Cydia funebrana</i> Tr. - <i>Cydia janthianana</i> Dup. - <i>Cydia succedana</i> D.&S - <i>Ditula angustiorana</i> Hw - <i>Epiblema (Notocelia) sp</i> {Espèce non encore identifiée} - <i>Epinotia algériensis</i> Chambon {espèce nouvelle pour la science} - <i>Hedya sp.</i> {Espèce à identifier} - <i>Lobesia botrana</i> D. & S. - <i>Pammene amygdalana</i> Dup. - <i>Pammene fasciana</i> L. - <i>Pelochrista commodestana</i> Rossler. - <i>Stenodes sp.</i> {Espèce à identifier} - <i>Totrix viridana</i> L - <i>Zeiraphera isertana</i> F

Famille	Espèce
Gelechiidae	- <i>Aristotelia ericinella</i> Z.
Choreutidae	- <i>Tebenna biekandrella</i> thnbg.
Alucitidae	- <i>Pteropteryx zonodactyla</i> Z.
Thaumetopoeidae	- <i>Thaumetopoea pytiocampa</i> D. & S.
Yponomeutidae	- <i>Plutella xylostella</i> L.
Pieridae	- <i>Pieris rapae</i> L.
Nymphalidae	- <i>Pararge aegeria</i> L.
	- <i>Cynthia cardui</i> L.
	- <i>Coenonypha arcanioides</i> Pierret.
Lycaenidae	- <i>Lampides boeticus</i> L.
	- <i>Nordmania esculi</i> HG.
Hesperidae	- <i>Thymelicus acteon</i> Rottenburg.

Source : PNT, 2007

- Investigations menées en juin – juillet 1991 par :
 - Jean Pierre Chambon de L'INRA de France.
 - Mohamed Ghazali Khouss de L'INRF d'Alger.
 - Identification des espèces réalisée à l'INRA de France.

ANNEXE N°6 : Liste des Reptiles terrestres du parc national de Taza

Famille	Espèce	Nom commun
Testudinidés	01. <i>Testudo graeca</i>	Tortue mauresque ou Tortue grecque
Geckonidés	02. <i>Tarentula</i> ou <i>Tarentula mauritanica</i>	Tarente de Mauritanie ou gecko
Chaméléonidés	03. <i>Chamaeleo vulgaris</i>	Caméléon commun
Colubridés	04. <i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine
	05. <i>Coluber hippocrepis</i>	Couleuvre fer à cheval

Source : PNT, 2007

ANNEXE N°7 : Liste des Batraciens (ou Amphibiens) du parc national de Taza

Famille	Espèce	Nom commun
Ranidés	01. <i>Rana ridibunda</i>	Grenouille rieuse*
Bufonidés	02. <i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun
Discoglossidés	03. <i>Discoglossus pictus</i>	Discoglosse peint
Salamandridés	04. <i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée

Source : PNT, 2007

ANNEXE N°8 : Liste des Phytoplanctons, Phytobenthos et Zooplanctons, Zoobenthos

Flore (Phytoplancton, Phytobenthos)		Faune (Zooplancton, Zoobenthos)	
Famille	Espèce	Famille	Espèce
Cryptomonadaceae	<i>Chilomonas marina</i>	Noctilucidae	<i>Noctiluca scintillans</i> (Macartney) Kofoid et Swezy 1921
	<i>Cryptomonas sp</i>	Aulacanthidae	<i>Aucalantha scolymantha</i> Haeckel
Biddulphiaceae	<i>Hemiaulus membraceus</i>	Globigerinidae	<i>Globigerina bullimoides</i> d'Orbigny
Chaetoceraceae	<i>Bacteriastrum delicatulum</i>	Pandeidae	<i>Pandea conica</i> (Hadzi, 1913)
	<i>Chaetoceros affinis</i>	Campanulariidae	<i>Phialidium sp</i> <i>Obelia ? geniculata</i> Stechow, 1919
	<i>Chaetoceros decipiens</i>	Aeginidae	<i>Solmundella bitentaculata</i> Kramp, 1948
	<i>Chaetoceros gracilis</i>	Geryoniidae	<i>Liriope tetraphylla</i> (Hartlaub, 1909)
	<i>Chaetoceros pseudocurvisetus</i>	Rhopalonematidae	<i>Aglaura hemistoma</i> (Vanhöffen, 1912)
	<i>Chaetoceros decipiens</i>		<i>Rhopalonema velatum</i> Gegenbaur, 1856
	<i>Chaetoceros gracilis</i>		<i>Sminthea eurygaster</i> Gegenbaur, 1856
	<i>Chaetoceros pseudocurvisetus</i>		<i>Halistemma rubrum</i> (Vogt, 1852)
	<i>Chaetoceros socialis</i>	Agalmidae	<i>Abylopsis tetragona</i> (Otto, 1823)
	<i>Chaetoceros sp</i>	Abylidae	<i>Chelophyes appendiculata</i> (Eschscholtz, 1829)
Coccinodiscaceae	<i>Coccinodiscus mitidus</i>	Diphyidae	<i>Eudoxoides spiralis</i> (Bigelow, 1911)
	<i>Coccinodiscus mediterranea</i>		<i>Lensia subtilis</i> (Chun, 1886)
Leptocylindraceae	<i>Leptocylindrus danicus</i>		
Rhizosoleniaceae	<i>Rhizosolenia alata</i> brightw	Prayidae	<i>Rosacea cymbiformis</i> (delle Chiaje, 1830)
	<i>Rhizosolenia delicatula</i>	Pleurobrachiidae	<i>Pleurobrachia sp</i>
	<i>Rhizosolenia hebetata</i>	Bolinopsidae	<i>Bolinopsis infundibulum</i> (Müller, 1776)
	<i>Rhizosolenia sp</i>	Beroidae	<i>Beroe gracilis</i> Künne, 1939
Thalassiosiraceae	<i>Cyclotella sp</i>	Sididae	<i>Penilia avirostris</i> Dana, 1849
	<i>Lauderia borealis</i>	Podonidae	<i>Evadne spinifera</i> P.E. Müller, 1867
	<i>Planktoniella sol</i>		<i>Pseudevadne tergestina</i> (Claus, 1877)
	<i>Thalassiosira sp</i>	Halocyprididae	<i>Conchoecia curta</i> Lubbock, 1860
	<i>Steriatella unipunctata</i>		<i>Conchoecia haddoni</i> Brady & Norman, 1896
	<i>Synedra sp</i>	Augaptilidae	<i>Haloptilus acutifrons</i> (Giesbrecht, 1892)

Fragilariaceae	<i>Thalassiothrix frauenfeldii</i>	Metridinidae	<i>Pleuromamma abdominalis</i> (Lubbock, 1856)	
Nitzschiaceae	<i>Nitzschia closterium</i>		<i>Pleuromamma borealis</i> (F. Dahl, 1893)	
	<i>Nitzschia fraudulenta</i>		<i>Pleuromamma gracilis</i> (Claus, 1863)	
	<i>Nitzschia pungens</i>		<i>Pleuromamma abdominalis</i> (Lubbock, 1856)	
Dictyochaceae	<i>Nitzschia sp</i>	Acartiidae	<i>Acartia clausi</i> Giesbrecht, 1889	
	<i>Dictyocha fibula</i>		<i>Acartia danae</i> Giesbrecht, 1889	
Dinophysaceae	<i>Amphisolenia lamermani</i>		Candaciidae	<i>Acartia longiremis</i> (Lilljeborg, 1853)
	<i>Amphisolenia schroedri</i>	<i>Acartia clausi</i> Giesbrecht, 1889		
	<i>Dinophysis amandula</i>	<i>Candacia armata</i> (Boeck, 1872)		
	<i>Dinophysis cuneus</i>	Centropagidae	<i>Candacia ethiopica</i> (Dana, 1849)	
	<i>Dinophysis doryphora</i>		<i>Paracandacia simplex</i> (Giesbrecht, 1889)	
	<i>Dinophysis infundibulus</i>		<i>Centropages chierchiae</i> Giesbrecht, 1889	
	<i>Dinophysis mitra</i>		<i>Centropages typicus</i> Krøyer, 1849	
	Gymnodiniaceae	<i>Dinophysis parvula</i>	Pontellidae	<i>Centropages violaceus</i> (Claus, 1863)
		<i>Dinophysis porodictyum</i>		<i>Pontellina plumata</i> (Dana, 1849)
		<i>Dinophysis rapa</i>		<i>Pontellopsis regalis</i> (Dana, 1849)
		<i>Dinophysis schiueti</i>	Temoridae	<i>Pontellopsis villosa</i> Brady, 1883
<i>Dinophysis sp</i>		Aetideidae		<i>Temora stylifera</i> (Dana, 1849)
Ceratiaceae		<i>Gymnodinium mokimotoi</i>	Clausocalanidae	<i>Euchirella rostrata</i> (Claus, 1866)
	<i>Gymnodinium pingue</i>	<i>Clausocalanus ? lividus</i> Frost & Fleminger, 1968		
	<i>Gymnodinium variabile</i>	<i>Clausocalanus arcuicornis</i> (Dana, 1849)		
<i>Ceratium azoricum</i>	<i>Clausocalanus furcatus</i> (Brady, 1883)			
<i>Ceratium extensum</i>	<i>Clausocalanus mastigophorus</i> (Claus, 1863)			
<i>Ceratium furca</i>	<i>Clausocalanus pergens</i> Farran, 1926			
Oxytoxaceae	<i>Ceratium macroceros macroceros</i>	Euchaetidae	<i>Ctenocalanus vanus</i> Giesbrecht, 1888	
	<i>Ceratium massilense</i>		<i>Euchaeta acuta</i> Giesbrecht, 1892	
	<i>Ceratium strictum</i>		<i>Pareuchaeta hebes</i> (Giesbrecht, 1888)	
	<i>Ceratium trechoceros</i>	<i>Euchaeta marina</i> (Prestandrea, 1833)		
	<i>Ceratium tripos</i>	Scolecitrichidae	<i>Archescolecithrix auropecten</i> (Giesbrecht, 1892)	
<i>Oxytoxum scolopax</i>	<i>Scolecithricella sp</i>			
<i>Oxytoxum variabile</i>	<i>Scolecithrix danae</i> (Lubbock, 1856)			
Peridiniaceae	<i>Peridinium sp</i>		<i>Scolecithrix sp</i>	
	<i>Scrippsiella trochoidea</i>		<i>Eucalanus elongatus hyalinus</i> (Claus, 1866)	
Prorocentraceae	<i>Prorocentrum gracile</i>		<i>Pareucalanus attenuatus</i> (Dana, 1849)	

	<i>Prorocentrum triestinum</i>	Eucalanidae	<i>Subeucalanus crassus</i> (Giesbrecht, 1888)	
Calciosoleniaceae	<i>Calciosolenia murrayi</i>		<i>Subeucalanus monachus</i> (Giesbrecht, 1888)	
Coccolithaceae	<i>Coccolithus fragilis</i>	Calanidae	<i>Calanus helgolandicus</i> (Claus, 1863)	
	<i>Coccolithus pelagicus</i>		<i>Mesocalanus tenuicornis</i> (Dana, 1849)	
	<i>Coccolithus sp</i>		<i>Nannocalanus minor</i> (Claus, 1863)	
	<i>Emiliana huxleyi</i>		<i>Neocalanus gracilis</i> (Dana, 1849)	
Rhabdosphaeraceae	<i>Discosphaera tubifera</i>	Calocalanidae	<i>Calocalanus contractus</i> Farran, 1926	
Syracosphaeraceae	<i>Syracosphaera mediterranea</i>		<i>Calocalanus neptunus</i> Shmeleva, 1965	
Bangiophycées	<i>Stylonema alsidii "ep"</i>		<i>Calocalanus pavo</i> (Dana, 1849)	
Ceramiacées	<i>Ceramium ciliatum "ep"</i>		<i>Calocalanus pavoninus</i> Farran, 1936	
	<i>Ceramium rubrum</i>		<i>Calocalanus styliremis</i> Giesbrecht, 1888	
	<i>Ceramium tenuissimum "ep"</i>		<i>Ischnocalanus plumulosus</i> (Claus, 1863)	
	<i>Ceramium sp "ep"</i>	<i>Ischnocalanus tenuis</i> (Farran, 1926)		
	<i>Antithamnion cruciatum</i>	Mecynoceridae	<i>Mecynocera clausi</i> I.C. Thompson, 1888	
	<i>Antitamnium plumula "ep"</i>	Paracalanidae	<i>Paracalanus denudatus</i> Sewell, 1929	
	<i>Antithamnium sp "ep"</i>		<i>Paracalanus indicus</i> Wolfenden, 1905	
	<i>Ceramium ciliatum "ep"</i>		<i>Paracalanus nanus</i> Sars, 1907	
<i>Ceramium rubrum</i>	<i>Paracalanus parvus</i> (Claus, 1863)			
Floridéophycées	<i>Falkenbergia rufolonosa "ep"</i>	Corycaeidae	<i>Corycaeus (Agetus) flaccus</i> Giesbrecht, 1891	
Dasyacées	<i>heterosiphonia crispella "ep"</i>		<i>Corycaeus (Agetus) limbatus</i> Brady, 1883	
Delesseriacées	<i>Acrossorium uncinatum</i>		<i>Corycaeus (Agetus) typicus</i> (Kröyer, 1894)	
	<i>Hypoglossum hypoglossoides</i>		<i>Corycaeus (Onychocorycaeus) giesbrechti</i> (F. Dahl, 1894)	
Rhodomelacées	<i>Alsidium corallinum</i>		<i>Ditrichocorycaeus africanus</i> (F. Dahl, 1894)	
	<i>Herposiphonia tenella "ep"</i>		<i>Corycaeus (Onychocorycaeus) latus</i> Dana, 1849	
	<i>Herposiphonia secunda "ep"</i>		<i>Corycaeus (Onychocorycaeus) ovalis</i> (Claus, 1863)	
	<i>Laurencia obtusa</i>		<i>Corycaeus clausi</i> F. Dahl, 1894	
	<i>Laurencia pinnatifida</i>		<i>Farranula carinata</i> (Giesbrecht, 1891)	
	<i>Chondria coerulescens</i>		<i>Farranula rostrata</i> (Claus, 1863)	
	<i>Chondria tenuissima</i>		Oncaeidae	<i>Oncaea conifera</i> Giesbrecht, 1891
	<i>Polysiphonia opaca "ep"</i>		<i>Oncaea media</i> Giesbrecht, 1891	
	<i>Polysiphonia sertularioides "ep"</i>	<i>Oncaea mediterranea</i> (Claus, 1863)		
	<i>Polysiphonia sp "ep"</i>	<i>Oncaea venusta</i> Philippi, 1843		
	<i>Pterosiphonia pennata</i>	<i>Copilia mediterranea</i> (Claus, 1863)		
	<i>Cutleria adspersa</i>	<i>Copilia quadrata</i> Dana, 1849		

Ulvophycées	<i>Ralfsia verrucosa</i>	Sapphirinidae	<i>Sapphirina gemma</i> Dana, 1849
	<i>Zanardinia prototypus</i>		<i>Sapphirina intestinata</i> Giesbrecht, 1891
	<i>Codium bursa</i>		<i>Sapphirina maculosa</i> Giesbrecht, 1892
Ordre : Corallinales	<i>Amphiroa cryptarthrodia</i>	Oithonidae	<i>Sapphirina ovatolanceolata</i> Dana, 1849
	<i>Corallina elongata</i>		<i>Oithona helgolandica</i> Claus, 1863
	<i>Corallina granifera</i>		<i>Oithona plumifera</i> Baird, 1843
	<i>Corallina officinalis</i>	Clytemnestridae	<i>Clymnestra rostrata</i> (Brady, 1883)
	<i>Jania longifurca</i>		<i>Clymnestra scutella</i> Dana, 1848
	<i>Jania rubens</i>	Tachidiidae	<i>Euterpina acutifrons</i> (Dana, 1848)
	<i>Lithophyllum incrustans</i>	Mysidae Ind.	/
	<i>Lithophyllum lichenoïdes</i>	Idoteidae	<i>Idothea</i> sp
	<i>Pseudolithophyllum expansum</i>	Corophiidae	<i>Corophium</i> sp
	<i>Mesophyllum lichenoïde</i>	Hyperiididae	<i>Hyperia galba</i> (Montagu, 1815)
			<i>Lestrigonus schizogeneios</i> (Stebbing, 1888)
Ordre : Gelidiales	<i>Gelidium latifolium</i>	Phronimidae	<i>Phronima sedentaria</i> (Forsk., 1775)
	<i>Pterocladia capillacea</i>		<i>Anchylomera blossevillei</i> Milne-Edwards, 1830
Ordre : Gigartinales	<i>Feldmanophycus rayssiae</i>	Phrosinidae	<i>Phrosina semilunata</i> Risso, 1882
	<i>Gymnogrus griffithsiae</i>		<i>Primno macropa</i> Guerin-Méneville, 1836
	<i>Hypnea cervicornis</i>	Euphausiidae	<i>Nematoscelis megalops</i> G.O. Sars, 1883
	<i>Hypnea musciformis</i>		larves <i>Gennadas</i> sp
	<i>Peyssonnelia polymorpha</i>	Penaeidae	larves <i>Sergestes</i> sp
	<i>Peyssonnelia squamaria</i>	Sergestidae	<i>Plotohelmis tenuis</i> (Apstein, 1893)
	<i>Plocamium cartilaginum</i>	Alciopidae	/
	<i>Sphaerococcus coronopifolius</i>	Phyllococidae Ind.	/
	<i>Peyssonnelia rubra</i>	Lopadorrhynchidae	<i>Pelagobia longicirrata</i> Greef, 1879
Or : Nemaliales	<i>Liagora distenta</i>	Typhloscolecidae	/
	<i>Nemalion helminthoides</i>	Tomopteridae	<i>Tomopteris cavallii</i> Rosa, 1907
<i>Dictyopteris membranaceae</i>	<i>Tomopteris kefersteini</i> Greeff, 1879		
<i>Dictyota dichotoma</i>	<i>Tomopteris planktonis</i> Apstein, 1900		
Ordre : Dictyotales	<i>Dictyota linearis</i>	Atlantidae	<i>Atlanta inflata</i> Souleyet, 1852
	<i>Dilophus spiralis</i>		<i>Atlanta lesueurii</i> Souleyet, 1852
	<i>Padina pavonica</i>		<i>Oxygyrus keraudrenii</i> (Lesueur, 1817)
	<i>Stypodium schimperi</i>	Pterotracheidae	<i>Firoloida desmarestii</i> Lesueur, 1817
	<i>Zonaria tournefortii</i>	Pennatulidae	<i>Pennatula phorphorea</i> Linnaeus, 1758

Or : Ectocarpales	<i>Ectocarpus confervoides</i> "ep"	Muriceidae	<i>Paramuricea chamaeleon</i> (Koch.)	
	<i>Liebmania leveillei</i>	Plexauridae	<i>Eunicella stricta</i> (Bertoloni)	
Ordre : Fucales	<i>Cystoseira compressa</i>	Coralliidae	<i>Corallium rubrum</i> (Linnaeus, 1758) Corail rouge	
	<i>Cystoseira crinita</i>		<i>Sipunculidiens</i> ind.	
	<i>Cystoseira tamariscifolia</i>	Leucosiidae	<i>Ebalia cranchii</i> Leach, 1817	
	<i>Cystoseira ercegovicii</i>	Dorippidae	<i>Ethusa mascarone</i> (Herbest, 1785)	
	<i>Cystoseira spinosa</i>	Ampeliscidae	<i>Ampelisca ledoyer</i> Bellan-Santini & Kaim-Malka, 1977	
	<i>Cystoseira montagnei</i>		<i>Ampelisca maseliensis</i> Bellan-Santini & Kaim-Malka, 1977	
	<i>Cystoseira stricta</i>		<i>Ampelisca pseudospinimana</i> Bellan-Santini & Kaim-Malka, 1977	
	<i>Sargassum vulgare</i>		<i>Ampelisca multispinosa</i> Bellan-Santini & Kaim-Malka, 1977	
Or : Laminariales	<i>Phyllariopsis brevipes</i>		<i>Ampelisca rubella</i> A. Costa, 1864	
	Or : Scytosiphonales		<i>Colpomenia sinuosa</i>	<i>Ampelisca truncata</i> Bellan-Santini & Kaim-Malka, 1977
Ordre : Sphacelariales			<i>Cladostephus hirsutus</i>	<i>Ampelisca varvecei</i> Bellan-Santini & Kaim-Malka, 1977
	<i>Halopteris filicina</i>		Aoridae	<i>Lembos spiniventris</i> (Della Valle 1893)
	<i>Sphacelaria cirrosa</i>	<i>Leptocheirus bispinosus</i> Norman, 1908		
	<i>Sphacelaria</i> sp"ep"	<i>Lembos angularis</i> LeDoyer, 1970		
Caulerpales	<i>Pseuchlorodesmis furcellata</i> "ep"	Calliopiidae		<i>Amphithopsis depressa</i> Schiecke, 1976
	<i>Udotea petiolata</i>	Dexaminidae	<i>Dexamine spinosa</i> (Montagu, 1813)	
Ordre : Cladophorales	<i>Chaetomorpha aerea</i>	Isaeidae	<i>Photis longipes</i> (Della Valle, 1893)	
	<i>Chaetomorpha capillaris</i>	Corophiidae	<i>Photis longicaudata</i> (Bate & Westwood, 1862)	
	<i>Cladophora laetevirens</i>		<i>Corophium rotundirostra</i> Stephensen, 1915	
	<i>Cladophora prolifera</i>		<i>Erichthonius brasiliensis</i> (Dana, 1857)	
Or : Ulvales	<i>Enteromorpha compressa</i>		<i>Erichthonius punctatus</i> (Bate, 1857)	
	<i>Ulva lactuca</i>	Gammaridae	<i>Maera inaequipis</i> (A. Costa, 1857)	
Or : Phanerogames marines	<i>Cymodocea nodosa</i>		<i>Maera hironellei</i> Chevreux, 1900	
	<i>Posidonia oceanica</i>		<i>Leptocheirus bispinosus</i> Norman, 1908	
			Leucothoidae	<i>Longigammarus bruni</i> (G. Karman, 1969)
				<i>Elasmopus rapax</i> A. Costa, 1853
				<i>Leucothoe aboa</i> G.S. Karaman, 1971
				<i>Leucothoe incisa</i> Robertson 1892
				<i>Leucothoe serraticarpa</i> Della Valle, 1893
		<i>Leucothoe spinicarpa</i> (Abildgard, 1789)		
			<i>Lysianassa pilicornis</i> Heller, 1866	
			<i>Paracentromedon crenulatum</i> (Chevreux, 1900)	

		Lysianassidae	<i>Socarnes filicornis</i> (Heller, 1866)
			<i>Lysianassa longicornis</i> Lincoln, 1979
		Liljeborgidae	<i>Unedella pirata</i> Krapp & Schicke, 1975
		Caprellidae	<i>Caprella acanthifera</i> Leach
			<i>Phtisica marina</i> Slab,
		Apseudidae	<i>Apseudes latreillei</i> (Milne Edw.)
		Tanaidae	<i>Tanais cavolinii</i> Milne Edw,
		Gnathiidae	<i>Gnathia phallonajopsis</i> Monod,
		Cirolaninae	<i>Eurydice truncata</i> (Norm.)
			<i>Cirolana borealis</i> Lill,
		Lepadidae	<i>Lepas anatifera</i> Linnaeus, 1758 Anatife
		Scalpellidae	<i>Mitella pollicipes</i> (Gmelin, 1790) Pouce pied
		Squillidae	<i>Squilla mantis</i> (Linnaeus, 1758) Squille ocellée
		Alpheidae	<i>Alpheus glaber</i> (Olivier, 1792) Cardon rouge
			<i>Alpheus macrocheles</i> (Hailstone, 1835)
			<i>Athanas nitescens</i> (Leach, 1814)
Aristeidae	<i>Aristaeomorpha foliacea</i> (Risso, 1827) Gambon rouge		
	<i>Aristeus antennatus</i> (Risso, 1816) Crevette rouge		
Crangonidae	<i>Crangon crangon</i> (Linnaeus, 1758) Crevette grise		
	<i>Pontophiles spinosus</i> (Leach, 1815) Crevette épine		
		Hippolytidae	<i>Lysmata seticaudata</i> (Risso, 1816) Bouc monegasque
		Palaemonidae	<i>Palaemon adspersus</i> Rathke, 1837 Bouquet balte
			<i>Palaemon elegans</i> Rathke, 1837 Bouquet de flaque
			<i>Palaemon serratus</i> (Pennant, 1777) Bouquet
		Pandalidae	<i>Chlorotocus crassicornis</i> (Costa, 1871) Crevette verte
			<i>Plesionika edwardsi</i> (Brandt, 1851) Crevette edward
		Penaeidae	<i>Parapenaeus longirostris</i> (Lucas, 1846) Crevette rose
			<i>Penaeus kerathurus</i> (Forsk., 1775) Caramote
		Processidae	<i>Processa edulis</i> (Risso, 1816) Guernade sica
			<i>Processa ponctica</i> Sowinsky, 1882
Sergestidae	<i>Sergestes robustus</i> S.I. Smith, 1882		
Sicyoniidae	<i>Sicyonia carinata</i> (Brünnich, 1768) Boucot de méditerranée		
Palinuridae	<i>Palinurus elegans</i> (Fabricius, 1787) Langouste rouge		

		Scyllaridae	<i>Scyllarides latus</i> (Latreille, 1803) Grande cigale <i>Scyllarus arctus</i> (Linnaeus, 1758) Petite cigale
		Upogebiidae	<i>Upogebia pusilla</i> (Petagna, 1792)
		Diogenidae	<i>Clibanarius erythropus</i> (Latreille, 1818)
		Paguridae	<i>Pagurus anachoretus</i> Risso, 1827 <i>Dardanus arrosor</i> (Herbest, 1796) <i>Spiropagurus elegans</i> Miers, 1881
		Galatheidae	<i>Munidopsis marionis</i> (A. Milne – Edwards, 1882) <i>Galathea machadoi</i> Barrois, 1888 <i>Galathea strigosa</i> (Linnaeus, 1767) <i>Galathea intermedia</i> Lilljeborg, 1851
		Calappidae	<i>Calappa granulata</i> (Linnaeus, 1758) Crabe honteux
		Dromidae	<i>Dromia personata</i> (Linnaeus, 1758) Crabe dormeur
		Homolidae	<i>Homola barbata</i> (Fabricius, 1793) Homole
		Famille : Majidae	<i>Inachus leptochirus</i> Leach, 1817 <i>Maja squinado</i> (Herbat, 1788) Araignée de mer
		Famille : Portunidae	<i>Liocarcinus maculatus</i> (Risso, 1827) Etrille nageuse <i>Portunus hastatus</i> (Linnaeus, 1767)
		Buccinidae	<i>Pisania striata</i> (Gmelin, 1791) Buccin truité
		Calyptraeidae	<i>Calyptraea chinensis</i> (Linnaeus, 1758) <i>Calyptrée-chapeau chinois</i>
		Cancellariidae	<i>Cancellaria reticulata</i> (Linnaeus, 1758)
		Conidae	<i>Conus mediterraneus</i> Bruguière, 1792
		Emarginulidae	<i>Emarginula elongata</i> (da Costa, 1829)
		Fasciolariidae	<i>Fusinus rostratus</i> (Olivi, 1792) Fuseau de tarente
		Haliotidae	<i>Haliotis tuberculata lamellosa</i> Lamarck, 1822 Horneau de Méditerranée
		Nassaridae	<i>Hinia reticula</i> (Linnaeus, 1758) Nasse reticulée <i>Nassarius corniculus</i> (Olivi, 1792) Nasse fasciolée
		Majidae	<i>Euspira poliana</i> Chiaje
		Rissoidae	<i>Rissoa membranacea</i> Desmarest, 1790
		Tornidae	<i>Tornus subcarinatus</i> Turton & Kingston, 1830

		Trochidae	<i>Clanculus corallinus</i> (Gmelin, 1790)
		Turritellidae	<i>Turritella communis</i> Risso, 1826 Turitelle commune
		Arciidae	<i>Arca noae</i> Linnaeus, 1758 Arche de noé <i>Barbatia barbata</i> (Linnaeus 1758) Arche barbue
		Cardiidae	<i>Acanthocardia echinata</i> (Linnaeus, 1758) Bucarde rouge <i>Laevicardium crassum</i> (Gmelin, 1791) Coque lisse norvégienne <i>Laevicardium oblongum</i> (Gmelin, 1791) Coque lisse sillonnée
		Cuspidariidae	<i>Cuspidaria cuspidata</i> (Olivi, 1792)
		Donacidae	<i>Donax variegatus</i> (Gmelin, 1791) Flion aplati
		Glossidae	<i>Glossus humanus</i> (Linnaeus, 1758) Isocarde globuleuse
		Naticidae	/
		Limidae	<i>Lima lima</i> (Linnaeus, 1758) Lime écailleuse
		Lucinidae	<i>Loripes lucinalis</i> (Lamarck, 1818) Lucine pâle
		Nuculanidae	<i>Nuculana pella</i> (Linnaeus, 1758)
		Nuculidae	<i>Nucula nucleus</i> (Linnaeus, 1758)
		Pectinidae	<i>Chlamys varia</i> (Linnaeus, 1758) Pétoncle bigarré
		Petricolidae	<i>Mysia undata</i> (Pennant, 1777) Fausse lucine
		Psammobiidae	<i>Gari depressa</i> (Pennant, 1777) <i>Psammobie vespertinale</i>
		Pteridae	<i>Pteria hirundo</i> (Linnaeus, 1758) Avicules de tarente
		Solenidae	<i>Pharus legumen</i> (Linnaeus, 1758)
		Tellinidae	<i>Tellina tenuis</i> da Costa, 1778 Telline delicate
		Veneridae	<i>Circomphalus casinus</i> (Linnaeus, 1758) Vénus chambrière
		Dentaliidae	<i>Dentalium vulgare</i> Da Costa, 1778
		Cucumariidae	<i>Cucumaria elongata</i> Dub. & Kor.
		Holothuriidae	<i>Holothuria forskali</i> Delle Chiaje, 1823 <i>Holothuria impatiens</i> Forsskal, 1775 <i>Holothuria mammata</i> Grube, 1840 <i>Holothuria tubulosa</i> Gmelin, 1788 Holothurie brune <i>Stichopus regalis</i> Cuvier, 1817 Holothurie jaune
		Echinasteridae	<i>Echinaster sepositus</i> Gray
		Ophiasteridae	<i>Hacelia attenuata</i> Gray, 1827

		Amphiuridae	<i>Amphiura chiajei</i> Forbes, 1848
			<i>Amphiura filiformis</i> (O.F. Muller, 1776)
			<i>Amphipholis squamata</i> (Delle Chiaje, 1823)
		Ophichthidae	<i>Dalophis imberbis</i> (Delaroche, 1809)
		Ophiidermatidae	<i>Ophioderma longicaudata</i> Linck,
		Ophiolepidae	<i>Ophiura lacertosa</i> (Pennant, 1777)
		Ophiothrichidae	<i>Ophiothrix fragilis</i> (Abild.)
		Arbaciidae	<i>Arbacia lixula</i> (Linneus, 1758) Oursin noir
		Cidaridae	<i>Cidaris cidaris</i> (Linnaeus, 1758)
		Diadematidae	<i>Centrostephanus longispinus</i> Peters, 1855
		Echinidae	<i>Paracentrotus lividus</i> Lamarck, 1816 Oursin pierre
		Fibulariidae	<i>Echinocyamus pusillus</i> (O.F. Muller, 1776)
		Schizasteridae	<i>Schizaster canaliferus</i> (O.F. Muller, 1776)
		Toxopneustidae	<i>Sphaerechinus granularis</i> (Lamarck, 1816) Oursin violet
Ptychoderidae	<i>Balanoglossus clavigerus</i> Delle Chiaje, 1823		
Ptychoderidae	<i>Glossobalanus minutus</i> (Kowal.)		

Source : PNT, 2007

ANNEXE N°9 : Liste des Céphalopodes

Famille	Espèce	Nom commun
Sepiidae	<i>Sepia officinalis</i> Linnaeus, 1758	Seiche commune
	<i>Sepia orbignyana</i> Ferussac, 1826	Seiche rosée
Sepiolidae	<i>Sepietta neglecta</i> Naef, 1916	Sépiole élégante
Loliginidae	<i>Alloteuthis subulata</i> (Lamarck, 1798)	Casseron commun
	<i>Loligo vulgaris</i> Lamarck, 1798	Calamar
Ommastrephidae	<i>Illex coindetii</i> (Verany, 1839)	Encornet rouge
Octopodidae	<i>Eledone cirrhosa</i> (Lamarck, 1798)	Poulpe blanc
	<i>Octopus defilippi</i> Verany, 1851	Poulpe à long bras
	<i>Octopus vulgaris</i> Cuvier, 1797	Pieuvre

Source : PNT, 2007

ANNEXE N°10 : Liste des Poissons

Famille	Espèce	Nom commun
Alopiidae	<i>Alopias vulpinus</i> (Bonnaterre, 1788)	Requin renard
Scyliorhinidae	<i>Scyliorhinus canicula</i> (Linnaeus, 1758)	Petite rousette
	<i>Scyliorhinus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Grande rousette
Carcharhinidae	<i>Carcharhinus plumbeus</i> (Nardo, 1827)	Requin gris
	<i>Carcharhinus brevipinna brevipinna</i> (Muller & Henle, 1841)	Requin-tisserand
Sphyrnidae	<i>Sphyrna zygaena</i> (Linnaeus, 1758)	Requin marteau
Oxynotidae	<i>Oxynotus centrina</i> (Linnaeus, 1758)	Centrine commune
Squalidae	<i>Centrophorus granulosus</i> (Schneider, 1801)	Squale-chagrin commun
	<i>Centrophorus uyato</i> (Rafinesque, 1810)	Petit squalmle chagrin
	<i>Centroscymnus coelolepis</i> Bocage & Capello, 1864	Paillona commun
	<i>Echinorhinus brucus</i> (Bonnaterre, 1788)	
Squatinae	<i>Squatina squatina</i> (Linnaeus, 1758)	Ange de mer commun
	<i>Squatina oculata</i> Bonaparte, 1840	Ange de mer ocellée
Torpedinidae	<i>Torpedo torpedo</i> (Linnaeus, 1758)	Torpille ocellée
	<i>Torpedo marmorata</i> Risso, 1810	Torpille marbrée
Rajidae	<i>Raja clavata</i> Linnaeus, 1758	Raie bouclée
	<i>Raja alba</i> Lacepède, 1803	Raie blanche
	<i>Raja asterias</i> Delaroche, 1809	Raie étoilée
	<i>Raja radula</i> Delaroche, 1809	Raie rape
	<i>Raja circularis</i> Couch, 1838	Raie circulaire
	<i>Raja africana</i> Capapé, 1977	Raie africaine
Dasyatidae	<i>Dasyatis pastinaca</i> (Linnaeus, 1758)	Pastenague commune
	<i>Dasyatis centroura</i> (Mitchill, 1815)	Pastenague épineuse
Anguillidae	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille d'Europe
Muraenidae	<i>Muraena helena</i> (Linnaeus, 1758)	Murène de Méditerranée
	<i>Gymnothorax unicolor</i> (Delaroche, 1809)	Murène brune
Congridae	<i>Conger conger</i> (Linnaeus, 1758)	Congre d'Europe

Famille	Espèce	Nom commun
Clupeidae	<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Alose vraie
	<i>Alosa fallax</i> (Lacepède, 1803)	Alose feinte
	<i>Sardinella maderensis</i> (Lowe, 1841)	Grande allache
	<i>Sardinella aurita</i> Valenciennes, 1831	Allache
	<i>Sardina pilchardus</i> (Walbaum, 1792)	Sardine
Engraulidae	<i>Engraulis encrasicolus</i> (Linnaeus, 1758)	Anchois
Argentinidae	<i>Argentina sphyraena</i> Linnaeus, 1758	Petiteargentine
Aulopidae	<i>Aulopus filamentosus</i> Cloquet, 1816	Limbert royal
Lophiidae	<i>Lophius piscatorius</i> Linnaeus, 1758	Baudroie
	<i>Lophius budegassa</i> Spinola, 1807	Baudroie
Famille : Merlucciidae	<i>Merluccius merluccius</i> (Linnaeus, 1758)	Merlan
Gadidae	<i>Phycis phycis</i> (Linnaeus, 1758)	Phycis de roche
	<i>Phycis blennoides</i> (Brunnich, 1768)	Phycis de fond
	<i>Trisopterus minutus capelanus</i> (Lacepède, 1800)	Copelan
	<i>Micromesistius poutassou</i> (Risso, 1826)	Merlan bleu
	<i>Trisopterus luscus</i> (Linnaeus, 1758)	Tacaud commun
Moridae	<i>Mora moro</i> (Risso, 1810)	Moro commun
Belonidae	<i>Belone belone</i> (Linnaeus, 1761)	Orphie
Exocoetidae	<i>Cheilopogon heterurus heterurus</i> (Rafinesque, 1810)	Exocet méditerranéen
Atherinidae	<i>Atherina hepsetus</i> Linnaeus, 1758	
	<i>Atherina boyeri</i> Risso, 1810	
Zeidae	<i>Zeus faber</i> Linnaeus, 1758	Saint pierre
Famille : Caproidae	<i>Capros aper</i> Linnaeus, 1758	Sangler
Syngnathidae	<i>Syngnathus acus</i> Linnaeus, 1758	
	<i>Syngnathus abaster</i> Risso, 1826	
Scorpaenidae	<i>Scorpaena porcus</i> Linnaeus, 1758	Rascasse brune
	<i>Scorpaena scrofa</i> Linnaeus, 1758	Rascasse rouge
	<i>Scorpaena notata</i> Rafinesque, 1810	Petite rascasse
	<i>Scorpaena elongata</i> Cadenat, 1943	Rascasse rose
	<i>Helicolenus dactylopterus</i> (Delaroche, 1809)	Rascasse de fond
Triglidae	<i>Trigla lucerna</i> Linnaeus, 1758	Grondin perlon
	<i>Trigla lyra</i> Linnaeus, 1758	Grondin lyre
	<i>Lepidotrigla cavillone</i> (Lacepède, 1801)	Cavillone commun
	<i>Aspitrigla obscura</i> (Linnaeus, 1758)	Grondin morrude
Dactylopteridae	<i>Dactylopterus volitans</i> (Linnaeus, 1758)	Grondin volant
Serranidae	<i>Epinephelus guaza</i> (Linnaeus, 1758)	Merou noir
	<i>Epinephelus aeneus</i> (Geoffroy Saint-Hilaire, 1809)	Merou blanc
	<i>Epinephelus caninus</i> (Valenciennes, 1843)	Merou gris
	<i>Serranus hepatus</i> (Linnaeus, 1758)	Serran tambour
Moronidae	/	/
Apogonidae	<i>Apogon imberbis</i> (Linnaeus, 1758)	Coq
Cepolidae	<i>Cepola macrophthalmia</i> (Linnaeus, 1758)	Cepole commune
Echeneididae	<i>Remora remora</i> (Linnaeus, 1758)	Remora

Famille	Espèce	Nom commun	
Carangidae	<i>Caranx crysos</i> (Mitchill, 1815)	Carangue coubali	
	<i>Lichia amia</i> (Linnaeus, 1758)	Lche nébé	
	<i>Trachurus trachurus</i> (Linnaeus, 1758)	Chinchard d'Europe	
	<i>Trachurus mediterraneus</i> (Steindachner, 1868)	Chinchard à queue jaune	
	<i>Seriola dumerili</i> (Risso, 1810)	Serirole couronnée	
Sciaenidae	<i>Sciaena umbra</i> Linnaeus, 1758	Corb	
	<i>Umbrina cirrosa</i> (Linnaeus, 1758)	Ombrine côtière	
	<i>Umbrina canariensis</i> Valenciennes, 1843	Ombrine bronze	
Mullidae	<i>Mullus barbatus</i> Linnaeus, 1758	Rouget de vase	
	<i>Mullus surmuletus</i> Linnaeus, 1758	Rouget de roche	
Sparidae	<i>Sparus aurata</i> Linnaeus, 1758	Dorade royale	
	<i>Pagrus pagrus</i> (Linnaeus, 1758)	Pagre commun	
	<i>Diplodus annularis</i> (Linnaeus, 1758)	Sparaillon commun	
	<i>Diplodus sargus sargus</i> (Linnaeus, 1758)	Sar commun	
	<i>Diplodus puntazzo</i> Cetti, 1777	Sar à museau pointu	
	<i>Diplodus vulgaris</i> (E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1817)	Sar à tête noire	
	<i>Diplodus cervinus</i> (Lowe, 1841)	Sar à grosses lèvres	
	<i>Boops boops</i> (Linnaeus, 1758)	Bogue	
	<i>Dentex dentex</i> (Linnaeus, 1758)	Dente commun	
	<i>Dentex gibbosus</i> (Rafinesque, 1810)	Gros denté rose	
	<i>Dentex macrophthalmus</i> (Bloch, 1791)	Denté à gros yeux	
	<i>Oblada melanura</i> (Linnaeus, 1758)	Oblade	
	<i>Pagellus erythrinus</i> (Linnaeus, 1758)	Pageot commun	
	<i>Pagellus bogaraveo</i> (Brunnich, 1768)	Dorade rose	
	<i>Pagellus acarne</i> (Risso, 1826)	Pageot acarné	
	<i>Pagellus bellottii bellottii</i> Steindachner, 1882	Pageot à tache rouge	
	<i>Sarpa salpa</i> (Linnaeus, 1758)	Saupe	
	<i>Lithognathus mormyrus</i> (Linnaeus, 1758)	Marbré	
	Centracanthidae	<i>Spicara maena</i> (Linnaeus, 1758)	Mendole
		<i>Spicara smaris</i> (Linnaeus, 1758)	Picaral
Labridae	<i>Labrus bimaculatus</i> Linnaeus, 1758	Vielle coquette	
	<i>Labrus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle	
	<i>Labrus viridis</i> Linnaeus, 1758	Labre vert	
	<i>Coris julis</i> (Linnaeus, 1758)	Girelle	
	<i>Symphodus mediterraneus</i> (Linnaeus, 1758)	Crénilabre paon	
	<i>Symphodus tinca</i> (Linnaeus, 1758)	Crénilabre	
	<i>Symphodus cinereus</i> (Bonnaterre, 1788)	Crénilabre	
	<i>Symphodus melanocercus</i> (Risso, 1810)	Crénilabre	
	<i>Symphodus roissali</i> (Risso, 1810)	Crénilabre à cinq tâches	
	<i>Xyrichtys novacula</i> (Linnaeus, 1758)	Donzelle lame	
	<i>Acantholabrus palloni</i> (Risso, 1810)	Roucaou	
	<i>Ctenolabrus rupestris</i> (Linnaeus, 1758)	Rouquié	
	<i>Thalassoma pavo</i> (Linnaeus, 1758)	Girelle paon	

Famille	Espèce	Nom commun
Trachinidae	<i>Trachinus draco</i> Linnaeus, 1758	Grande vive
	<i>Trachinus vipera</i> Cuvier, 1829	Petite vive
Uranoscopidae	<i>Uranoscopus scaber</i> Linnaeus, 1758	Uranoscope
Scombridae	<i>Scomber scombrus</i> Linnaeus, 1758	Maquereau commun
	<i>Auxis rochei</i> (Risso, 1810)	Bonitou
	<i>Sarda sarda</i> (Bloch, 1793)	Bonite à dos rayé
	<i>Thunnus thynnus</i> (Linnaeus, 1758)	Thon rouge
Xiphiidae	<i>Xiphia gladius</i> Linnaeus, 1758	Espadon
Gobiidae	<i>Gobius niger</i> Linnaeus, 1758	Gobie noire
	<i>Gobius paganellus</i> Linnaeus, 1758	
	<i>Zebrus zebrus</i> (Risso, 1826)	
Callionymidae	<i>Callionymus lyra</i> Linnaeus, 1758	Dragonnet lyre
Blenniidae	<i>Blennius ocellaris ocellaris</i> Linnaeus, 1758	Blennie papillon
	<i>Lipophrys pavo</i> Risso, 1810	
	<i>Lipophrys trigloides</i> Valenciennes, 1836	
	<i>Scartella cristata</i> (Linnaeus, 1758)	
	<i>Parablennius gattorugine</i> Brunnich, 1768	Cabot
	<i>Parablennius tentacularis</i> Brunnich, 1768	
	<i>Parablennius sanguinolentus</i> (Pallas, 1811)	Baveuse
Sphyraenidae	<i>Sphyraena sphyraena</i> (Linnaeus, 1758)	Bécune Européenne
Mugilidae	<i>Mugil cephalus</i> Linnaeus, 1758	Mulet à grosse tête
	<i>Chelon labrosus</i> (Risso, 1826)	Mulet lippre
	<i>Liza aurata</i> (Risso, 1810)	Mulet doré
Citharidae	<i>Citharus linguatula</i> (Linnaeus, 1758)	Feuille
Bothidae	<i>Bothus podas</i> (Delaroche, 1809)	Rombou podas
	<i>Arnoglossus laterna</i> (Walbaum, 1792)	Fausse limandes
	<i>Arnoglossus imperialis</i> (Rafinesque, 1810)	Arnoglosse impérial
	<i>Arnoglossus thori</i> Kyle, 1913	Arnoglosse de thor
Soleidae	<i>Microchirus ocellatus</i> (Linnaeus, 1758)	Sole ocellée
	<i>Solea vulgaris</i> Quensel, 1806	Sole commune
	<i>Microchirus variegatus</i> (Donovan, 1802)	Sole perdix commune
	<i>Solea lascaris</i> (Risso, 1810)	Sole sole
	<i>Solea impar</i> Bennett, 1831	Sole adriatique
	<i>Solea kleini</i> Bonaparte, 1833	Sole tachetée
	<i>Solea senegalensis</i> Kaup, 1858	Sole de Sénégal
	<i>Dicologlossa cuneata</i> (De La Pylaie in Moreau, 1881)	Céteau
	<i>Monochirus hispidus</i> Rafinesque, 1814	Sole velue
	<i>Buglossidium luteum</i> (Risso, 1810)	Petite sole jaune
Balistidae	<i>Balistes carolinensis</i> Gmelin, 1789	Baliste cabri
Molidae	<i>Mola mola</i> (Linnaeus, 1758)	Poisson-lune

Source : PNT, 2007

ANNEXE N°11 : Liste des Mammifères marins

Famille	Espèce	Nom commun
Delphinidés	01. <i>Delphinus delphis</i>	Dauphin commun*
	02. <i>Tursiops truncatus</i>	Dauphin souffleur*

Source : PNT, 2007

ANNEXE N°12 : Liste des Reptiles marins

Famille	Espèce	Nom commun
Chélonidés	<i>Caretta caretta</i>	Tortue caouenne*

Source : PNT, 2007



Thème

Potentialités et contraintes dans la gestion du Parc Nationale de Taza.W.de Jijel

Jury :

M^r KISSERLI O

M^r ROULA S

M^{elle} BENTERROUCHE I

Président

Examineur

Encadreur

Présenté par :

BOUREFIS LOUIZA

Résumé :

En Algérie, les parcs naturels n'ont pas jusqu'à ce jour encore cristallisé l'intérêt qu'ils méritent. Le présent travail nous a permis de connaître l'un de ces parcs qui est le parc national de Taza à Jijel. Il fait ressortir l'importance des richesses et des potentialités naturelles et touristiques (698 espèces végétales, 757 espèces animales, les grottes merveilleuses, la forêt de Guerrouch, plages, gorges et corniche,.....) et les principales causes de leur dégradation.

Il y a nécessité d'élaborer un plan de gestion permettant de concrétiser une stratégie d'écodéveloppement basée sur une conciliation entre écologie et économie.

Mots clés : Algérie, Parc National de Taza, Potentialités, Contraintes, Plan de gestion.

Abstract:

In Algeria, natural parks have so far not yet crystallized the interest they deserve. This work has enabled us to know one of these parks is the National Park Taza in Jijel. It highlights the importance of wealth and potential natural and tourism (698 plant species, 757 species of animals, wonderful caves, forest Guerrouch, beaches, canyons and ridge) and the main causes of their degradation.

There is need to develop a management plan to pursue a strategy of sustainable development based on a reconciliation between ecology and economy.

Key words: Algeria, National Park Taza, Potential, Constraints, management Plan.

ملخص:

الحظائر الوطنية في الجزائر حتى الآن لم تلقى الاهتمام الذي تستحقه . هذا العمل قد سمح لنا من معرفة واحدة من هذه الحظائر هي الحظيرة الوطنية لتازة بجيجل، وهو يسלט الضوء على أهمية الثروات والإمكانات الطبيعية والسياحية (698 نوع نباتي، 757 نوع حيواني، الكهوف العجيبة، غابة قروش، شواطئ وتلال،...)، والأسباب الرئيسية لتدهورها. ومن الضروري إعداد مخطط تسيير يسمح بتجسيد إستراتيجية للتنمية المستدامة على أساس المصالحة بين البيئة والاقتصاد.

الكلمات المفتاحية: الجزائر، الحظيرة الوطنية لتازة، إمكانات، صعوبات، مخطط تسيير